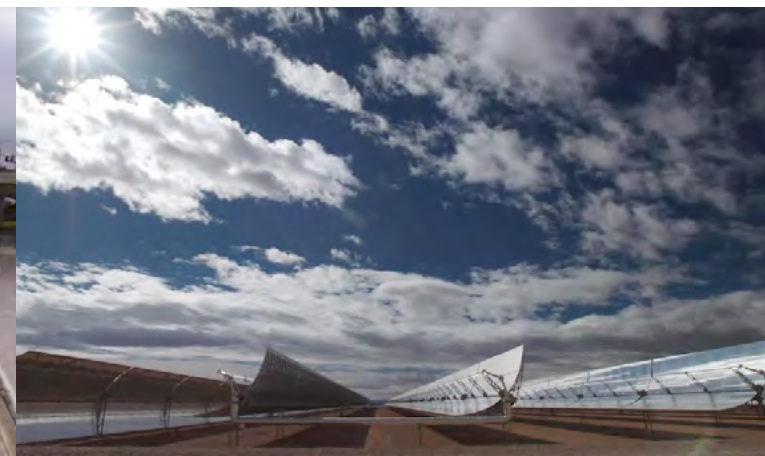


Une initiative Euro-Méditerranéenne :  
pour des sociétés résilientes  
au climat et sobres en carbone



# Améliorer l'accès aux financements de l'action pour le climat

Guide détaillé à l'intention des praticiens



Projet financé par  
l'Union Européenne



Projet implementé par  
AGRICONSULTING CONSORTIUM  
Agriconsulting Agrer CMCC CIHEAM-IAM Bari  
d'Appolonia Pescares Typsa Sviluppo Globale

# MENTION LÉGALE ET CRÉDITS

Les informations et opinions contenues dans le présent document sont celles de ses auteurs, et, à ce titre, ne rendent pas forcément compte de la position officielle de l'Union européenne sur ces questions. L'Union européenne, pas plus que ses institutions, ses organes, ni les personnes travaillant en leur nom, ne sauraient être tenus responsables de l'utilisation qui sera faite de ces informations.

**Citation:** *e-manuel ClimaSouth n° 8 – Améliorer l'accès aux financements de l'action pour le climat : guide détaillé à l'intention des praticiens. Préparé par Robert TIPPMANN, Ali AGOUMI, Louis PERROY et Elske VEENSTRA. Projet ClimaSouth 2016.*

Produit par l'équipe du projet ClimaSouth : [www.climasouth.eu](http://www.climasouth.eu)

Auteurs : Robert TIPPMANN (Climatekos), Ali AGOUMI (spécialiste des problématiques liées aux changements climatiques et professeur à l'École Hassania des travaux publics de Casablanca, Maroc - exper), Louis PERROY (Climatekos), Elske VEENSTRA (Trinomics).

Chef de l'équipe ClimaSouth : Bernardo SALA

Concepteur et éditeur de la série : G.H. MATTRAVERS MESSANA

Relecture : Andrea RIZZO

Graphisme et mise en page : Raffaella GEMMA

Modèle graphique : Zoi Environnement Network

Directeurs du projet Agriconsulting Consortium : Ottavio NOVELLI / Ghizlane LAJJAL

## AVANT-PROPOS

En matière de changements climatiques, la région méditerranéenne est une zone à risques : tel est le constat du groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Pour la plupart, les pays méditerranéens souffrent déjà depuis un certain nombre d'années de la hausse des températures, d'une eau douce qui se fait toujours plus rare, de la fréquence accrue des périodes de sécheresse et des feux de forêts, et de l'intensification des phénomènes de désertification.

L'entrée en vigueur de l'Accord de Paris est un tournant historique dans la lutte contre les changements climatiques. Toutefois, sa mise en œuvre passe impérativement par l'amélioration de l'accès aux financements de l'action pour le climat. Le projet financé par l'Union européenne « ClimaSouth » a vocation à soutenir la transition des pays partenaires de la région IEVP Sud (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine et Tunisie) vers un développement sobre en carbone, et, dans le même temps, à renforcer leur résilience aux changements climatiques. En appui à la coopération Sud-Sud et au partage d'informations sur les questions liées à l'évolution climatique dans la région, il vise en outre à renforcer le dialogue et les partenariats avec l'Union européenne.

Dans une volonté d'optimisation de la planification stratégique en matière climatique et de l'action sur le terrain, l'équipe du projet ClimaSouth a entrepris de produire une série de manuels visant à répondre précisément aux besoins de cette région IEVP. Les principaux utilisateurs visés sont les ministères et secrétariats d'État concernés – tant au niveau opérationnel que stratégique –, les services et comités chargés des questions de changements climatiques, les décideurs, les services météorologiques, les membres des collectivités locales, le secteur privé et la société civile. Ces manuels s'inspirent de plusieurs séminaires et formations d'homologues à homologues organisés dans le cadre du projet et dont l'objet était de

soutenir les administrations nationales dans leurs tâches d'élaboration et de mise en œuvre des politiques climatiques, et de les aider à s'impliquer plus efficacement dans le cadre international des changements climatiques.

Ce huitième manuel répond à des besoins exprimés au cours du séminaire régional ClimaSouth « Financement de la lutte contre les changements climatiques », organisé à Barcelone les 9, 10 et 11 mars 2016 au siège de l'Union pour la Méditerranée (UpM). À l'issue de ce séminaire, l'équipe du projet ClimaSouth a commandé une étude qui a bénéficié du soutien de la facilité – financée par l'Union européenne – pour un dialogue régional sur la politique maritime intégrée et les changements climatiques (FaclMP/BE CC). Les conclusions et produits de sortie de cette étude sont exposés dans le présent manuel sous forme de boîte à outils axés sur la préparation et l'évaluation des dossiers de demande de financement de projets, qui permettra aux acteurs étatiques et autres parties prenantes des pays partenaires d'avoir accès aux financements de l'action pour le climat. Ensemble, les divers éléments mis au point sont destinés (1) à renforcer et/ou développer, dans le cadre d'ateliers, les capacités de levées de fonds pour l'action climatique, et (2) à guider et à faciliter l'élaboration des dossiers de demandes de financement de l'action pour le climat, avec ou sans experts externes. Bien qu'elles aient été initialement conçues pour répondre aux besoins particuliers des pays de la région IEVP Sud, les directives contenues dans le présent manuel ne sont pas géographiquement connotées : à ce titre, elles pourront servir à d'autres acteurs ailleurs dans le monde.

Nous espérons que ce manuel contribuera utilement aux efforts déployés par les acteurs concernés pour garantir à terme un financement judicieux de leur action pour le climat.

### Ottavio Novelli

Directeurs du projet  
Agriconsulting Consortium

### Bernardo Sala

Chef de l'équipe  
ClimaSouth

### MANUELS CLIMASOUTH

- Manuel N. 1 : Développements clés dans les politiques de lutte contre les changements climatiques
- Manuel N. 2 : Améliorer les informations sur le climat
- Manuel N. 3 : Introduction aux inventaires nationaux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) - Mesure, Notification, Vérification (MNV)
- Manuel N. 4 : Planification à long terme des énergies de substitution (logiciel LEAP) et modélisation des Gaz à effet de serre (GES)
- Manuel N. 5 : Stratégie de développement bas-carbone (LEDS)
- Manuel N. 6 : Descendre l'échelle de la modélisation climatique pour une évaluation d'impact à haute résolution
- Manuel N. 7 : Mettre en relation la descente d'échelle, les impacts et le développement de stratégies d'adaptation
- Manuel N. 8 : Améliorer l'accès aux financements de l'action pour le climat - Guide détaillé à l'intention des praticiens

# SOMMAIRE

Mention légale et crédits .....	2
Avant-propos .....	3
Liste d'acronymes .....	6
<b>1. COMMENT UTILISER CE MANUEL .....</b>	<b>9</b>
1.1 Contexte .....	9
1.2 Publics cibles et utilisation par différents parties prenantes et acteurs .....	9
<b>2. FINANCEMENT DE PROJETS ET DE PROGRAMMES .....</b>	<b>11</b>
2.1 Options de financement .....	11
2.2 Panacher et optimiser les financements.....	11
2.3 Procédure générale, étapes, et outils liés.....	12
<b>3. SE SERVIR DES MODÈLES ET DES LISTES DE CONTRÔLE .....</b>	<b>13</b>
3.1 Modèles .....	13
3.2 Listes de contrôle .....	13
3.3 Autres documents d'aide, outils et leur mise en oeuvre .....	13
3.4 Procédure générale de demande et utilisation des outils tout au long de la procédure.....	14
3.5 Cas A : projets/programmes essentiellement financés par des fonds publics.....	16
3.6 Cas B : projets/programmes faisant principalement appel à des financements privés.....	20
3.7 Formulaire de sélection .....	26
<b>4. RÉDIGER UNE NOTE SUCCINCTE DE PROJET .....</b>	<b>27</b>
4.1 Informations générales sur le programme/projet .....	27
4.1.1 Informations élémentaires .....	27
4.1.2 Profil du programme/projet .....	27
4.2 Le programme/projet en détail.....	29
4.2.1 Description du programme/projet .....	29
4.2.2 Informations sur les coûts/le financement .....	30
4.2.3 Bénéfices et résultats attendus .....	31
4.2.4 Plan de mise en oeuvre et de gestion .....	33
4.2.5 Analyse des risques.....	34
4.2.6 Paramètres d'évaluation et d'impact .....	35
4.3 Liste de contrôle du concept .....	35

5. ÉLABORER UNE PROPOSITION INTÉGRALE.....	38
5.1 Informations générales sur le programme/projet .....	38
5.1.1 Informations de base .....	38
5.1.2 Profil du programme/projet .....	39
5.2 Le programme/projet en détail.....	40
5.2.1 Description du programme/projet .....	40
5.2.2 Informations sur les coûts/le financement .....	41
5.2.3 Cadre logique/des résultats.....	45
5.2.4 Potentiel d'impact.....	48
5.2.5 Conditions de marché et prescriptions réglementaires.....	49
5.2.6 Plan de mise en oeuvre et de gestion .....	50
5.2.7 Analyse des risques.....	52
5.2.8 Indicateurs d'évaluation et d'impact .....	53
5.2.9 Documents étayants .....	55
5.3 Liste de contrôle de la proposition.....	55
BIBLIOGRAPHIE .....	60
ANNEXE 1. Décodeur de jargon.....	61
ANNEXE 2. Fonds/ programmes multilatéraux retenus.....	65
ANNEXE 3. Fonds/ programmes bilatéraux retenus.....	78
ANNEXE 4. Financement bilatéral et multilatéral du développement lié au climat .....	82
ANNEXE 5. Opportunités nationales de financement pour le développement (étude de cas : Maroc) .....	85
ANNEXE 6. Opportunités de financement du secteur privé.....	86
ANNEXE 7. Investissements philanthropiques, non gouvernementaux et sociaux .....	87

# LIST OF ACRONYMS

AAE	Accord d'achat d'électricité
AFD	Agence française de développement
AND	Autorité nationale désignée
APD	Aide publique au développement
ASAP	<i>Adaptation for Smallholder Agriculture Programme</i> – Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
AT	Assistance technique
AusAID	Agence australienne d'aide au développement
BAD	Banque africaine de développement
BCP	Banque Centrale Populaire (Maroc)
BEI	Banque européenne d'investissement
BEIS	<i>Department for Business, Energy and Industrial Strategy</i> – secrétariat d'État britannique de stratégie commerciale, énergétique et industrielle
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMD	Banque multilatérale de développement
BMUB	<i>Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz, Bau und Reaktorsicherheit</i> – Ministère fédéral allemand pour l'environnement, la préservation de la nature, la construction et la sécurité nucléaire
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CAMENA	<i>Climate Action in the Middle East and North Africa</i> – Enveloppe [BEI] de l'action en faveur du climat au Moyen-Orient et en Afrique du Nord
CapI	Capital-investissement
CapRis	Capital-risque
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CE	Commission européenne
CNULD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
COP	<i>Conference of the Parties</i> – Conférence des parties à la CCNUCC
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
CS	ClimaSouth
DfID	<i>Department for International Development</i> – secrétariat britannique pour le développement international
E&M	Exploitation et maintenance
EASME	<i>Executive Agency for Small and Medium-Sized Enterprises</i> – Agence exécutive de la Commission européenne pour les petites et moyennes entreprises
EE	Efficacité énergétique
EFKM	<i>Energi-, Forsynings- og Klimaministeriet</i> – Ministère danois de l'énergie, des services publics et de l'évolution climatique
ÉnRen	Énergie renouvelable
EntMN	Entité multinationale

ESCO	<i>Énergie service société/Énergie économies société</i> – société de services énergétiques/ compagnie d'économies énergétiques
EUBEC	<i>UE Platform for Blending in External Cooperation</i> – Plateforme européenne de financement mixte pour la coopération extérieure
FA	Fonds d'adaptation
FacIMP/BE CC	Facilité pour un dialogue régional sur la politique maritime intégrée et les changements climatiques
FAE	Facilité africaine de l'eau
FBR	Financement basé sur les résultats
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEMIP	Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FIAA	Fonds d'investissement pour l'agriculture en Afrique
FIC	Fonds international pour le climat
FIC	Fonds d'investissement pour le climat
FIDA	Fonds international de développement agricole des Nations unies
FINTECC	<i>Finance and Technology Transfer Centre for Climate Change Programme</i> – programme de la BRED : Centre de financement et de transfert des technologies climatiques
FIP	Fiche d'identité de projet
FIPV	Facilité d'investissement en faveur de la politique de voisinage (Union européenne)
FSCC	Fonds spécial pour le changement climatique du FEM
FTP	Fonds pour les technologies propres
FVC	Fonds vert pour le climat
GBR	Gestion basée sur les résultats
GEEREF	<i>Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund</i> - Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables
GERN	Gestion de l'environnement et des ressources naturelles
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
GIZ	<i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i> – Agence allemande de coopération internationale
IDA	<i>International Development Association</i> – [lit. : association pour le développement international] Fonds de la Banque mondiale pour les pays les plus pauvres
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
IF	Institution financière
IFD	Institution de financement du développement
IFE	Institution de financement des entreprises
IFM	Institution financière et monétaire
IKI	<i>Internationale Klimaschutzinitiative</i> – Initiative internationale pour le climat du ministère fédéral allemand pour l'environnement, la préservation de la nature, la construction et la sécurité nucléaire

KfW	<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i> – Banque nationale allemande de développement
MAAN	Mesure d'atténuation appropriée à l'échelle nationale
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MeHSIP	<i>Mediterranean Hot Spots Investment Programme</i> – Programme d'investissement de l'initiative Horizon 2020 sur les « points noirs » de pollution en Méditerranée
NeCF	Fonds carbone de la NEFCO
NEFCO	<i>Nordic Environment Finance Corporation</i> – Société nordique de financement pour l'environnement
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PAAN	Programme d'action pour l'adaptation à l'échelle nationale
Pd'A	Programme d'activités
PEV	Politique européenne de voisinage
PME	Petite et moyenne entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POAN	Proche-Orient et Afrique du Nord
PPIAF	<i>Public-Private Infrastructure Advisory Facility</i> – Fonds de conseil de la Banque mondiale aux projets d'infrastructure financés au titre de partenariats public-privé
PPIT	Pays en phase initiale de transition
PPP	Partenariat public-privé
PSM	Projet de soutien aux MAAN
REDD	Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation dans les pays en développement
RRC	Réduction des risques de catastrophes
S&E	Suivi et évaluation
SEFA	<i>Sustainable Energy Fund for Africa</i> – Fonds des énergies durables pour l'Afrique
SEMED	<i>Southern and Eastern Mediterranean</i> - Méditerranée méridionale et orientale
SFI	Société financière internationale (Groupe de la Banque mondiale)
SIDA	<i>Swedish International Development Agency</i> – Agence suédoise de développement international
SIE	Société d'investissements énergétiques (Maroc)
SMART	<i>Simple, Measurable, Achievable, Realistic, Time-bound</i> – Simple, mesurable, atteignable, réaliste, défini dans le temps
TRI	Taux de rendement interne
UE	Union européenne
USAID	<i>United States Agency for International Development</i> – Agence américaine de développement international



# 1. COMMENT UTILISER CE MANUEL

## 1.1 Contexte

L'on entend par « financement de l'action pour le climat » l'ensemble des financements pertinents alloués aux questions climatiques, dont les financements destinés à l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre et ceux consacrés aux mesures d'adaptation aux changements climatiques. Conformément aux souhaits de la communauté internationale, toute mobilisation de fonds doit allier financements nationaux et financements internationaux, dégagés, selon les cas, par le secteur public et/ou le secteur privé. Le processus de mise au point d'un projet/d'un programme demande le plus souvent à *panacher* différents dispositifs financiers et à injecter des financements provenant de différentes sources à différentes étapes du cycle du projet/du programme. Cette démarche s'avère tout particulièrement judicieuse s'agissant d'initiatives de plus grande envergure, réputées évolutives, et qui exigent souvent une expertise en matière d'adéquation entre besoins en financements et financements disponibles à un instant *t*.

Le présent manuel a été pensé comme une boîte à outils qui permettra aux acteurs étatiques et autres parties prenantes clés des pays partenaires d'avoir accès aux financements de l'action pour le climat. La démarche retenue par l'équipe du projet ClimaSouth privilégie l'apprentissage par la pratique et le développement des capacités : à ce titre, elle s'attache à faciliter la préparation de dossiers et propositions en adéquation avec les financements alloués

aux projets et programmes relevant spécifiquement des problématiques climatiques.

Les outils présentés dans le présent manuel sont axés sur la préparation et l'évaluation des dossiers de demande de financement de projets : ensemble, ils sont destinés (1) à renforcer et/ou développer, dans le cadre d'ateliers, les capacités de levées de fonds pour l'action climatique, et (2) à guider et faciliter l'élaboration des dossiers de demande de financements de l'action pour le climat, avec ou sans experts externes.

Il s'agit d'un document vivant, destiné à être actualisé périodiquement à la lumière des expériences et enseignements tirés de la mise en œuvre des outils qui y sont présentés. Il capitalise sur les capacités nationales existantes en matière de levée de fonds conforme aux conditions et prescriptions d'entités telles que le Fonds d'adaptation, le Fonds d'investissement pour le climat, le Fonds vert pour le climat et autres sources de financement.

## 1.2 Publics cibles et utilisation par différents parties prenantes et acteurs

Les outils présentés dans le présent manuel ont été conçus pour les **acteurs étatiques et autres parties prenantes** clés des pays partenaires, et ont vocation à les aider à évaluer et préparer des dossiers de demande de financement de projets qui leur garantissent l'accès aux financements des initiatives en faveur du climat. Toutefois, les informations apportées – notamment en matière de modèles, de listes de contrôle et de documentation complémentaire – ne sont pas géographiquement connotées et pourront servir à d'autres acteurs ailleurs dans le monde.

Cette boîte à outils peut être utilisée par les acteurs publics, non gouvernementaux ou privés, quels qu'ils soient, qui entendent arrêter et mettre en œuvre des mesures en faveur du climat pour lesquelles ils ne disposent pas des financements nécessaires. Il en va ainsi des ministères et secrétariats d'État

concernés, tant au niveau opérationnel que politique, les points focaux nationaux pour la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les comités et services chargés de la lutte contre les changements climatiques, les décideurs, les services météorologiques, les services forestiers et autres parties prenantes telles que les collectivités locales, les représentants de la société civile et les acteurs du secteur privé.

Les différents outils proposés peuvent être utilisés individuellement dans l'élaboration (modèles) et l'évaluation (listes de contrôle) documentaires de projets ou programmes climatiques, autant que dans le contexte d'un séminaire ou d'un atelier. En fonction de la portée de l'exercice et du niveau de connaissances des utilisateurs effectifs, les différentes étapes du processus peuvent nécessiter de faire appel à une expertise technique et financière complémentaire en matière climatique.

Dans certains cas, il conviendra de se concentrer sur la préparation d'un « concept » [formalisé par une note succincte de projet] destiné à étayer les discussions avec les institutions financières, les fonds ou les programmes de financement, en vue d'aboutir à la poursuite de l'élaboration des propositions. Dans d'autres, il importera de concentrer les efforts directement sur la préparation d'une proposition, intégrale, susceptible d'attirer les financements espérés (dite « bancable »).

Les matériels et outils présentés le sont selon une démarche de « panier d'achat », qui permet soit de commencer petit, avec des financements modestes, soit de capitaliser sur la phase initiale d'un projet/d'un programme existant, en utilisant un premier financement comme catalyseur pour mobiliser des financements complémentaires pour les phases suivantes.

Cette démarche va dans le sens de la tendance croissante observée chez les acteurs financiers du secteur public, qui privilégient les projets ou les programmes faisant l'objet d'engagements de cofinancement plutôt que les projets et les programmes dont ils auraient à financer toutes les composantes.

Les outils présentés visent également à intégrer les perspectives du secteur privé, de manière à pouvoir éventuellement financer des initiatives climatiques privées à l'aide d'un cofinancement ou d'un financement d'amorçage public et/ou de partenariats public-privé dédiés au financement conjoint d'actions en faveur du climat.

Le rôle joué par les principaux fonds et programmes multilatéraux et bilatéraux en faveur du climat est également exposé ici. Sont enfin présentés d'autres opportunités de cofinancement axées sur les fonds et programmes unilatéraux/régionaux de la région POAN ainsi que le financement d'un développement résilient aux changements climatiques par le biais des canaux de l'aide conventionnelle au développement et des financements du secteur privé.



## 2. FINANCEMENT DE PROJETS ET DE PROGRAMMES

### 2.1 Options de financement

Sont examinés dans la présente section les principaux types de financement de l'action pour le climat, examen qui ne se veut toutefois pas exhaustif. Dans la mesure du possible, les exemples donnés ont été choisis pour leur potentiel de généralisation et d'élargissement au regard du type de financement considéré de manière large.

Une attention particulière est apportée aux grands fonds/programmes multilatéraux et bilatéraux qui intéressent les pays partenaires du projet ClimaSouth. Les financements bilatéraux et multilatéraux de l'action en faveur du climat et du développement sont traités de manière plus générale. Une étude des opportunités de financements unilatéraux au Maroc a été choisie à titre d'exemple spécifique qui pourrait être repris par d'autres pays partenaires du projet ClimaSouth.

Il en va de même s'agissant des financements du secteur privé : sont présentés les divers instruments financiers, mécanismes et conditions de base pour y avoir recours. Les investisseurs non gouvernementaux, philanthropes et sociaux sont également passés en revue.

### 2.2 Panacher et optimiser les financements

Le panachage d'investissements traditionnels et de mécanismes de financement innovants fait peu à peu son chemin, les fonds plus importants entendant mobiliser l'investissement privé aux côtés de la manne publique.

Le panachage vise, entre autres choses : (i) à financer des projets qui ne seraient sinon pas financés, grâce à une mutualisation des ressources et à une utilisation complémentaire des subventions et des prêts, et (ii) à garantir un effet de levier optimal sur des ressources en subventions limitées. Le panachage permet en outre à différentes sources de financement de prendre les types de risques qui leur conviennent.

Au sein de l'Union européenne, la Plateforme européenne de financement mixte pour la coopération extérieure (EU-BEC) a vocation à apporter un soutien accru aux investissements privés et à mobiliser les capitaux privés à tous les niveaux. Dans le contexte des pays de la région IEPV Sud, la Facilité d'investissement en faveur de la politique de voisinage (FIPV) est un bon exemple de facilité européenne de panachage régional.

## 2.3 Procédure générale, étapes, et outils liés

La procédure générale est illustrée par 3 jeux de documents complémentaires entre eux, qui contiennent des informations et indications quant à la préparation et à l'évaluation des concepts et des propositions :

1. Modèles avec indications quant à la manière de faire une demande de financement.
2. Listes de contrôle avec indications quant à la manière d'évaluer les concepts et les propositions en termes de qualité de contenu et de complétude des informations fournies.
3. Documents d'orientation supplémentaires sur :
  - a. La procédure générale de demande de financements s'agissant de projets ou de programmes essentiellement financés par des fonds publics ou

essentiellement financés par des fonds privés (diagrammes/arborescence décisionnelle).

- b. Notes explicatives accompagnant les diagrammes/l'arborescence décisionnelle avec questions de sélection.
- c. Présentation générale des principales sources de financement – taille, secteurs, instruments de financement disponibles et critères de projet et d'investissement clés –, les fonds et les programmes multilatéraux et bilatéraux faisant l'objet d'une présentation plus détaillée tandis que les financements conventionnels, multilatéraux et bilatéraux du développement lié aux problématiques climatiques et les financements privés, non gouvernementaux et philanthropes font l'objet d'une présentation plus générale.

## 3. SE SERVIR DES MODÈLES ET DES LISTES DE CONTRÔLE

### 3.1 Modèles

Les modèles et indications afférentes ont été généralisés – tout en tenant compte des spécificités des différents programmes de financement – afin de faciliter le transfert des informations d'un modèle à l'autre, simplement au moyen d'un copier-coller.

Les modèles sont destinés à être utilisés par les porteurs de projet (secteur public et secteur privé) et pourront être fournis par les fonctionnaires/responsables des problématiques de changement climatique. Ils comprennent des références à d'importantes sources d'information et des exemples de bonnes pratiques.

*Modèle de note succincte de projet (voir section 4) :* à utiliser pour évaluer l'intérêt porté au projet par les organismes de financement et les fonds.

*Modèle de proposition intégrale (voir section 5) :* à utiliser pour préparer des propositions de bout en bout.

### 3.2 Listes de contrôle

Les listes de contrôle sont des outils permettant l'évaluation des concepts et des propositions au titre d'un examen externe ou interne effectué par des personnes chargées d'une mission de supervision. Un système de notation simple a été mis au point pour aider à la décision : y a-t-il lieu de donner

suite au concept ou à la proposition examiné(e), de le/la renvoyer avec demande d'informations complémentaires, ou de le/la rejeter ? La notation prend en compte la complétude des informations fournies, la qualité du contenu, et la probabilité que le projet/programme voie effectivement le jour.

*Liste de contrôle (voir fin de la présente section) :* à utiliser pour procéder à une première sélection des propositions soumises et guider la décision quant à la suite à leur donner.

*Liste de contrôle du concept (voir section 4.3) :* à utiliser pour déterminer si l'ensemble des éléments devant composer une note succincte sont présents.

*Liste de contrôle de la proposition intégrale (voir section 5.3) :* à utiliser pour déterminer si l'ensemble des éléments devant composer une proposition intégrale sont présents.

### 3.3 Autres documents d'aide, outils et leur mise en œuvre

Ce huitième manuel comprend, outre les annotations et notes explicatives accompagnant les listes de contrôle, les modèles et les diagrammes, un certain nombre d'indications détaillées. Ainsi, le panorama général des options de financement se veut être un premier document de référence, indiquant, pour chaque type de concept ou de proposition de projet, la ou les sources et opportunités de financement à privilégier.

*Arborescence décisionnelle (voir sections 3.5 et 3.6) :* les diagrammes/l'arborescence décisionnelle rendent compte, sous forme simplifiée, de deux procédures de financement : l'une à appliquer à un projet ou à un programme essentiellement financé par des fonds publics, l'autre à appliquer à un projet ou à un programme essentiellement financé par des fonds privés. Les procédures présentées concernant les projets/programmes plus importants reposent sur l'hypothèse qu'un porteur de projet part de zéro ou qu'il capitalise sur l'infrastructure existante d'un projet/programme, qu'il tente de faire valoir auprès de

différentes sources de financement et/ou de mécanismes financiers destinés à être panachés. L'obtention de financements supplémentaires passe ainsi par plusieurs opportunités et/ou tours de financement, et fait appel initialement à du financement d'amorçage public pour attirer l'investissement privé (ou *plus* d'investissements privés).

*Notes explicatives accompagnant les diagrammes/l'arborescence décisionnelle (avec questions de sélection) (voir sections 3.5 et 3.6) :* les notes explicatives ont pour objet d'aider à bien comprendre la la procédure générale, les différentes étapes qui la composent, et quelles sont les décisions à prendre en matière de levée de fonds en fonction de la mesure climatique considérée.

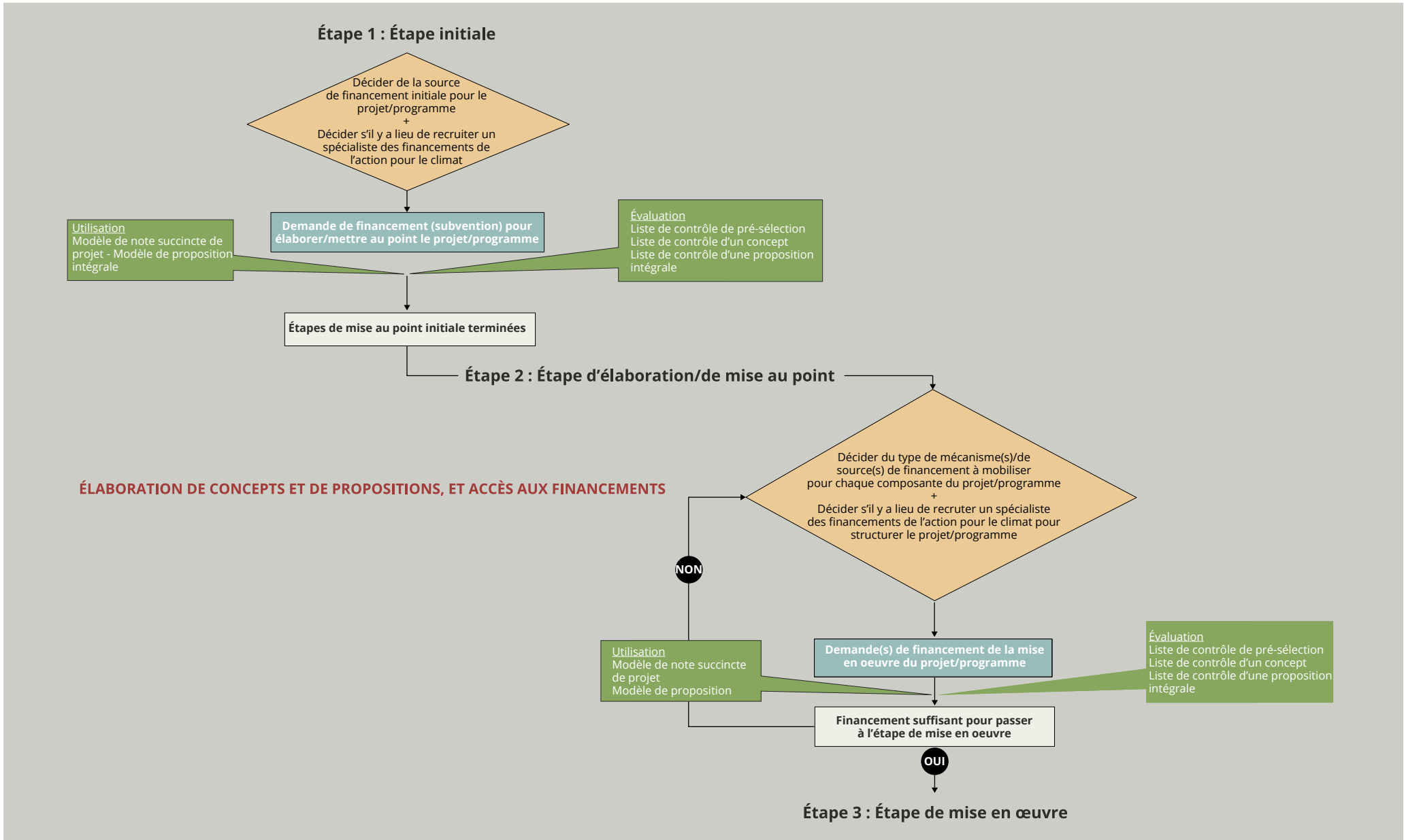
*Panorama général des fonds et programmes de financement (voir annexes 2 à 7) :* la matrice générale présente les principaux fonds/programmes multilatéraux et bilatéraux, les financements du développement (dans une optique d'adaptation à l'évolution climatique) bilatéraux et multilatéraux, une étude de cas de financement unilatéral dans le secteur de la banque (Maroc), et les investisseurs et opportunités privés, non gouvernementaux, philanthropes et sociaux en matière de financement des projets et initiatives de lutte contre les changements climatiques dans les pays de la région IEVP Sud.

Seuls les fonds/programmes multilatéraux et bilatéraux seront décrits un par un ; les autres types et opportunités de financement seront présentés ensemble, de manière plus générale. Les différences principales entre utilisations des divers instruments et mécanismes financiers ou entre conditions de base d'accès en fonction des financements, seront soulignées.

### 3.4 Procédure générale de demande et utilisation des outils tout au long de la procédure

*Étape initiale :* le diagramme ci-dessous reprend la procédure-type de financement, généralisée, partant de l'hypothèse qu'un porteur de projet part de zéro ou qu'il capitalise sur l'architecture existante d'un projet/ programme. Dans le deuxième cas, le porteur de projet pourra très probablement passer immédiatement à l'étape suivante, à condition que l'idée du projet puisse être traduite en un concept viable en interne. Si tel n'est pas le cas, le porteur de projet peut demander un financement – national ou international – destiné à aider à l'affinage du concept ou de l'idée du projet/programme. L'impératif de proposition intégrale dépend des conditions et critères des différentes sources de financement, et du montant du financement demandé. De manière générale, faire une demande de financement visant à aider à l'affinage d'un concept ou d'une idée de projet est moins compliqué que de demander un ou plusieurs financements pour les étapes suivantes. Le missionnement à l'étape initiale d'un spécialiste des financements de l'action pour le climat dépendra de l'expertise dont disposent, en interne, le porteur de projet et ses partenaires potentiels.

*Étape d'élaboration/de mise au point :* de manière générale, après l'étape de préparation d'une note succincte de projet vient l'étape d'élaboration/ de mise au point de la proposition, étant entendu que le concept aura été validé à l'aune des critères d'évaluation de l'institution financière sollicitée (voir figure ci-dessous). Dans certains cas, il est crucial de concentrer les efforts directement sur la préparation de la proposition intégrale, susceptible d'attirer les financements espérés. S'il est envisagé de solliciter plusieurs sources de financement – afin de garantir le financement du projet/ programme – le processus pourra devenir itératif : en effet, les projets/programmes plus importants pour lesquels il convient de panacher différentes sources de financement et mécanismes financiers passent par plusieurs tours de financement, successifs ou parallèles.



## 3.5 Cas A : projets/programmes essentiellement financés par des fonds publics

L'arborescence décisionnelle ci-dessous reprend sous forme simplifiée la procédure de demande de financement pour un projet ou un programme financé par des fonds publics.

Un porteur de projet part de zéro ou capitalise sur l'infrastructure existante d'un projet/programme, qu'il tente de faire valoir auprès de différentes sources de financement et/ou de mécanismes financiers destinés à être panachés. L'obtention de financements supplémentaires passera ainsi par plusieurs opportunités et/ou tours de financement, et fera appel initialement à du financement d'amorçage public pour attirer d'autres investissements, publics et/ou privés.

La procédure applicable aux projets/programmes plus importants – comme les programmes d'investissement – est relativement complexe et implique de passer par plusieurs tours de financement successifs et/ou parallèles. À l'inverse, une proposition de mesure d'adaptation à petite échelle pourra ne faire appel qu'à une seule source de financement/une seule subvention, et envisager par exemple un second tour à l'étape 2, une fois l'étape 1 achevée (2-3 ans). Les notes explicatives et l'arborescence décisionnelle ci-dessous se complètent, et doivent donc être lues ensemble (voir également la « Liste de contrôle du projet/programme » à la fin de la présente section).

### Étape initiale

Dans cette situation initiale, les scénarios suivants concernent un projet/programme de mesure(s) d'adaptation / d'atté-

nuation en grande partie non commercial, émanant d'une organisation publique, non gouvernementale ou communautaire :

*Étape initiale sans aucun financement technique/ d'infrastructure de projet/ programme, ni de financement d'amorçage.* Dans un tel scénario, il n'est pas seulement conseillé, mais véritablement nécessaire de s'associer à un partenaire possédant l'expertise et une solide expérience de ces questions pour être assuré d'obtenir des financements pour les étapes suivantes.

*Étape initiale capitalisant sur une infrastructure technique/ de projet/programme existante, mais sans financement d'amorçage.* Dans un tel scénario, une demande de subvention destinée à l'élaboration du projet permettra souvent de surmonter ce premier obstacle, à savoir l'étape durant laquelle l'idée ou la note succincte de projet doit être préparée.

*Étape initiale capitalisant sur une infrastructure technique/ de projet/programme existante, avec financement d'amorçage.* Dans un tel scénario, l'équipe du projet/programme sera en mesure de se charger seule de l'étape d'élaboration, y compris des études de faisabilité etc.

*Quelle question liée aux changements climatiques le projet/programme entend-il traiter (atténuation/adaptation/les deux), et dans quel secteur/sous-secteur interviendra-t-il ?*

Clarifier ces aspects clés dans le cadre du processus de préparation aidera à préciser :

- a) la liste de fonds/programmes à solliciter pour obtenir une subvention d'assistance technique (AT) pour affiner l'idée et la traduire en un projet/programme réalisable, et



b) la liste des partenaires nationaux ou internationaux potentiels, publics, privés et/ou à but non lucratif nécessaires à la mise au point d'un projet susceptible de recueillir les financements espérés [ex. : un projet de banque de semences dans le secteur agricole porté par une organisation gouvernementale pourra faire une demande de subvention d'AT auprès du Fonds international de développement agricole des Nations Unies (FIDA) (voir présentation générale des principaux fonds/programmes multilatéraux à l'annexe 2).]

## Étape d'élaboration/de mise au point

1. Les mesures d'élaboration initiales ont été prises, du fait que la subvention destinée à l'élaboration du projet a été accordée et/ou qu'une nouvelle composante a été greffée sur une infrastructure de projet/programme existante :

*Étudiez la possibilité d'ajouter/intégrer une composante rentable et/ou une composante visant à réduire les pertes économiques pour rendre le projet/programme plus attirant pour des investisseurs privés potentiels.*

*Étudiez les candidatures pour un premier financement/appui public à l'échelon local ou à l'échelon national, tel que de l'assistance technique et/ou un appui en nature, en faisant jouer les relations et réseaux commerciaux existants.*

- L'idée du projet/programme ou une note succincte et/ou une proposition intégrale doivent être préparées.
- Soit un premier financement ou appui est accordé par des sources publiques de l'échelon national ou de l'échelon local (ex. : fonds et/ou agences/ministères publics de l'échelon national et/ou de l'échelon local),

SOIT

*Cherchez d'autres moyens d'obtenir un premier financement pour couvrir les besoins et/ou activités opérationnels/de mise en œuvre clés de la phase initiale du projet/programme, notamment auprès d'acteurs (internationaux) non gouvernementaux, philanthropes ou multilatéraux/bilatéraux présents dans le pays, en faisant jouer les relations et réseaux commerciaux existants (voir ci-dessous).*

- L'idée du projet/programme ou une note succincte et/ou une proposition intégrale doivent être préparées.
- Il se peut que d'autres sources de financement public, nationales ou locales, puissent être sollicitées (en parallèle) dès lors que des financements de bailleurs internationaux ont été accordés (ex. : par le biais des contributions faites par les États au titre de leur budget national, telles que requises par les bailleurs pour libérer les flux de financement d'un développement résilient aux changements climatiques dont peut bénéficier un projet/programme).

2. La préparation de demandes de financement public destinées à des sources multilatérales, bilatérales, philanthropes et/ou non gouvernementales/de recherche à l'échelle internationale demande souvent à travailler en collaboration étroite avec les organes publics nationaux chargés de faciliter l'accès à ces sources de financement (ex. : en accès direct, les financements recherchés passeront par ces organes mêmes ; dans d'autres cas, des lettres d'approbation ou de soutien seront, au minimum, exigées => faire jouer les relations et réseaux commerciaux existants) :

*Une note succincte de projet et/ou une proposition intégrale doivent être préparées.*

*Cherchez à entrer directement en contact avec les bailleurs avec lesquels vous entretenez d'ores et déjà des relations – de préférence basées sur des expériences passées positives – et demandez à savoir quelles sont les opportunités de financement à la lumière de votre connaissance des priorités de financement du bailleur et de l'adéquation de ces priorités avec les objectifs et activités du projet/programme, ou*

Cherchez à entrer en relation avec les fonds et programmes de financement pertinent et/ou contentez-vous de les inventorier et préparez une ou plusieurs propositions robustes.

S'agissant de propositions concernant des projets/programmes plus importants, le panachage de différentes sources de financement et instruments financiers demande l'intervention de spécialistes pointus possédant compétences et expertise en matière de financement, de structuration et d'adéquation financière de projets et de programmes :

- Divisez le projet/programme en plusieurs composantes (ex. : renforcement des capacités/formation/sensibilisation – démonstration des technologies/solutions de gestion – déploiement à (plus) grande échelle des technologies/solutions de gestion) ;
- Le projet/programme, s'il est de petite envergure ou se concentre sur un secteur/domaine très particulier, ne pourra solliciter qu'une seule source de financement (qu'un seul bailleur) clé, et ne pourra être tenu qu'à des exigences limitées en matière de cofinancement.

**3. Les aspects et questions suivants** devront être pris en compte dans le cadre du processus de préparation de cette étape :

*Quel est le type d'intervention (principalement) recherché (AT, projet de démonstration, projet d'investissement, programme d'investissement) ?* L'affinage de l'idée et d'une note succincte connexe au cours de l'étape initiale (voir ci-dessus) devrait permettre de répondre à cette question, tout particulièrement importante pour déterminer le ou les types de sources de financement et de mécanismes de financement à considérer (voir ci-dessous). Ex. : les interventions d'AT et les projets de démonstration pourront demander à recourir à un financement d'un développement résilient aux changements climatiques plus conven-

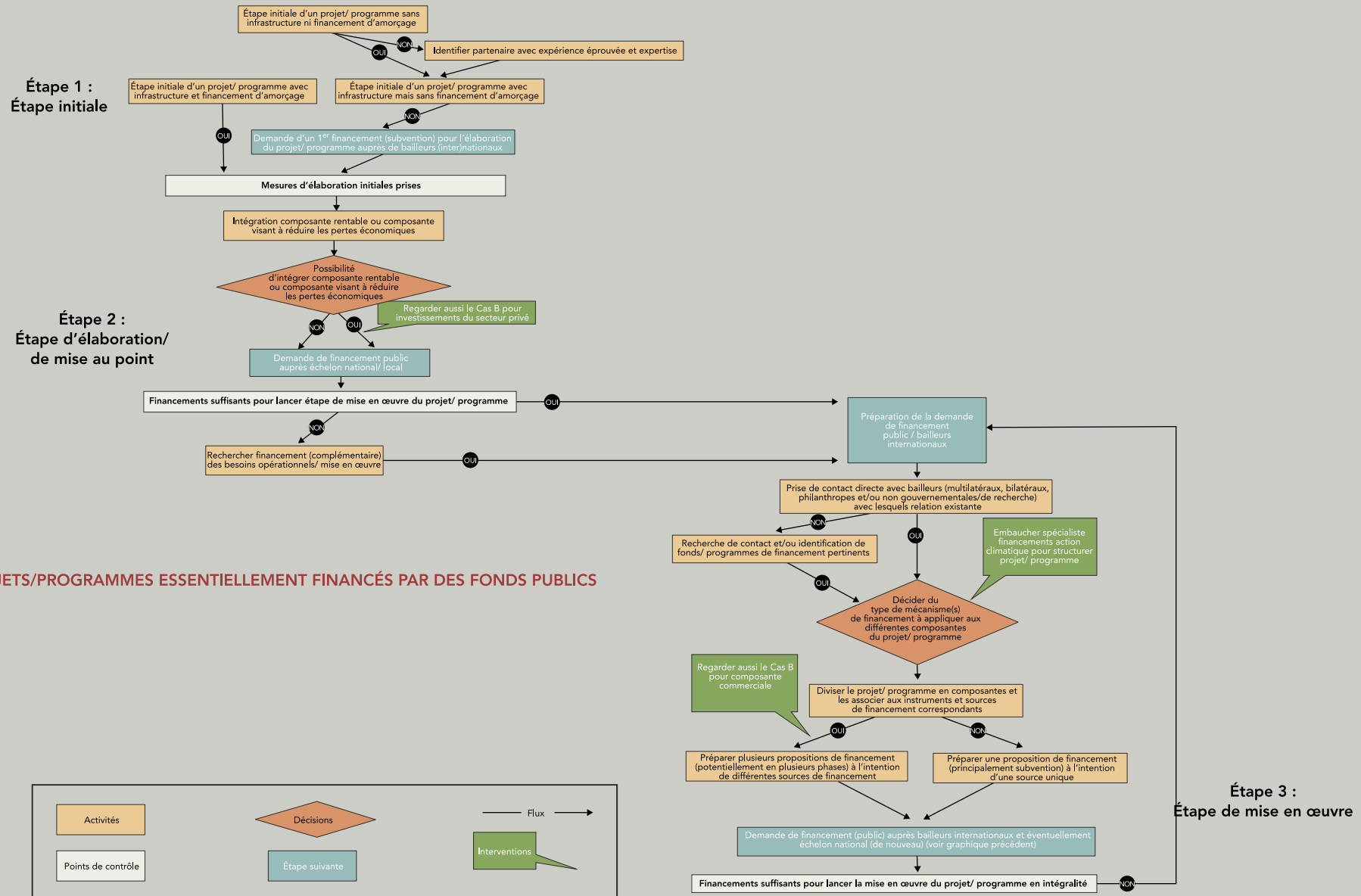
tionnel, tandis que les programmes d'investissement plus importants demanderont plutôt à être financés par des institutions de financement (du développement) (voir présentation générale des principaux fonds/programmes multilatéraux et étude de cas de financement unilatérale aux annexes 2 et 5). Les Fonds d'investissement pour le climat de la Banque mondiale sont un exemple de ces dernières institutions de financement.

*Quelle est la taille globale du projet – et, partant, quels sont les financements requis – et quels sont les mécanismes de financement appropriés pour garantir le financement intégral du projet ?*

Le processus d'affinage de l'idée et d'une note succincte connexe au cours de l'étape initiale (voir ci-dessus) devrait aboutir à un budget préliminaire, d'une part, et d'autre part à une architecture de projet qui déterminera les montages de financement envisageables : ceci déterminant à son tour l'utilisation des instruments financiers. Certains programmes, tels les programmes d'investissement évoqués ci-dessus, envisageront probablement des prêts (concessionnels, ou à conditions bonifiées) ou de la levée de fonds propres s'il s'agit de projets d'énergie propre dans le secteur privé (voir, pour exemple, le Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique (*European Energy Efficiency Fund – EEEF*) dans le panorama des principaux fonds/programmes multilatéraux à l'annexe 2). D'autres projets/programmes axés sur la création de conditions favorables à l'émergence/au renforcement de l'environnement politique, ou de mesures de développement des capacités des parties prenantes et acteurs du secteur public et/ou du secteur privé pourront faire appel à des fonds multilatéraux ou bilatéraux dédiés, comme le Fonds pour les changements climatiques en Afrique, le Fonds pour l'environnement mondial ou l'Initiative internationale pour le climat du ministère fédéral allemand.

*Quel est la structure de propriété prévue ?* Certains fonds ou programmes de financement financent uniquement des entreprises publiques, ou des entreprises privées, d'autres ne considèrent que les partenariats public-privé.

*Où le projet/programme sera-t-il mis en œuvre ?* Certains fonds investissent à l'échelle mondiale, d'autres uniquement dans certaines régions ou certains pays particuliers (voir le panorama des fonds/programmes à l'annexe 2). En fonction du pays et du secteur concernés par le projet/programme, toujours s'agissant des initiatives du secteur public, les opportunités de financement d'appui à un développement résilient aux changements climatiques par l'intermédiaire des canaux de coopération conventionnels réduiront souvent la liste des bailleurs à solliciter dans un pays donné. Ceci ne vaut cependant pas pour toutes les agences dans tous les pays et dans tous les secteurs : c'est pourquoi il convient de prendre en compte les bailleurs pertinents œuvrant dans les pays et secteur ciblés au cas où cette option de financement serait considérée.



## 3.6 Cas B : projets/programmes faisant principalement appel à des financements privés

L'arborescence décisionnelle ci-dessous reprend sous forme simplifiée la procédure de demande de financement pour un projet ou un programme faisant principalement appel à du financement privé.

Un porteur de projet part de zéro ou capitalise sur l'infrastructure existante d'un projet/programme, qu'il tente de faire valoir auprès de différentes sources de financement et/ou de mécanismes financiers destinés à être panachés. L'obtention de financements supplémentaires passera ainsi par plusieurs opportunités et/ou tours de financement, et fera appel initialement à du financement d'amorçage public pour attirer d'autres investissements, publics et/ou privés.

La procédure applicable aux projets/programmes plus importants – comme les programmes d'investissement, ou lorsque d'une entreprise ou un projet de plus petite envergure décide de s'étendre à l'issue d'une phase de mise en œuvre initiale – est relativement complexe et implique de passer par plusieurs tours de financement successifs et/ou parallèles. Les notes explicatives et l'arborescence décisionnelle ci-dessous se complètent, et doivent donc être lues ensemble (voir également la « Liste de contrôle du projet/programme » à la fin de la présente section).

### Les PME ou les projets présentant des caractéristiques fortes justifiant la mobilisation de financements privés

Bon nombre de petites et moyennes entreprises (PME) et de petits et moyens projets (PMP) cherchent à faire finan-

cer par le secteur privé la prise de mesures d'adaptation et d'atténuation – ce qui, dans la plupart des cas, est loin d'être une tâche aisée. Outre de la patience, un dossier parfaitement argumenté est incontournable pour réussir à convaincre les investisseurs et/ou prêteurs privés de l'opportunité et de la pertinence d'investir dans la ou les mesures présentées. Pour un financeur privé, le facteur qui emportera sa décision est le fait que la PME ou le PMP qui l'a sollicité présente des caractéristiques fortes qui justifient la mobilisation de financements privés. Il s'agira dans la plupart des cas d'une mise à disposition des financements phasée, correspondant au phasage du PMP/de la PME. Les étapes ultérieures demanderont de faire appel à différents types d'investisseurs ou de prêteurs.

Les PME/PMP qui présentent l'une des 6 caractéristiques suivantes, voire plus, auront des chances de voir leur demande de financement privé accueillie favorablement. Ces 6 caractéristiques ne sont pas mutuellement exclusives, ni exhaustives : selon la PME ou le PMP considéré(e), il se peut que d'autres caractéristiques aillent peser dans la balance décisionnelle des investisseurs ou prêteurs potentiels. Ces 6 caractéristiques sont listées ci-dessous, à commencer par la plus importante :

1. La PME/le PMP fait partie d'une organisation, telle que société, entité multinationale (EntMN) etc., capable de lui apporter un soutien sous forme de savoir-fair et/ou d'appui financier.
2. La PME/le PMP est d'ores et déjà rentable.
3. La PME/le PMP a de bonnes chances de devenir rentable dans un avenir proche, comme en fait état un plan d'affaires robuste.
4. Une ou certaines parties de la PME/du PMP sont rentables.

5. La PME/le PMP compte parmi ses clients et/ou fournisseurs de grandes EntMN, des prestataires technologiques importants, ou relève du même domaine que de grandes EntMN et des prestataires technologiques importants.

6. La PME/le PMP comprend une composante « développement durable » importante, et peut contribuer de manière significative à valoriser l'image d'EntMN ou autres grandes organisations : en d'autres termes, leur donner un avantage commercial non négligeable.

Toutefois, dans bon nombre de cas – et notamment s'agissant de projets qui ne présentent pas ou peu les caractéristiques ci-dessus –, la première étape consistera à trouver des financements publics ou des financements privés dédiés à l'adaptation ou à l'atténuation, qui ne sont pas soumis à l'impératif de rentabilité financière obligatoire. Ainsi, pour solliciter des bailleurs privés, il importe de déterminer si les activités de la PME/du PMP sont en adéquation avec le mandat :

- d'organisations philanthropes, de fondations (ex. : Bill & Melinda Gates Foundation, Elma Foundation, Gatsby Charitable Foundation, Maria Wrigley Trust, Rockefeller Foundation, Shell Foundation, etc.) ; ou
- d'ONG ayant la capacité de financer des projets (pour consulter la liste – courte et non exhaustive – d'ONG ayant capacité à accorder des financements en Afrique, rendez-vous sur : <http://collatérauxfree-loans.blogspot.sg/2010/12/organisation-and-ngos-that-give-loan.html>) : ou
- d'EntMN qui estimerait qu'il serait dans leur intérêt, en matière d'image de marque, de financer ce type de PME/PMP et/ou de modifier la manière dont elles

fonctionnent. Ainsi, pour prendre l'exemple de la filière agroalimentaire, une EntMN comme Coca Cola s'engage pour la la préservation des ressources en eau par le biais de programmes de sensibilisation à une utilisation économe et respectueuse de l'eau, et Nestlé aide les petits producteurs de café et de cacao à s'adapter à l'évolution climatique.

Une fois le financement initial réuni, il est possible de passer à d'autres tours de financement dans le but de solliciter d'autres investisseurs, jusqu'à ce que le projet devienne rentable.

De manière générale, les PME/PMP relèvent de l'une des catégories suivantes :

Catégorie A. Bon nombre de PME/PMP présenteront, à des degrés divers, les caractéristiques fortes énumérées ci-dessus.

Catégorie B. Certain(e)s (très peu toutefois) PME/PMP présenteront un niveau de rentabilité viable, ce qui sera plus probablement le cas des PME qui entreprennent des actions d'atténuation implantées dans des pays en développement plutôt que dans des pays moins développés. Les PME/PMP peuvent baser leur recherche de financements sur le terrain financier uniquement, et tendre vers un mélange de crédits accordés par des banques locales ou internationales, par des institutions financières monétaires (IFM) et/ou du capital-risque/ capital investissement (CapRis/CapInv) mis à disposition par des sociétés financières, des banques, des EntMN, etc.)

Catégorie C. Certain(e)s PME/PMP, notamment celles et ceux associés aux actions d'adaptation, ne présentent aucune des caractéristiques fortes énumérées ci-dessus : dans ce cas, il y a lieu de solliciter des financements

publics et des financements privés non soumis au critère de rentabilité (voir ci-dessus, fondations, ONG, EntMN).

L'exemple ci-dessous appartient à la catégorie B, qui est la plus courante et souvent la plus complexe, en raison de ce qu'elle demande à faire appel à un certain nombre de canaux pour accéder aux financements recherchés.

### Phase initiale

L'ensemble des PME/PMP passeront par des phases successives : phase initiale de conceptualisation et de développement de produit, affinage des projets, planification finale, montage des pilotes, recrutement d'une équipe de démarrage, etc. Cette phase initiale peut s'avérer coûteuse et, en général, elle ne génère pas de revenus financiers.

Dans les pays en développement, dont il existe un bon nombre dans la région POAN, cette phase initiale est habituellement financée par un mélange d'apports en propre (économies, appui familial, amis), de financements publics (subventions), de financements accordés par des fondations, des organisations philanthropes ou des ONG qui ont la capacité de financer des projets. Autres sources de financement potentielles : EntMN intéressées par la contribution que pourrait faire la PME/le PMP à leur image de marque, autres intérêts ou capitaux d'amorçage privés, investisseurs providentiels, entrepreneurs bien établis prêts à prendre des parts des start-up.

Cette phase initiale prévoit souvent de l'assistance technique (AT), pour donner de la robustesse à une idée/un concept, ou pour mettre en œuvre un projet pilote, ou encore pour avoir accès à des informations (données cli-

matiques, par exemple) : faire appel à l'expertise combinée de consultants, d'universitaires, d'ONG spécialisées et de prestataires technologiques s'avère généralement efficace. L'initiative pour l'adaptation du secteur privé lancée dans le cadre du Programme de travail de Nairobi (CCNUCC) propose une liste de partenaires potentiels très complète, dont instituts de recherche, ONG, universités, entités du secteur privé et agences des Nations unies, spécialisés dans les problématiques d'atténuation et d'adaptation. Ce type d'AT peut également être assurée par des sociétés de capital-risque et des investisseurs providentiels. Toutefois, ceci est plus courant dans les pays développés que dans les pays en développement. L'AT peut également être financée au moyen d'une subvention accordée par des institutions de financement du développement (IFD) ou autres bailleurs.

L'élaboration d'une PME/d'un PMP est souvent facilitée – notamment dans les pays en développement – par une assistance technique assurée dans les domaines suivantes :

- Éducation financière
- Planification des ressources et préparation des budgets
- Mise au point d'un plan d'affaires
- Formation financière et comptable
- Appui à la commercialisation et études de marché
- Planification stratégique
- Assistance juridique
- Amélioration opérationnelle et des procédés
- Facilitation de l'accès aux chaînes d'approvisionnement et logistiques internationales
- Technologies de l'information

En outre, une AssTech post-investissement peut contribuer à améliorer la qualité des investissements et à préparer la société à se désengager.

### Phases d'élaboration et de mise en œuvre

Les phases suivantes, outre générer quelques revenus initiaux (en dépit d'un flux de trésorerie généralement négatif), aboutissent à des produits et concepts éprouvés. Ce qui, de manière générale, implique de trouver au départ des éléments de financement qui vont servir de levier à d'autres financements, les sources de financement à considérer en premier lieu étant souvent celles qui n'imposent pas de critère de rentabilité. Les organismes financiers qui cherchent à investir et se penchent principalement sur la rentabilité et la robustesse de l'entreprise ou du projet à financer sont convaincus par ce type de levier. En d'autres termes, il importe que la PME/le PMP arrive à obtenir des éléments de financement initiaux, qu'ils lui soient accordés par des financeurs publics (IFD), des fondations et des organisations philanthropes, des ONG ou des EntMN. Il est considérablement plus facile de se servir de ces éléments comme levier pour obtenir du crédit (prêt d'une banque locale ou internationale), voire d'ouvrir le capital de la PME à des investisseurs externes (ex. : par le biais d'un « investissement d'impact »). La prise de participation est expliquée plus loin.

Un financement public initial est souvent considéré l'option la plus évidente pour arriver à mobiliser des financements privés. Toutefois, il importe de garder également à l'esprit les questions de délais et de calendrier : l'octroi d'un financement public prend du temps (sans même parler du temps qu'aura pris la simple promesse de cet octroi),

et peut décourager plus d'un porteur de projet ou investisseur privé, à moins que le porteur de projet ne se voie attribuer un marché/un financement mis en concurrence à l'issue d'un appel d'offres auquel il a répondu. Cette dimension chronophage peut mener certains porteurs de projet à faire appel à des financeurs privés uniquement.

Par ailleurs, en cours de phase initiale, il convient d'étudier soigneusement la réglementation locale pour connaître l'existence d'aides potentielles, de crédits d'impôts et autres mesures qui pourront s'avérer utiles dans la recherche de financements supplémentaires. L'administration locale et les collectivités territoriales sont souvent les meilleures interlocutrices pour en savoir plus sur ces mesures réglementaires.

À l'issue de la phase initiale, avec un peu de chance, la PME/le PMP arrive à un stade plus mature, et devient une société/un projet établi(e), avec un flux de trésorerie positif, une clientèle en augmentation et une activité durablement viable. Atteindre de niveau de maturité implique généralement de combler un déficit de financement, au moyen d'un crédit, qui pourra se composer de fonds mis à disposition par des banques commerciales publiques de développement – SFI, BERD, BEI etc. – alliés à des subventions accordées par des IFD (BAD, KfW, AFD, DfID etc.), et qui, à son tour, servira à obtenir du crédit auprès de prêteurs privés locaux, tels que banques, institutions de microfinance ou même ONG locales. Pour consulter la liste des ONG qui prêtent en Afrique, cliquer [ici](#). Dans certains cas, la contribution des IFD se fera par le biais d'une institution financière locale : les conditions de crédit seront assouplies – taux d'intérêt bonifié, p.ex. – dès lors qu'une IFD se portera garante du remboursement.

Alternative au crédit : l'ouverture du capital (ou prise de participation). Une PME/un PMP peut lever des fonds en ouvrant son capital à des acteurs de CapRis/Capl (techniquement, les sociétés de capital-risque investissent dans les premières phases et dans les PME présentant un profil de risque plus élevé, que les sociétés de capital investissement), à des EntMN ou à des organismes complémentaires de taille moyenne, tels que la SFI et la Banque mondiale (et notamment par le biais de son réseau de **Centres d'innovation climatique**, implanté dans 5 pays d'Afrique dont le Maroc). Ils comprennent également des sociétés de CapRis/CapInv qui travaillent uniquement avec les pays en développement, tels que les acteurs d'investissement d'impact et de financement collectif (crowdfunding), et des sociétés de CapRis/CapInv établies, plus conventionnelles. « **Asset Impacts** » propose une liste non exhaustive des investisseurs d'impact. Exemples de fonds de CapRis/Capl : le Fonds d'investissement pour l'agriculture en Afrique (FIAA), qui a créé un fonds pour les PME, le fonds de la société LeapFrog Investments, le groupe AfricInvest, la FMO ou le fonds GroFin. Certaines IFM peuvent être sollicitées au sein du fonds Africap Microfinance.

Autre montage de financement possible : le financement mezzanine. Il s'agit d'un montage hybride **crédit-capital**, qui, en cas de défaut de paiement, donne au **prêteur** le droit de convertir en titre de propriété ou en parts de capital l'intérêt qu'il a pris dans la société, une fois les sociétés de **capital-risque** et autres prêteurs de premier rang remboursés. Le financement mezzanine, généralement

mis en place **sans audit préalable** conséquent du côté du prêteur, et sans **nantissement** – ou à peine – du côté de l'emprunteur, est imputé au poste **fonds** propres du **bilan** de la société.

Il est crucial d'utiliser de manière efficace les ressources des bailleurs pour réduire les coûts et les risques et, partant, arriver à mobiliser des financements complémentaires du secteur privé.

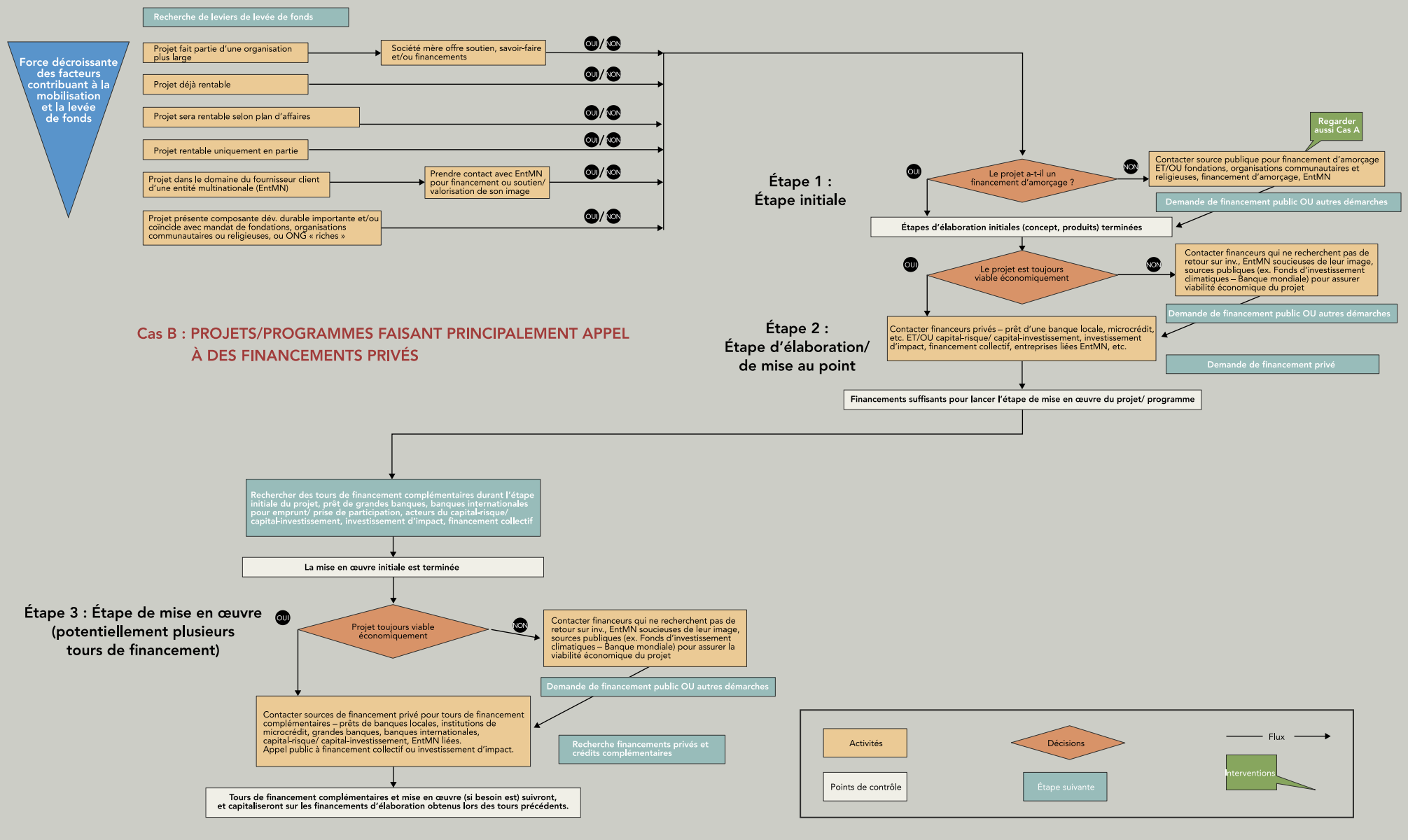
### Les grandes sources d'investissements institutionnels

D'autres sources importantes de financement peuvent également être disponibles, comme les obligations d'état et les actions émises par les investisseurs institutionnels. Toutefois, dans la pratique, ces instruments sont réservés aux très gros investissements ( $\geq 100$  millions de dollars généralement), ce qui est très courant dans les cas d'atténuation et d'adaptation envisagés ici.

Il est théoriquement possible de mutualiser les investissements jusqu'à atteindre de tels montants : cependant, dans la pratique, le manque d'uniformité entre les projets et la complexité des procédures financières nécessaires (comptabilité, contrôle de la performance), rend ce type de montage très difficile à mettre en œuvre.

Dans certains cas, les investisseurs institutionnels, comme les fonds de pension, consacrent une partie de leurs moyens au développement de petits projets, et généralement et potentiellement aux PME/PMP qui ont franchi les obstacles initiaux et dont l'activité est prometteuse.





## 3.7 Formulaire de sélection

La liste de contrôle sert à évaluer les idées ou concepts d'un projet, dans le cadre d'un externe ou interne réalisé par des personnes chargées d'une mission de supervision. Cette liste de contrôle a pour objet de procéder à une première sélection des propositions et de guider les efforts d'élaboration à venir. Un système de notation simple a été mis au point pour aider à la décision : y a-t-il lieu de donner suite au concept ou à la proposition examinée, de le/la renvoyer avec demande d'informations complémentaires, ou de le/la rejeter ? La notation prend en compte la complétude des informations fournies et la probabilité que le projet/ le programme voie effectivement le jour. Le modèle de note succincte correspondant se trouve à la section 4.

ASPECTS/ÉLÉMENTS CLÉS	QUESTIONS ET DIFFICULTÉS À CONSIDÉRER	NOTE (DE 1 À 3*)
Description du projet/programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La nature technique du projet est-elle claire et robuste ?</li> <li>• L'endroit et le contexte dans lesquels le projet/programme sera mis en œuvre sont-ils clairement décrits ?</li> <li>• Le porteur de projet et les bénéficiaires, si différents, sont-ils adéquatement décrits ? Toutes les informations utiles permettant une première évaluation de l'expérience, des capacités opérationnelles et financières et de la solvabilité du porteur du projet ont-elles été apportées ?</li> </ul>	
Type du projet/ du programme et résultats attendus	<p>L'action en faveur du climat entend-elle mener à (a) une réduction/la prévention des émissions, ou (b) une adaptation, ou les deux (ex. : une démarche climatique SMART alliant résilience, adaptation et atténuation) ?</p> <p><b>En cas (a) d'atténuation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les émissions de GES du scénario de référence et du scénario du projet ont-elles été indiquées ?</li> <li>• Disponibilité de premières estimations des émissions annuelles de GES/de la réduction des émissions ?</li> <li>• La réduction des émissions de GES est-elle mesurable et quantifiable ?</li> </ul> <p><b>En cas (b) d'adaptation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'effet de contrainte escompté du projet/programme sur les vulnérabilités aux changements climatiques est-il exposé ?</li> <li>• L'évolution/les tendances selon le scénario de référence dans le ou les secteurs ciblés en l'absence de mesures d'adaptation ont-elles été décrites ?</li> <li>• Les activités d'adaptation spécifiques destinées à être mises en œuvre et à renforcer la résilience aux changements climatiques grâce à ce projet/programme ont-elles été mises au point ?</li> </ul>	
Conformité avec les priorités nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce projet/programme répond-il aux priorités nationales de l'action pour le climat, telles qu'énoncées dans les stratégies, politiques et plans d'action nationaux, et les communications nationales correspondantes ?</li> <li>• Ce projet/programme a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact environnementale, et, dans l'affirmative, les résultats sont-ils disponibles ?</li> </ul>	
Plan de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui sera chargé de la mise en œuvre du projet ? Quand et de quelle manière sera-t-il mis en œuvre ?</li> <li>• La préparation de la composante MNV (mesure, notification, vérification) est-elle présentée ?</li> </ul>	
Budget et cofinancement indicatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le budget général du projet est-il présenté ?</li> <li>• Les niveaux et les sources de cofinancement du projet/ programme sont-ils indiqués (et notamment la structure de financement et l'échéancier des contributions publiques/ privées) ?</li> </ul>	

\*Note: The scoring should be done per row taking into consideration to what extent the requested information in the row has been provided. The scoring scale is: 1. No information available (including upon request) 2. Information partially available (with a chance to be provided in due course) 3. Information is generally/fully available (minor gaps will be addressed shortly). Applicants that are not able to provide any of the above key information within a reasonable timeline (a couple of weeks), i.e. a score of 1, should not be further considered in the process. Applications that score 3 across the board can progress to the next assessment level. Applications that receive a score of 2 in (a) certain category/ies should be given the chance to achieve a score of 3 once the information is provided. The scoring should take the actual contents into account and whether the proposed project/programme has a chance to get off the ground (e.g. a proposal not being able to show any kind of contribution of resources, even in-kind, or cannot demonstrate a basic understanding of designing climate actions, or in-country experience or addressing government priorities should not be further considered).

## 4. RÉDIGER UNE NOTE SUCCINCTE DE PROJET

Le modèle de note succincte et ses directives ont été généralisés, en tenant compte des spécificités des différents programmes de financement. L'intention était également de faciliter le transfert des informations d'un modèle à l'autre, simplement au moyen d'un copier-coller.

Ce modèle est destiné aux porteurs de projet(s) des secteurs public comme privé, et pourra être fourni par les fonctionnaires/responsables des problématiques des changements climatiques. Il inclue des références à d'importantes sources d'information et des exemples de bonnes pratiques (voir la *Liste de contrôle du concept* à la fin de la présente section).

### 4.1 Informations générales sur le programme/projet

#### 4.1.1 Informations élémentaires

La présente section concerne l'intitulé et le lieu de mise en œuvre du projet/programme proposé, ainsi que les coordonnées de l'auteur de la note succincte du projet.

Intitulé du projet/programme : .....  
 Pays/région : .....  
 Entité accréditée<sup>1</sup> : .....  
 Autorité nationale désignée<sup>2</sup> : .....  
 Institution principale de mise en œuvre : .....  
*[N.B. : Toutes les autres institutions qui apporteront leur soutien et participeront à la mise en œuvre du projet proposé.]*  
 Entité d'exécution/bénéficiaire : .....  
*[N.B. : Toutes les autres institutions qui apporteront leur soutien et participeront à la mise en œuvre du projet proposé.]*  
 Agent de liaison : .....  
 Adresse courriel : .....  
 Numéro de téléphone : .....

#### 4.1.2 Profil du programme/projet

La présente section concerne le profil du projet/programme proposé : type de projet/d'action en faveur du climat, montant du budget et calendrier.

*[N.B. : le montant du budget comprend l'ensemble des montants alloués aux différentes activités, y compris les coûts de gestion. Par conséquent, le chiffre indiqué correspondra au « montant total des financements nécessaires au projet » repris dans le cadre logique.]*

<sup>1</sup> Ces entités sont pertinentes uniquement dans le contexte d'un accès direct aux financements de l'action pour le climat, tels que les financements accordés par le Fonds vert pour le climat ou par le Fonds des Nations Unies pour l'adaptation.

<sup>2</sup> Ibid.

#### Éléments clés qui sous-tendent le travail d'élaboration de concepts et de propositions visant à être financés :

- Rassembler des informations sur les critères ou processus décisionnels particuliers des financeurs multilatéraux ou bilatéraux pertinents/ considérés
- Les sources de financement des projets et programmes de l'action en faveur du climat sont différenciées en fonction des objectifs, des pays et des régions cibles, des technologies et de l'axe sectoriel, des mécanismes de financement utilisés, et les besoins de la proposition.
- Travail de réflexion et production d'un argumentaire robuste quant à la justification du besoin en financement du projet proposé par le fonds sollicité.
- Il existe un certain nombre de principes communs, que l'on cherche à obtenir des financements publics ou des financements privés pour l'action en faveur du climat, et notamment se concentrer sur le porteur du projet (solvabilité, réputation et expérience), le retour sur investissement, s'inscrire dans une démarche collective, veiller à faire passer le message quant au pourquoi de la ou des mesures proposées, et développer les capacités locales.
- Améliorer l'environnement d'investissement – en mettant en place le cadre administratif approprié – et développer la capacité à absorber des ressources contribuent à accroître la capacité d'un pays à attirer des financements et sa capacité à faire une utilisation efficace des financements consentis.
- Les financeurs, publics comme privés, sont séduits par des propositions en faveur du climat qui sont porteuses de stabilité et de bonne gouvernance.

## Thème : atténuation / adaptation / transversal

**Type de projet/programme :** indiquer le secteur/domaine de résultats visé par le projet/programme. Quelques exemples pour les projets d'atténuation : accès à l'énergie et production d'électricité ; transports à faibles émissions polluantes ; bâtiments, villes, industries, appareils ; usage des sols. Quelques exemples pour les projets d'adaptation : populations et communautés les plus vulnérables ; santé et bien-être, et sécurité alimentaire et de l'eau ; infrastructure et environnement bâti ; écosystèmes et services écosystémiques.

[N.B. : la plupart des sources de financement visent un large éventail de technologies d'atténuation/adaptation et/ou l'évolution des modes de gestion et de planification, les plus courantes étant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le contexte de l'atténuation. Certaines sources ont un objet plus circonscrit, tel que la foresterie.]

**Partenaire(s) de mise en œuvre :** publics / privés / partenariat public-privé

[N.B. : il importe de clarifier par écrit les éléments clés de sorte à ce que les contrats puissent être passés dès que (voire préalablement, en prévoyant des conditions suspensives) les financements sont mis à disposition, en fonction de la situation particulière du projet. Les organisations et entités qui mettent en œuvre les projets sur le terrain sont notamment les organes de l'État, les institutions nationales, les organisations internationales, les communautés locales, les organisations non gouvernementales, les instituts universitaires et de recherche, et les entités du secteur privé.]

**Date de début et date de fin de mise en œuvre (estimation) :**

**Situation actuelle :** indiquer l'état du projet/programme au moment de la production de la proposition – ex. : pré-faisabilité, faisabilité, contrats clés, etc.

### Éléments clés à considérer quant aux sources de financement :

- Il convient d'envisager de mobiliser et d'utiliser les ressources financières nationales dès le départ : en effet, la mobilisation de ces ressources permettra d'obtenir un soutien international et de déterminer à quel titre/dans quel but ce soutien est le plus nécessaire.
- Il n'est pas rare de négocier en parallèle et sur différents éléments du projet/ programme – y compris s'agissant des coûts d'élaboration/ de mise au point –, qui pourront être pris en charge par différentes sources de financement.
- Le panachage de différentes sources de financement – lignes budgétaires de l'État, contributions d'ONG et de groupes communautaires, aux côtés de l'aide au développement et des financements de l'action pour le climat (bilatéraux ou multilatéraux) – pourra s'avérer crucial pour garantir qu'un projet/ un programme voie le jour (voir ci-dessous).
- Par ailleurs, et dans toute la mesure possible, il importe de se pencher sur les mécanismes de financement innovants, et d'y avoir recours. Toute piste susceptible de mobiliser le secteur privé – apport de capitaux, octroi de crédit – sur le projet doit être explorée.
- Les projets en faveur du climat, notamment les projets d'adaptation, sont souvent financés sur la base de collaborations entre sources de capital privées, bailleurs publics, organisations non gouvernementales (ONG) et institutions locales (publiques comme privées). De même, le montage de financement de ce type de projets intégrera probablement des fonds privés, publics, et philanthropes. L'une des stratégies clés en recherche de financements pour des projets d'adaptation est de structurer les projets de sorte à pouvoir bénéficier de l'ensemble de ces sources de financement.
- La différence fondamentale entre financement public et financement privé est la motivation du financeur. La motivation première des pourvoyeurs de financements privés est l'espoir d'optimiser leur retour (privé) sur investissement (directement ou indirectement). À l'inverse, les financements accordés par le secteur public n'ont pas forcément à être « rentables » mais sont de manière générale motivés par un désir d'optimiser la rentabilité économique\* pour chaque dollar dégagé.

\* La rentabilité économique d'un investissement est, dans une perspective d'économie nationale, ce que le retour sur investissement est à un investisseur commercial.

## 4.2 Le programme/projet en détail

### 4.2.1 Description du programme/projet

La présente section concerne les objectifs et les activités du projet/programme.

[N.B. : veiller à formuler clairement l'objectif général et les objectifs spécifiques, les activités liées, et des résultats chiffrables : les ressources budgétaires seront allouées en conséquence.]

**Objectifs du projet/programme :** formuler clairement et précisément l'objectif général (voir les objectifs généraux)

[N.B. : en une ou deux phrases au maximum, l'objectif principal du projet posé.]

**Conception du projet/programme :** indiquer quelles sont les activités prévues et exposer leurs objectifs spécifiques respectifs

[N.B. : en fonction de l'activité, différentes démarches de mise en œuvre pourront être retenues (ex. : stratégies de gestion foncière pour répondre aux catastrophes et/ou pour piéger le carbone, plantation d'arbres pour prévenir certains types de vulnérabilité et/ou pour piéger le carbone, évaluer plus en détail un risque climatique, s'agissant notamment de foresterie ou d'agriculture). Il conviendra de prévoir une ou deux activités d'adaptation/atténuation « types », et la démarche de mise en œuvre devra être claire et transparente.]

#### Le panachage public et financements privés sources :

- Les principales sources de financement des activités d'atténuation des effets des changements climatiques sont multilatérales, bilatérales, et privées.
- De manière générale, nombreux sont les projets d'adaptation aux changements climatiques qui devront également être financés par un mélange de fonds publics et privés.
- Le repérage des opportunités de financement privées passe impérativement par une compréhension solide des mécanismes de capital et de crédit, des motivations principales des acteurs privés (voir ci-dessus) et des profils de risque.
- L'attrait des fondations et investisseurs à impact social pour les pays en développement réside dans le fait que, contrairement aux financeurs privés traditionnels, ils tolèrent souvent un retour sur investissement moindre en échange d'un impact social positif.
- Les pays en développement peuvent créer des conditions favorables à l'investissement en réduisant les risques ou en augmentant les récompenses.
- Les financements privés accordés aux mesures d'adaptation dans les pays en développement viennent, pour la plupart, de sources nationales. Les actions d'adaptation qui retiennent l'attention du secteur privé sont celles qui sont capables de garantir un retour sur investissement à court terme ou un rendement élevé à plus long terme.
- Les institutions financières des pays développés tendent à investir directement dans certains actifs, en général des projets de grande envergure auxquels s'associent des entités disposant de ressources financières importantes, comme les gouvernements nationaux ou sous-nationaux ou de grandes entreprises privées.
- La mise en place de certains montages particuliers – tels que le financement de projet et les partenariats public-privé – peut s'avérer nécessaire pour attirer les investisseurs internationaux.
- Les institutions financières des pays développés canalisent également des fonds à travers les institutions financières des pays bénéficiaires pour les projets plus petits.
- Les gouvernements des pays en développement peuvent augmenter le montant des financements privés internationaux disponibles sur le territoire national : ainsi, ils peuvent encourager les institutions locales financières à s'engager dans des relations avec les institutions des pays développés qui disposent du type de fonds recherché, à faire appel à du financement de projet public-privé si la configuration/les acteurs en présence le justifient, et à encourager l'investissement étranger direct.
- En outre, les pays en développement doivent travailler en collaboration avec les investisseurs à l'identification des obstacles à l'investissement et concevoir des projets ou mettre en œuvre des mesures qui réduisent au minimum ces obstacles.

**Logique du projet/programme :** *exposer la logique/le raisonnement qui a conduit à envisager les activités prévues. Spécifier le lieu et le contexte de mise en œuvre context du projet/ programme.*

[N.B. : *il est capital pour la réalisation du projet que la définition de son objectif soit claire – de quelle manière la résilience et/ou la réduction des émissions de GES seront-elles renforcées, ou de quelle manière le niveau actuel de résilience sera-t-il maintenu/le rejet d'émissions de GES supplémentaires, évité ? – et réaliste face aux contraintes données : le projet peut-il être financé ? Quel est le calendrier d'exécution/achèvement estimé du projet ? Les parties prenantes et acteurs soutiennent-ils/se sont-ils approprié le projet ? Outre l'objectif du projet, il importera d'en définir clairement les impacts positifs et négatifs.]*

**Logique/raisonnement ayant mené à la mobilisation de la source de financement :** *expliquer pourquoi/comment le projet/programme va dans le sens des objectifs stratégiques de la source de financement sollicitée, et à quel titre ce financement est indispensable pour le projet/programme*

[N.B. : *considérer le ou les fonds et sources de financement à cibler, et vérifier que le projet réponde effectivement aux priorités et aux objectifs définis.]*

#### 4.2.2 Informations sur les coûts/le financement

*La présente section concerne les informations sur les financements du projet/programme.*

[N.B. : *certains projets nécessitent un financement complémentaire pour pouvoir poursuivre/achever l'élabora-*

*tion du projet/programme – étant entendu qu'il est indispensable de bien formuler le concept initial pour pouvoir demander un tel financement.]*

**Total des coûts d'investissement :** *... €/ \$ indiquer une estimation du total des coûts du projet (en EUR ou en USD)*

**Affectation du budget :** *spécification et ventilation en catégories telles que :*

- Coûts d'élaboration/de mise au point du projet/programme
- Coûts de mise en œuvre, dont suivi et évaluation
- Coût de chaque activité
- Autres catégories pertinentes : gestion du programme, dont personnel permanent, bureau, déplacements, dépenses de démarrage ; services d'ingénierie et autres activités d'assistance technique ; consultants externes ; commercialisation ; formation ; utilisation des fonds pour le cofinancement concessionnel, tels que réserves pour prêts irrécouvrables ou autres types de rehaussement de crédit ou aides directes en capital

[N.B. : *les coûts de gestion du projet sont les coûts affectés aux services/prestations d'administration générale qui ne sont pas directement liés à un ou plusieurs résultats et/ou produits de sortie.]*

**Montant demandé au financeur :** *€/ \$ ... indiquer le montant pour chaque instrument financier (prêt de premier rang, prêt subordonné, capital, garantie, subvention remboursable, subvention)*

**Stratégie de retrait (finances) :** *préciser ce qui se passera après que le projet/programme aura été mis en œuvre à l'aide de la source de financement.*

[N.B. : de quelle manière les bénéficiaires du projet/programme sont-ils maintenus après le retrait des financeurs (ensemble des fonds investis, ensemble des prêts remboursés intégralement) ? Les coûts annuels d'E&M seront-ils couverts ? Les résultats mesurés et notifiés, et si oui, comment, et où ?]

**Cofinancement** : indiquer les sources de cofinancement, et le type de cofinancement (prêt de premier rang, prêt subordonné, capital, garantie, subvention remboursable, subvention) et le montant de cofinancement consenti par chaque source.

[N.B. : les nouveaux projets « qui marchent » capitalisent souvent sur une infrastructure de projet/ programme existante, avec un financement sécurisé (ex. : ajout d'une composante adaptation/ atténuation à un projet de développement existant – voir également la démarche programmatique du FEM/AF/FVC). D'autres projets/programmes doivent quant à eux rechercher des financements pour leur infrastructure également : en effet, en fonction du montant de financement accordé par les bailleurs multilatéraux, il conviendra de faire appel, ou pas, à du cofinancement pour assurer la mise en œuvre du projet.]

### 4.2.3 Bénéfices et résultats attendus

La présente section concerne les résultats et les bénéficiaires attendus et du projet/programme.

[N.B. : afin de démontrer l'impact réel que le projet entend avoir, il importe de proposer un scénario de référence exposant ce qui arriverait si le projet n'était pas mis en œuvre (à ce stade, ce scénario de référence peut se contenter d'être qualitatif, sans aller jusqu'au quantitatif).]

**Conditions de référence** : préciser les conditions de référence en l'absence d'activités, et notamment les difficultés, obstacles et défis clés. Exemples : scénario de référence et tendances des émissions de GES (atténuation) ou des vulnérabilités (adaptation) ; degré d'exposition aux risques climatiques des pays et groupes bénéficiaires ; le déficit fiscal ou de la balance des paiements empêche de répondre aux besoins ; insuffisances du marché local des capitaux ; nécessité de renforcer les institutions et la capacité de mise en œuvre

[N.B. : la présente section doit comprendre une brève description de la situation initiale et des activités de développement pertinentes qui seraient/devraient être mises en œuvre en l'absence de changements climatiques dans le secteur et la région ciblés.]

Il y a lieu d'apporter une attention particulière aux impacts en matière de lutte contre les changements climatiques, à leur potentiel catalyseur et à leur potentiel de développement durable :

**Potentiel d'impact en matière de lutte contre les changements climatiques** : spécifier les impacts attendus en matière d'atténuation/adaptation, tels que le nombre de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> non émises par an, le nombre total de bénéficiaires directs et indirects, le nombre de bénéficiaires relativement à la population totale. S'agissant des mesures d'atténuation, accorder une attention particulière : aux émissions de référence, au volume attendu d'émissions évitées. S'agissant des mesures d'adaptation, accorder une attention particulière : au contexte écologique et socioéconomique du projet/programme et ses perspectives quant aux changements climatiques, aux formes de vulnérabilité et de capacité de résilience exist-

### Démontrer l'appropriation et la cohérence avec la stratégie et les priorités nationales en matière d'action pour le climat :

- En fonction de la mesure d'adaptation/atténuation – une politique sectorielle ou un projet particulier dans une région particulière – différents processus décisionnels politiques seront nécessaires pour en voir la mise en œuvre. Dans le même temps, il est également crucial de s'assurer de la cohérence de ces processus avec la politique du pays d'accueil en matière d'adaptation.
- Pour garantir que le projet sera soutenu par la communauté politique plus largement, il importera d'identifier des décideurs appropriés aux échelons local, régional et national. Il conviendra, en collaboration avec ces décideurs, de déterminer si et comment l'adaptation peut être intégrée dans les cadres existants à long terme.
- Il est important de tenir compte du travail effectué sur les plans d'adaptation/atténuation existants, tels que les Programmes d'adaptation à l'échelle nationale (PAAN), les Mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (MAAN), les communications nationales à la CCNUCC et la CNULCD. Les projets relevant de catégories prioritaires ont de grandes chances d'être soutenus politiquement et/ou financièrement par les institutions publiques.
- Le soutien d'une institution publique ou du gouvernement peut également aider à avoir accès à des financements sur la scène internationale.

tante, aux vulnérabilités que le projet/ programme entend limiter.

[N.B. : la présente section doit comprendre une brève description de chaque activité/investissement d'adaptation/ atténuation que le projet mettrait en œuvre, et de quelle manière elle/il capitaliserait sur les activités de développement existantes (c.-à-d. les activités de référence identifiées ci-dessus), la manière dont elle/il sera mis en œuvre dans la pratique, et sa contribution attendue en matière d'impact réducteur des vulnérabilités aux changements climatiques ou d'amélioration du profil d'émissions de GES ci-dessus. La présente section doit démontrer au financeur/bailleur sollicité de quelle manière le projet va

donner lieu à des impacts tangibles et mesurables dans le secteur et/ou la région ciblés. La discussion peut prendre comme point de départ la différenciation entre « activités d'investissement » et « activités de développement des capacités ».]

**Potentiel catalyseur des impacts :** spécifier le potentiel de transposition à plus grande échelle et de reproduction, de connaissances et d'apprentissage, de contribution à la création d'un environnement favorable et d'un cadre réglementaire ou politique

Démontrer l'appropriation et la cohérence avec la stratégie et les priorités nationales en matière d'action pour le climat :

En fonction de la mesure d'adaptation/atténuation – une politique sectorielle ou un projet particulier dans une région particulière – différents processus décisionnels politiques seront nécessaires pour en voir la mise en œuvre. Dans le même temps, il est également crucial de s'assurer de la cohérence de ces processus avec la politique du pays d'accueil en matière d'adaptation.

Pour garantir que le projet sera soutenu par la communauté politique plus largement, il importera d'identifier des décideurs appropriés aux échelons local, régional et national. Il conviendra, en collaboration avec ces décideurs, de déterminer si et comment l'adaptation peut être intégrée dans les cadres existants à long terme.

Il est important de tenir compte du travail effectué sur les plans d'adaptation/atténuation existants, tels que les Programmes d'adaptation à l'échelle nationale (PAAN), les Mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (MAAN), les communications nationales à la CCNUCC et la CNULCD. Les projets relevant de catégories prioritaires



ont de grandes chances d'être soutenus politiquement et/ou financièrement par les institutions publiques.

Le soutien d'une institution publique ou du gouvernement peut également aider à avoir accès à des financements sur la scène internationale.

[N.B. : ainsi, de nombreux programmes visent à démontrer le potentiel de réussite de certains mécanismes de financement et modèles commerciaux, en impliquant des parties commerciales et en promouvant une dynamique de marché commercialement autonome, de sorte que les acteurs du marché continuent de développer, de mettre en œuvre et de financer des projets d'efficacité énergétique/d'énergies renouvelables au-delà de la mise en œuvre du programme une fois achevé. Ce qui est une stratégie particulièrement séduisante pour les financeurs. Il conviendra de discuter du plan programmatique destiné à atteindre ce résultat, et des stratégies de reproduction. Un budget de reproduction pourrait constituer la deuxième phase d'un programme.]

**Potentiel de développement durable :** spécifier les bénéfices associés attendus en termes économiques, sociaux et environnementaux (impacts sur la création d'emplois, transfert de technologies, activité économique, résilience accrue, nutrition améliorée, etc.)

**Viabilité des impacts :** spécifier de quelle manière les activités du projet/ du programme se poursuivront post-mise en œuvre ; ex. : si, et comment, les acteurs du marché reprendront l'exécution, la mise en œuvre et le financement des activités.

[N.B. : la présente section doit démontrer au financeur sollicité que les interventions du projet ont été conçues de manière à garantir que les bénéfices retirés en matière

d'adaptation/ d'atténuation soient assurés au-delà de son implication/ de son investissement. Cette discussion peut comprendre des éléments de viabilité financière, sociale et environnementale, selon le cas.]

#### 4.2.4 Plan de mise en œuvre et de gestion

La présente section présente le plan de mise en œuvre et de gestion du projet/programme.

**Entité de mise en œuvre :** indiquer quelle entité sera chargée de mettre en œuvre le projet/ programme, et justifier ce choix (par comparaison avec d'autres entités de mise en œuvre potentielles). Faire état de son expérience et de sa crédibilité. Présenter l'équipe de gestion du projet/ la structure organisationnelle : indiquer les missions et responsabilités spécifiques de chaque entité de mise en œuvre, son degré d'implication dans la conception et la mise en œuvre du projet, et les dispositions contractuelles sous-jacentes. Indiquer qui sera chargé de la procédure de suivi/contrôle.

[N.B. : la présente section doit présenter clairement la configuration institutionnelle du projet proposé (c.-à-d. qui fera quoi et quand, quelle sera la structure de gestion du projet, de quelle manière les différentes activités des partenaires d'exécution seront coordonnées, etc.). Le choix de la ou des institutions de mise en œuvre (par comparaison à d'autres institutions de mise en œuvre potentielles) sera également exposé ici.]

**Intégration :** indiquer de quelle manière le projet/programme sera articulé ou intégré aux activités semblables en cours.

[N.B. : la présente section doit identifier brièvement l'ensemble des initiatives/projets semblables actuellement en cours dans le secteur et la région ciblés, et discuter de la manière dont l'équipe du projet proposé veillera à ce que les activités du projet soient correctement liées et articulées avec ces initiatives/projets. L'intention est de garantir au financeur potentiel que le projet ne chevauchera pas ni ne sera une redite d'autres activités de développement, ou encore qu'il n'aura pas d'impact négatif sur ces activités, et que le potentiel de synergie et de collaboration avec les activités en cours sera pleinement exploité. Cette question est partiellement liée à la question du scénario de référence présenté ci-dessus, considérant que le projet devra être articulé/travailler en collaboration avec toute activité de développement habituelle pertinente qui sous-tend le projet d'adaptation/atténuation proposé (voir ci-dessus)].

Il conviendra d'apporter une attention particulière à l'appropriation du pays et à l'implication des parties prenantes :

**Appropriation par le pays :** indiquer de quelle manière se constitue l'appropriation par le pays bénéficiaire. Ainsi : cohérence et inscription dans la stratégie et les priorités nationales du pays en faveur du climat en matière d'atténuation ou d'adaptation (dont communications nationales, contributions déterminées au niveau national (CDN) ou contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN)) ainsi que dispositions réglementaires et juridiques nationales applicables, autorisation ou agré-

ment du gouvernement pour mettre en œuvre le projet/programme)

**Implication des parties prenantes :** indiquer le processus d'association des organisations de la société civile et autres parties prenantes et acteurs, et leurs retours.

[N.B. : il est conseillé de mener des consultations larges avec les groupes de parties prenantes, en commençant au stade de planification du projet. L'élaboration et la mise en œuvre d'une mesure d'adaptation/atténuation intéressera un certain nombre de parties prenantes et d'acteurs.]

#### 4.2.5 Analyse des risques

La présente section concerne les risques prévus et les mesures destinées à réduire ces risques.

[N.B. : tous les programmes comportent certains risques, dans le cadre de leur mise en œuvre et également s'agissant de conditions de marché qui échappent au contrôle du programme. Ainsi, pour les programmes de mise au point et de financement de projets d'EE/ER, les plus gros risques de mise en œuvre sont notamment le succès de leur commercialisation et la longueur des délais commerciaux et de développement nécessaires à la préparation des projets à des fins d'investissement. Ce qui est également l'un des principaux axes de travail des intervenants d'assistance technique et des activités programmatiques.]

#### SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation (S&E) font partie intégrante de la mise en œuvre du projet/programme. Le plan de S&E doit être arrêté très en amont pour pouvoir disposer d'un cadre référentiel permettant de lancer le processus de recueil des données nécessaires à l'évaluation. Le cadre de S&E d'un programme sert à plusieurs choses : 1. Suivre l'avancement du programme 2. Renforcer la performance et la gestion du programme grâce au retour fait sur la mise en œuvre 3. Fournir un référentiel pour le rapport d'informations et la reddition de comptes techniques et financiers. Le processus de S&E permettra d'évaluer les impacts directs du programme : nombre total de projets soutenus par le programme et les réductions d'émissions de GES liées, par exemple. D'autres indicateurs et mesures clés doivent également être définis, dont, entre autres, les impacts indirects sur le développement du marché. Afin de rendre compte des effets de transformation du marché, un plan S&E doit permettre d'évaluer les impacts indirects et les effets de démonstration : ce qui est souvent fait à l'appui d'entretiens avec les parties prenantes du programme, participantes comme non participantes.

## 4.2.6 Paramètres d'évaluation et d'impact

La présente section contient des informations sur la méthodologie de S&E et de MNV.

**Suivi de l'avancement :** indiquer qui est chargé de la procédure de suivi (voir plan de mise en œuvre et de gestion) ; la périodicité prévue ; les indicateurs utilisés pour suivre l'avancement et la mise en œuvre de chaque activité

**Mécanismes de retour :** indiquer de quelle manière le retour sur la mise en œuvre et l'avancement sera utilisé pour renforcer la performance et la gestion du projet/programme

**Suivi, notification et vérification :** présenter la méthodologie de mesure, notification et vérification des résultats et des produits de sortie des activités, y compris les indicateurs utilisés. Indiquer si et de quelle manière les réductions nettes d'émissions de GES peuvent être mesurées et tracées.

## 4.3 Concept review checklist

The concept checklist is used when assessing project ideas or concepts, either for external or internal reviews by officials/managers in a supervisory capacity. The purpose of the concept checklist is to assess whether the necessary elements for a concept note are covered. A simple scoring system has been developed with a view to assisting with the decisions as to whether the considered idea or concept

### BONNES PRATIQUES ET MATÉRIELS D'AIDE ET D'ORIENTATION

ÉVALUATION DES BESOINS TECHNOLOGIQUES - PNUE [Manuel : accéder aux financements internationaux de l'adaptation aux changements climatiques](#) – avec exemples de présentation de projets/programmes et un exemple à suivre

ÉVALUATION DES BESOINS TECHNOLOGIQUES - PNUE [Manuel : accéder aux financements internationaux des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques](#) – avec exemples de présentation de projets/programmes et un exemple à suivre

[Boîte à outils du PNUD pour la conception d'initiatives d'adaptation](#)

[FEM : le financement des actions d'adaptation](#) – avec exemples à suivre

[FEM : le temps est venu de s'adapter : retour d'expérience du FEM en matière d'adaptation aux changements climatiques](#) – avec exemples à suivre

[FEM : Fonds pour les pays les moins avancés](#) – avec exemples à suivre

[FEM : accéder aux financements du fonds spécial changement climatique \(SCCF\)](#)

[FEM : accéder aux financements du fonds pour les PMA \(LDCF\)](#)

[FVC : opportunités d'investissement pour le Fonds vert pour le climat et comment travailler avec le Fonds vert pour le climat](#)

[Adaptation Fund: les financements de l'action pour le climat: Direct Access](#)

should be taken forward, sent back with a request for additional information or entirely rejected. The scoring takes into account to what extent the requested information has been provided as well as the actual contents and whether the proposed project/programme has a chance to get off the ground. The related concept note template can be found in Section 4.

Aspects/éléments clés	Questions et difficultés à considérer	Note (de 1 à 3*)
Description du projet/ programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'objectif général du projet/programme est-il clairement et précisément défini ?</li> <li>• Le lieu et le contexte dans lesquels le projet/programme sera mis en œuvre sont-ils spécifiés ?</li> <li>• Qui est le porteur de projet ? Est-il expérimenté, crédible, et possède-t-il des capacités opérationnelles et financières suffisantes ?</li> <li>• La nature technique du projet/programme et les informations et données fournies sont-elles cohérentes et robustes ?</li> <li>• Les différentes activités ont-elles des objectifs spécifiques, et les données liées permettant d'en mesurer l'avancement et la mise en œuvre ont-elles été fournies ?</li> <li>• Le budget général et son affectation par activité ont-ils été précisés ?</li> <li>• Qui a pris en charge le financement du projet/ duprogramme, et à quel niveau de financement ?</li> </ul>	
Type du projet/ programme et résultats attendus	<p>L'action en faveur du climat entend-elle mener à (a) une réduction/la prévention des émissions, ou (b) adaptation ou (c) les deux (ex. : une démarche climatique SMART alliant résilience, adaptation et atténuation) ?</p> <p><i>En cas (a) d'atténuation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les émissions de GES du scénario de référence et du scénario du projet ont-elles été indiquées ?</li> <li>• La quantité nette d'émissions de GES annuelles hors projet a-t-elle été indiquée ?</li> <li>• La quantité nette d'émissions de GES annuelles avec mise en œuvre du projet a-t-elle été indiquée ?</li> <li>• La réduction nette à long terme des émissions de GES grâce à la mise en œuvre du projet peut-elle être mesurée et tracée ?</li> <li>• Additionalité : la réduction des émissions est-elle uniquement possible grâce au projet ? (Remarque: ceci s'applique uniquement aux actions d'atténuation visant à créer des crédits de carbone pour le marché international de mise en conformité)</li> </ul> <p><i>En cas (b) d'adaptation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contexte climatique et le contexte écologique et socioéconomique actuel du projet et ses perspectives quant aux changements climatiques sont-ils clairement décrits ?</li> <li>• L'environnement du projet présente-t-il des formes de vulnérabilité ? A-t-il en propre une capacité de résilience hors projet ?</li> <li>• L'effet de contrainte escompté du projet/programme sur les vulnérabilités aux changements climatiques est-il exposé ?</li> <li>• L'évolution/les tendances selon le scénario de référence dans le ou les secteurs ciblés en l'absence de mesures d'adaptation ont-elles été décrites ?</li> <li>• Les activités d'adaptation spécifiques qui seront mises en œuvre et accroîtront la résilience aux changements climatiques au titre du projet/programme sont-elles décrites ?</li> <li>• La méthodologie de suivi proposée prévoit-elle les indicateurs mesurables appropriés pour évaluer la réussite des mesures d'adaptation visées par ce projet/programme ?</li> <li>• Les activités proposées seront-elles uniquement réalisées grâce aux financements demandés ? À quel pourcentage ? (Remarque : coût incrémental)</li> </ul>	
Conformité avec les priorités nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet/programme a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact environnementale et, dans l'affirmative, validons-nous sa mise en œuvre ?</li> <li>• Les diverses activités proposées dans le cadre du projet/programme sont-elles conformes aux dispositions juridiques et réglementaires nationales du pays ?</li> <li>• Le projet/programme s'inscrit-il dans les priorités de l'action nationale en faveur du climat, telles qu'énoncées dans les stratégies, politiques et plans d'action climatiques nationaux et communications nationales liées, et contribue-t-il aux contributions déterminées au niveau national (CDN) ou aux contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) ?</li> <li>• La mise en œuvre du projet est-elle soumise à une autorisation ou un agrément du gouvernement au regard de la politique du pays en matière climatique ?</li> </ul>	
Plans de mise en œuvre et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les parties prenantes du projet (locales, régionales, nationales et internationales) sont-elles connues ?</li> <li>• Les missions et responsabilités de chaque partie prenante au projet proposé sont-elles décrites ?</li> <li>• La mesure de l'implication de ces parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre du projet est-elle décrite ?</li> <li>• A-t-il été prévu une gestion de projet formalisée/une structure organisationnelle future, avec des missions et des responsabilités claires pour les différents partenaires, et des dispositions contractuelles sous-jacentes ?</li> <li>• Le suivi a-t-il été confié à une organisation ou à un partenaire du projet/programme ? De quelle manière ?</li> </ul>	

Aspects/éléments clés	Questions et difficultés à considérer	Note (de 1 à 3*)
Budget et cofinancement indicatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet est-il doté d'un budget général ? Il convient de se pencher sur les éléments suivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget doit reposer sur une estimation détaillée d'un budget par activités</li> <li>L'estimation budgétaire doit être préparée en distinguant les coûts d'élaboration du projet/programme et les coûts de sa mise en œuvre (suivi compris)</li> <li>Les besoins en financement et les sources potentielles pour les couvrir sont-ils connus ? Le niveau de participation financière à l'échelon national est-il assuré, et par qui ?</li> <li>Les niveaux, nature et sources de cofinancement attendus sont-ils connus ?</li> <li>Le projet a-t-il besoin d'un financement complémentaire de préparation ?</li> <li>Les fonds/financements ciblés si le projet remplit les critères d'éligibilité sont-ils évoqués ?</li> </ul> </li> </ul>	

\*N.B. : La notation sera indiquée par ligne en tenant compte de la mesure dans laquelle les informations demandées à la ligne concernée ont été fournies. L'échelle de notation est la suivante : 1. Informations non disponibles (y compris lorsqu'elles ont été demandées) 2. Informations disponibles en partie (probablement disponibles à terme) 3. Informations généralement/entièrement disponibles (quelques lacunes mineures qui seront comblées rapidement). Les demandeurs qui ne sont pas en mesure de fournir les informations clés ci-dessus dans des délais raisonnables (quelques semaines), soit une note égale à 1, ne verront pas leur demande prise en compte. Les dossiers de demande ayant été notés 3 à tous les niveaux passeront à l'étape d'évaluation suivante. Les dossiers de demande ayant été notés 2 dans (a) une ou plusieurs catégories se verront donner l'occasion d'atteindre une note de 3 une fois que les informations demandées auront été fournies. La notation tiendra compte du contenu de la proposition et de la probabilité que le projet/programme proposé voie effectivement le jour (ex. : une proposition qui ne fait état d'aucune contribution de ressources, même en nature, ou qui ne fait montre d'aucune connaissance de la mise au point des actions en faveur du climat, ni d'expérience à l'échelle nationale, ou qui ne répond pas aux priorités du gouvernement, ne sera pas considérée plus avant).

# 5. ÉLABORER UNE PROPOSITION INTÉGRALE

Le modèle de proposition intégrale et les indications liées ont été généralisés, en tenant compte des spécificités des différents programmes de financement. L'intention était également de faciliter le transfert des informations d'un modèle à l'autre, simplement au moyen d'un copier-coller.

Ce modèle est destiné aux porteurs de projet(s) des secteurs public comme privé, et pourra être fourni par les fonctionnaires/responsables des problématiques des changements climatiques. Il inclut des références à d'importantes sources d'information et des exemples de bonnes pratiques (voir la Liste de contrôle de proposition à la fin de la présente section).

## 5.1 Informations générales sur le programme/projet

### 5.1.1 Informations de base

La présente section concerne l'intitulé et le lieu du projet/programme proposé, et les coordonnées du demandeur.

Intitulé du projet/programme : .....

Pays/région : .....

Entité accréditée : <sup>3</sup> .....

<sup>3</sup> Ces entités sont pertinentes uniquement dans le contexte d'un accès direct aux financements de l'action pour le climat, tels que les financements accordés par le Fonds vert pour le climat ou par le Fonds des Nations unies pour l'adaptation.

**Éléments clés qui sous-tendent le travail d'élaboration de concepts et de propositions visant à être financés :**

- Rassembler des informations sur les critères ou processus décisionnels particuliers des financeurs multilatéraux ou bilatéraux pertinents/ considérés
- Les sources de financement des projets et programmes de l'action en faveur du climat sont différenciées en fonction des objectifs, des pays et des régions cibles, des technologies et de l'axe sectoriel, des mécanismes de financement utilisés, et les besoins de la proposition.
- Travail de réflexion et production d'un argumentaire robuste quant à la justification du besoin en financement du projet proposé par le fonds sollicité.
- Il existe un certain nombre de principes communs, que l'on cherche à obtenir des financements publics ou des financements privés pour l'action en faveur du climat, et notamment se concentrer sur le porteur du projet (solvabilité, réputation et expérience), le retour sur investissement, s'inscrire dans une démarche collective, veiller à faire passer le message quant au pourquoi de la ou des mesures proposées, et développer les capacités locales.
- Améliorer l'environnement d'investissement – en mettant en place le cadre administratif approprié – et développer la capacité à absorber des ressources contribuant à accroître la capacité d'un pays à attirer des financements et sa capacité à faire une utilisation efficace des financements consentis.
- Les financeurs, publics comme privés, sont séduits par des propositions en faveur du climat qui sont porteuses de stabilité et de bonne gouvernance.

Autorité nationale désignée : <sup>4</sup> .....

Institution de mise en œuvre principale/ porteur de projet : .....

*[N.B. : il s'agit de l'institution qui porte la proposition au premier chef et qui, éventuellement, sera chargée de conduire la mise en œuvre du projet.]*

Entité d'exécution/bénéficiaire : .....

*[N.B. : toutes les autres institutions qui apporteront leur soutien et participeront à la mise en œuvre du projet proposé.]*

Agent de liaison : .....

Adresse courriel : .....

Numéro de téléphone : .....

<sup>4</sup> Ibid.

## 5.1.2 Profil du programme/projet

La présente section concerne le profil du projet/programme proposé : type de projet/d'action en faveur du climat, montant du budget et calendrier.

[N.B. : le montant du budget comprend l'ensemble des montants alloués aux différentes activités, y compris les coûts de gestion. Par conséquent, le chiffre indiqué correspondra au « montant total des financements nécessaires au projet » repris dans le cadre logique.]

**Thème : atténuation / adaptation / transversal**

**Type de projet/programme :** indiquer le secteur/domaine de résultats visé par le projet/programme en cochant la ou les cases dans le tableau ci-dessous.

[N.B. : la plupart des sources de financement visent un large éventail de technologies d'atténuation/adaptation et/ou l'évolution des modes de gestion et de planification, les plus courantes étant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le contexte de l'atténuation. Certaines sources ont un objet plus circonscrit, tel que la foresterie.]

**Partenaire(s) de mise en œuvre(s) :** public / privé / partenariats public-privé

[N.B. : il importe de clarifier par écrit les éléments clés de sorte à ce que les contrats puissent être passés dès que (voire préalablement, en prévoyant des conditions suspensives) les financements sont mis à disposition, en fonction de la situation particulière du projet. Les organisations et entités qui mettent en œuvre les projets sur le terrain sont notamment les organes de l'État, les institutions nationales, les organisations internationales, les communautés locales, les organisations non gouvernementales, les insti-

**Quels sont les domaines de résultats visés par le projet/programme proposé ?**

**Réduction des émissions :**

- accès à l'énergie et production d'électricité  
(Ex. réseau, micro-réseau ou hors réseau – solaire, éolien, géothermique, etc.)
- transports à faibles émissions polluantes  
(Ex. train à grande vitesse, système de bus rapides, etc.)
- bâtiments, villes, industries, appareils  
(Ex. nouveaux bâtiments et bâtiments réhabilités dans une démarche d'efficacité énergétique, équipements écoénergétiques pour les entreprises et la gestion de la chaîne d'approvisionnement et logistique, etc.)
- usage des sols  
(Ex. préservation et gestion des forêts, agroforesterie, irrigation agricole, traitement et gestion de l'eau, etc.)

**Accroissement de la résilience :**

- Populations et communautés les plus vulnérables  
(Ex. atténuation des risques opérationnels associés aux changements climatiques – diversification des sources d'approvisionnement et gestion de la chaîne d'approvisionnement et logistique, relocalisation des installations manufacturières et des entrepôts, etc.)
- santé et bien-être, sécurité alimentaire et de l'eau  
(Ex. cultures résistantes à l'évolution climatique, systèmes d'irrigation efficaces, etc.)
- infrastructure et environnement bâti  
(Ex. digues, réseaux routiers résilients, etc.)
- écosystèmes et services écosystémiques  
(Ex. préservation et gestion des écosystèmes, écotourisme, etc.)
- Domaines transversaux, à savoir : ...

tuts universitaires et de recherche, et les entités du secteur privé.]

**Date de début et date de fin de mise en œuvre (estimation) :**

**Statut actuel :** indiquer le statut du projet au moment de la production de la proposition – ex. : pré-faisabilité, faisabilité, contrats clés, etc.

[N.B. : donner des informations contextuelles sur le site du projet, et notamment : localisation et propriété, termes du bail, le cas échéant, ou autres éléments prouvant que le porteur de projet a le contrôle du site/a accès au site. Lister l'ensemble des permis relatifs au projet, en indiquant le titulaire, le type et la teneur du permis, l'agence de délivrance, et le statut du permis. Indiquer les difficultés principales d'obtention des permis. Joindre la copie des permis obtenus. Identifier le professionnel – ingénieur ou avocat – le mieux à même de conseiller quant à la complétude des permis. Examiner les impacts environnementaux du projet et les études liées. Fournir une lettre d'intention récapitulative et la copie du contrat de construction du projet. Indiquer l'allocation des risques de construction du projet (délais, budget, responsabilité du démarrage et des essais de réception, et conformément aux spécifications de performance). Indiquer si les obligations contractuelles sont garanties par des garanties de bonne exécution et de paiement. Résumer les critères et procédures de réception du projet. Identifier la partie chargée de l'exploitation du projet. Fournir une lettre d'intention récapitulative et la copie du contrat d'exploitation, si besoin est.

Pour exemple, prenons le cas d'un projet d'énergie : fournir une description synthétique des termes et tarifs du contrat d'achat d'électricité. Fournir la copie de l'ensemble

des documents concernant le contrat d'achat d'électricité. Inclure les contrats de transmission, de transport ou autres contrats requis pour l'approvisionnement en électricité du projet. Présenter sommairement la solvabilité de l'acheteur d'électricité. Présenter sommairement le plan d'interconnexion. Identifier tous les agréments nécessaires au plan d'interconnexion. Identifier les servitudes nécessaires à la mise en place des lignes de transmission, etc. Confirmer la coopération et l'accord du service d'électricité avec le plan d'interconnexion. Indiquer les fournisseurs d'équipements clés, la description des technologies et les conditions d'achat. Si la décision d'achat n'a pas encore été prise, indiquer le statut de la décision d'achat et/ou des négociations. Fournir une évaluation sommaire des performances techniques, l'historique des technologies proposées (y compris l'historique d'installations semblables), les estimations de performance de l'usine (capacité/disponibilité), les besoins futurs en réparations et remplacements, et la vie utile de l'usine. Indiquer les conditions de garantie anticipées et autres services à fournir par le ou les fournisseurs. Indiquer le statut de l'examen par le fournisseur des données propres au projet et les estimations de production d'électricité d'énergie.]

## 5.2 Le programme/projet en détail

### 5.2.1 Description du programme/projet

La présente section concerne la description des objectifs et activités du projet/ programme.

[N.B. : veiller à formuler clairement l'objectif général et les objectifs spécifiques, les activités liées, et des résultats

#### Conception du projet/programme et objectifs de développement

La conception du programme sera présentée sous forme synthétique, y compris les marchés ou les bénéficiaires cibles, par exemple l'équipement promu et la justification de cette conception à l'appui des études réalisées et de son évaluation. Il est utile de comparer la conception du programme proposé à la conception d'autres projets/programmes de lutte contre les changements climatiques, et d'indiquer de quelle manière ce programme capitalise sur les enseignements tirés de conceptions et modèles programmatiques semblables. Pour exemple, des objectifs types de développement du marché des énergies renouvelables/d'efficacité énergétique pourront comprendre :

- Promouvoir l'introduction sur le marché de nouvelles énergies renouvelables/de technologies d'efficacité énergétique
- Promouvoir la croissance et le développement commercial de projets, d'équipements et des sociétés de services d'énergies renouvelables/d'efficacité énergétique
- Développer les capacités et l'expérience des institutions financières locales en matière de financement de projets d'énergies renouvelables/ d'efficacité énergétique, en matière d'offre aux emprunteurs de conditions de crédit plus favorables, et de promotion de l'innovation financière sur le marché
- Démontrer de nouveaux modèles commerciaux de financement efficace de projets d'énergies renouvelables/d'efficacité énergétique
- Apporter la démonstration pratique et élaborer des méthodes efficaces de la manière dont les services publics peuvent servir de plateforme pour la commercialisation et la fourniture d'énergies renouvelables/de projets et services d'efficacité énergétique qui profitent au consommateur, au service public et à l'économie et à la société de manière générale.



chiffrables : les ressources budgétaires seront allouées en conséquence.]

**Objectifs du projet/programme :** décrire clairement et précisément l'objectif général ou les objectifs généraux.

[N.B. : en une ou deux phrases au maximum, l'objectif principal du projet proposé.]

**Conception du projet/programme :** décrire les activités qui seront mises en œuvre et en préciser les objectifs spécifiques

[N.B. : d'autres informations seront apportées dans le cadre logique à la section 5.2.3. En fonction de l'activité du projet, différentes démarches de mise en œuvre pourront être retenues (ex. : stratégies de gestion foncière pour répondre aux catastrophes et/ou piéger le carbone, plantation d'arbres pour prévenir certains types de vulnérabilité et/ou piéger le carbone, évaluer plus en détail un risque climatique, pour la foresterie ou l'agriculture, par exemple). Il conviendra de prévoir une ou deux activités d'adaptation/atténuation « types », et la démarche de mise en œuvre devra être claire et transparente.]

**Logique du projet/programme :** indiquer pourquoi les activités doivent être entreprises. Spécifier le lieu et le contexte de mise en œuvre du projet/ du programme.

[N.B. : il est crucial pour la réalisation du projet que la définition de l'objectif du projet soit claire –de quelle manière la résilience et/ou la réduction des émissions de GES seront-elles renforcées, ou de quelle manière le niveau actuel de résilience sera-t-il maintenu/le rejet d'émissions de GES supplémentaires, évité ? – et réaliste face aux contraintes données : le projet peut-il être financé ? Quel est le calendrier d'exécution/achèvement estimé du projet ? Les parties prenantes et acteurs soutiennent-ils/

se sont-ils approprié le projet ? Outre l'objectif du projet, il importera d'en définir clairement les impacts positifs et négatifs.]

**Logique/raisonnement ayant mené à la mobilisation de la source de financement :** expliquer pourquoi/comment le projet/programme va dans le sens des objectifs stratégiques de la source de financement sollicitée, et à quel titre ce financement est indispensable pour le projet/programme

[N.B. : considérer le ou les fonds et sources de financement à cibler, et vérifier que le projet réponde effectivement aux priorités et aux objectifs définis. Pour la plus grande part, ceci impliquera d'argumenter que, sans le financement demandé, le projet/programme ne verra pas le jour, et/ou de quelle manière le financement visé servira de levier à d'autres financements ou à mobiliser d'autres sources de financement.]

## 5.2.2 Informations sur les coûts/le financement

La présente section concerne les financements du projet/programme. Cette information est semblable à celle apportée pour la note succincte, mais avec un budget détaillé en postes/items.

[N.B. : Indiquer le total des sources de fonds, en faisant correspondre les coûts en capital du projet aux utilisations des fonds indiqués ci-dessus. Indiquer le montant et la structure du financement de la dette du projet et les conditions de crédit estimées. Indiquer le montant des financements en capital ou en quasi-capital accordés au projet. Indiquer le montant de financement en capital qui

sera engagé et financé par le porteur de projet et autres parties. Indiquer le montant de financement en capital nécessaire au projet. Indiquer la structure de l'investissement planifié pour le financement en capital nécessaire. Indiquer sommairement le plan de sollicitation et les efforts déployés – et les réponses reçues à ce jour – pour obtenir des crédits et des financements en capital.]

**Présentation générale des instruments financiers :** remplir le tableau ci-dessous. Apporter des informations détaillées sur les instruments financiers, les montants et les périodes de remboursement, et les taux d'intérêt en cas d'emprunts.

	Instrument financier	Montant	Devise	Durée	Prix
Total du financement du projet (a) = (b) + (c)					
(b) Montant demandé à la source de financement  Indiquer le montant pour chaque instrument financier	Prêts de premier rang			() an	() %
	Prêts subordonnés				
	Capital			() an	() %
	Garanties				
	Subventions remboursables				
	Subventions				() % TRI
	Total demandé				
(c) Cofinancement  <i>Indiquer les sources de cofinancement, le type de cofinancement et le montant de cofinancement accordé par chaque source*</i>	Instrument financier	Montant	Devise	Nom de l'institution	Rang
	Institution de financement principale :				
(d) Engagements					
(e) Entente relative à la rémunération avec les entités accréditées (le cas échéant)					
(f) Conditions suspensives au décaissement					

**Logique/ raisonnement de l'investissement :** *décrire de quelle manière le choix de l'instrument ou des instruments financiers permettra de surmonter les obstacles et d'atteindre les objectifs du projet, et de mobiliser des financements publics et/ou privés. Exposer pourquoi la structure est adéquate et raisonnable pour atteindre les objectifs du projet/programme.*

[N.B. : *Indiquer les financements concessionnels demandés et de quelle manière ceux-ci permettront la mobilisation de financements complémentaires. Si les tâches restantes quant à l'élaboration du projet consistent à faire en sorte que le projet soit prêt pour la clôture financière de la construction et son lancement, indiquer quelles sont ces tâches et leur coût estimé, et confirmer la capacité du porteur de projet à apporter les fonds restants nécessaires à leur prise en charge.*]

**Justification de l'investissement :** *donner une justification économique et financière à la dimension concessionnelle apportée par le financement et de quelle manière elle fait barrage aux effets d'éviction. S'agissant de subventions, fournir une justification économique et financière détaillée.*

[N.B. : *en raison de ce que la plupart des sources de financement reçoivent plus de propositions qu'elles ne sont en mesure de financer, il importe de présenter un argumentaire robuste pour justifier le besoin en financement du projet proposé. Chaque proposition aura des besoins uniques qui en justifieront le financement. Ainsi, le besoin en financement externe peut se justifier dans des situations telles que : 1. disponibilité limitée des fonds pour le financement des projets d'atténuation (liquidités insuffisantes) ; 2. Les sources de financement sont peu enclines à accorder des financements aux projets d'atténuation en raison de leur*

*manque de connaissance ou de compréhension de ce type de projets ; 3. perception de risques d'investissement élevés s'agissant des projets d'atténuation ; 4. distorsion des prix et/ou aides aux technologies non écologiques ; 5. Le coût élevé des technologies d'atténuation les rendent peu attractives économiquement ; 6. les caractéristiques de certains types de projets d'atténuation les rendent peu attractifs s'agissant de financements conventionnels.*

**Taux de rendement économique et/ou financier :** *spécifier le rendement attendu avec et sans le soutien de la source de financement, en fonction des conditions/exigences spécifiques du programme de financement/fonds sollicité.*

[N.B. : *estimations de l'ensemble des revenus et des dépenses pour la durée d'endettement du projet. Justifier toutes les hypothèses. Calculer le taux de couverture de la dette selon différentes structures de financement. Taux cible : 1,20-1,50, selon d'autres caractéristiques de sécurité. Procéder à des projections financières et à une analyse de sensibilité à l'appui de différentes hypothèses de revenus et de dépenses. Examiner les indices d'actualisation des prix/coûts et estimer de quelle manière les revenus et dépenses fluctueront dans le temps. Calculer le retour sur investissement des investisseurs en capital selon différents arrangements d'investissement de capital. Tester les modèles financiers et les résultats clés (ratio de couverture de la dette et taux de rendement interne de l'investissement en capital) en tenant compte de l'évolution des variables clés et des hypothèses de structure financière, et notamment : variations des ressources, tarification de l'électricité, hypothèses en matière de capacité/ de disponibilité, coûts de maintenance, ratio dette/fonds propres,*

## Obstacles à l'investissement

La proposition doit identifier l'existence de la ou des obstacles suivants (voire d'autres) qui empêchent la mise en œuvre du projet ou du programme d'action en faveur du climat envisagé. Le *Guide des obstacles* préparé par le PNUE dans le cadre du projet TNA propose une excellente discussion des obstacles potentiels. Une fois ces obstacles définis, la justification du financement suivra les étapes suivantes :

1. Définir la situation existante et documenter les obstacles et les difficultés qui empêchent les actions d'être mises en œuvre.
2. Identifier et documenter les conditions de référence en l'absence du projet.
3. Décrire les activités du projet destinées à surmonter les obstacles et les difficultés.
4. Définir clairement pourquoi ces activités ne pourraient être entreprises sans le financement complémentaire demandé. (Cette étape est très importante en raison de ce que la plupart des sources exigent un cofinancement et que la proposition doit identifier les sources de ce cofinancement. Mais la proposition doit également démontrer que ces sources de financements ne « seront mises sur la table » qu'à condition que la proposition arrive à obtenir le financement demandé).
5. Décrire de quelle manière le financement permettra de mobiliser un cofinancement et d'obtenir, ensemble, les résultats qui permettront la conduite de l'action.
6. Documenter clairement l'ensemble des informations et des hypothèses pour élaborer et soutenir la justification de financement du projet.
7. Avant de préparer la justification de financement, il s'avèrera particulièrement utile de revoir les propositions soumises précédemment aux sources de financement pour bien comprendre de quelle manière préparer la proposition.

*durée de l'emprunt, taux d'intérêt de l'emprunt, etc.]*

**Efficacité financière :** *exposer l'efficacité et les efficacités du projet/programme par comparaison avec un repère approprié, tel que le total du financement du projet relativement à l'impact d'atténuation/adaptation que le projet/programme cherche à assurer (ex. : coût par tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> évitée)*

**Viabilité financière :** *présenter la viabilité financière à long terme, au-delà de l'intervention du fonds/des activités du programme*

**Niveau de financement :** *indiquer le volume de financement attendu à mobiliser par le projet/programme proposé*

**Affectation du budget:** *donner une ventilation des estimations de coûts selon les principales catégories de coûts du tableau ci-dessous. Les composantes et activités doivent correspondre au cadre logique du projet.*

*[N.B. : le budget et la demande de financement du projet/programme doivent être spécifiés et ventilés. Les affectations types des fonds comprennent, en prenant pour exemple les projets d'énergies renouvelables : 1. gestion du programme, dont personnel permanent, bureau, déplacements, dépenses de démarrage ; 2. services d'ingénierie et autres activités d'assistance technique ; 3. consultants externes ; 4. commercialisation ; 5. formation ; 6. suivi et évaluation ; 7. utilisation des fonds pour le cofinancement concessionnel, tels que réserves pour prêts irrécouvrables ou autres types de rehaussement de crédit ou aides directes en capital. Les coûts de gestion du projet sont les coûts affectés aux services/prestations d'administration générale qui ne sont pas directement liés à un ou plusieurs résultats et/ou produits de sortie. Estimer le total des coûts en capital du projet. Dans la mesure du possible, baser cette esti-*

*mation sur des devis fermes de construction et d'équipement. Cette estimation comprendra : i. construction clef en main, usine et équipement, et ensemble des travaux de montage sur le site et de travaux publics et d'interconnexion; ii. ingénierie et gestion de la construction ; iii. développement du projet (ventilation entre coûts et frais) ; iv. acquisition du site (le cas échéant) et améliorations finales du site ; v. intérêts de construction (basés sur l'échéancier de décaissement) ; vi. frais et dépenses de financement, notamment juridiques ; vii. fonds de roulement et fonds de réserve. Estimer les coûts d'exploitation du projet hors combustibles. Dans la mesure du possible, baser cette estimation sur des devis. Inclure, le cas échéant : main d'œuvre sur site de l'usine/des installations ; services publics ; maintenance de l'usine, pièces comprises ; contrats de services ; bail du site ; assurance ; taxes immobilières ; gestion ; contrôle et administration générale ; contributions au fonds de réparation/remplacement de l'usine/des équipements, et autre.]*

Composante du projet	Activités planifiées	Budget planifié						
		Source de financement	Description du budget*	A1	A2	A3	A4	Total
Composante 1	1.1 Activité							
	1.2 Activité							
	1.3 Activité							
Composante 2								
Coûts de gestion de projet								
Suivi et évaluation								

\* Répartir en catégories pertinentes, telles que : gestion du programme, dont personnels permanents, bureau, déplacements, dépenses de démarrage ; services d'ingénierie et assistance technique autre ; consultants externes ; commercialisation ; formation ; utilisation des fonds pour le cofinancement concessionnel, tels que réserves pour prêts irrécouvrables ou autres types de rehaussement de crédit ou aides directes en capital

**Calendrier d'investissement :** joindre un modèle financier à la proposition, comprenant des projections couvrant la période à compter de la signature des contrats de financement jusqu'à l'échéance finale du financement demandé, avec hypothèses détaillées et logique/raisonnement (voir section 1.2.7 Documents étayants)

[N.B. : inclure un échéancier de décaissement mois par mois pour le financement de la construction, en précisant la date et le montant, et les accomplissements aux jalons de construction (points d'avancement) justifiant chaque décaissement.]

**Stratégie de retrait (finances) :** préciser ce qui se passera après que le projet/programme aura été mis en œuvre à l'aide des sources de financement.

[N.B. : de quelle manière les bénéfices du projet/programme sont-ils maintenus après le retrait des financeurs (ensemble des fonds investis, ensemble des prêts remboursés intégralement) ? Les coûts annuels d'E&M seront-ils couverts ? Les résultats mesurés et notifiés, et si oui, comment, et où ?]

**Gestion financière et des achats :** exposer la gestion financière et les achats du projet/programme, y compris la comptabilité financière, les modes de décaissement et d'audit

## 5.2.3 Cadre logique/des résultats

### SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Un élément particulièrement important d'une proposition visant le financement d'un projet ou programme de lutte contre les changements climatiques est la mise au point d'un scénario de référence crédible. Ce scénario de référence définit essentiellement les conditions en l'absence du projet et ce qui se passerait si le projet était mis en œuvre. C'est cette réduction nette des incidences climatiques, ou adaptation nette aux incidences climatiques, qui est imputable aux financements accordés au projet, et les institutions de financement tiennent à ce que leurs fonds soient utilisés de manière efficace et en dégageant toutes les efficacités utiles pour produire des bénéfices nets importants relativement aux financements accordés. Les méthodologies applicables aux MDP sont un bon exemple de la manière de préparer un scénario de référence approprié dans le cas des actions d'atténuation. Nombreuses sont les sources de financement qui commencent à présent à définir des critères permettant de relier le montant de financement aux résultats d'atténuation. Pour exemple, le FEM s'intéresse au rapport dollar investi/tonne d'émissions de GES éliminée. La plupart des projets soutenus par le FEM sont tenus de calculer et de rendre compte des financements

FEM dépensés par tonne d'équivalent-CO<sub>2</sub> économisée. L'on notera que les sources de financement privées s'intéressent plus aux flux de trésorerie et à leur retour financier sur investissement, et peuvent ne pas exiger une définition détaillée du scénario de référence ni le calcul des bénéfices nets que demandent la plupart des sources de financement publiques.

De même, la KfW demande désormais à ce que lui soit fourni un calcul des réductions d'émissions attendues par million d'euros investi dans les projets d'efficacité énergétique et les projets d'énergies renouvelables qu'elle finance. N.B. : le scénario de référence ne se cantonne pas à la seule documentation des conditions en présence avant le début de la mise en œuvre du projet. Bien que cette documentation soit nécessaire, elle ne suffit pas : en effet, la plupart des projets visant à lutter contre les changements climatiques sont pluriannuels, et leurs effets bénéfiques se manifestent dans la durée. Pour calculer les bénéfices nets à retirer d'un projet, le scénario de référence doit intégrer une projection des conditions qui prévaudraient en l'absence de mise en œuvre du projet. Ceci demande au pays auteur de la proposition de se livrer à un pronostic des incidences climatiques en l'absence du projet, plutôt que de simplement documenter les conditions avant le lancement du projet. Il est probable que les institutions de financement qui

examinent et évaluent la proposition procèdent à une évaluation rigoureuse du scénario de référence pour procéder aux estimations des bénéfices additionnels. Partant, il importe de préparer le scénario de référence de manière professionnelle et de documenter l'ensemble des hypothèses importantes.

L'élaboration du scénario de référence peut parfois s'avérer ardue. Ceci est notamment le cas lorsque ce scénario a vocation à rendre compte d'une situation qui sera renversée par le projet et, de fait, ne pourra plus être contrôlée. Ce caractère contrefactuel du scénario de référence a résulté dans la prise de mesures garde-fous pour éviter que les chargés de mission d'élaboration de projets ne surenchérissent sur la description de référence dans l'intention de faire valoir un bénéfice environnemental plus important. Pour répondre à cette difficulté et éviter une surestimation des bénéfices du projet ou du programme, les bailleurs ont mis au point des méthodologies et des outils qui leur permettent de procéder à une estimation et à une documentation prudentes du scénario de référence. Il est conseillé aux pays qui préparent des propositions visant un financement (d'actions d'atténuation) de consulter certaines des demandes de financement antérieures qui ont abouti, et qui avaient élaboré des scénarios de référence crédibles, et d'évaluer l'applicabilité des outils et des méthodologies utilisées.

La présente section propose un cadre logique détaillé du projet/programme.

**Scénario de référence :** *décrire les conditions de référence en l'absence des activités. Il apportera la preuve que :*

- Des données historiques scientifiques ont été consultées et analysées
- Le problème de l'évolution climatique a été clairement identifié et exposé
- Les difficultés de développement ont été identifiées et traitées
- Les causes immédiates, sous-jacentes et profondes ont été identifiées (se reporter à la littérature sur les cadres de gestion axée sur les résultats pour plus d'informations)
- Les groupes, zones ou secteurs vulnérables ont été identifiés (pertinent uniquement dans le cas des actions d'adaptation)
- Le niveau de vulnérabilité a été évalué
- La situation ou la vision préconisée a été formulée
- Les obstacles à la situation préconisée ont été identifiés (y compris les obstacles économiques/financiers – ex. : déficit fiscal ou de la balance des paiements qui empêche de répondre aux besoins ; insuffisances du marché local des capitaux ; ou obstacles institutionnels, ex. : nécessité de renforcer les institutions et la capacité de mise en œuvre)

[N.B. : la présente section contiendra une brève description de la situation de départ et des activités de développement pertinentes qui seraient/devraient être mises en œuvre en l'absence de changements climatiques dans le secteur et la région ciblés.]

### Résultats attendus

Les résultats attendus peuvent généralement être répartis en résultats directs et en résultats indirects ou résultats de transformation du marché. Pour exemple, s'agissant des projets d'énergies renouvelables / d'efficacité énergétique, les résultats directs doivent inclure les dépenses énergétiques estimées économisées ou un produit qui sera directement soutenu par le programme et les réductions estimées d'émissions de GES associées. À partir de ces valeurs, les coûts du programme par unité de réduction d'émissions pourront être estimés. Autres résultats directs principaux : le montant total des investissements en efficacité énergétique/ énergies renouvelables qui seront soutenus et le nombre estimé de transactions. Les résultats indirects concernent le développement du marché, le développement des capacités, la transformation du marché et les effets de levier du projet sur l'augmentation des investissements dans les activités d'atténuation.

**Cadre des résultats du projet :** *remplir le tableau ci-dessous. Identifier des indicateurs d'impact clairs, ainsi que des valeurs de référence et cibles, pour chacun des résultats et des produits de sortie du projet. Le tableau sera à remplir clairement et de manière réaliste. Les indicateurs seront SMART (simples, mesurables, atteignables, réalistes, définis dans le temps) ; les données pour la plupart des indicateurs devront être facilement accessibles auprès de sources nationales ou internationales existantes et crédibles, et leur collecte annuelle devrait être faisable et d'un coût abordable.*

[N.B. : le format et le niveau de détail privilégiés s'agissant des cadres de résultats varient d'une organisation à l'autre et selon la portée et l'échelle de l'intervention, mais ces cadres se composent tous des mêmes composantes élémentaires reprises dans le tableau ci-dessous. Veillez à ce que le cadre logique soit conforme à la démarche de mesure de la performance adoptée par la source de financement (généralement RFM). Pour plus d'informations, voir le groupe d'évaluation indépendante (IEG) de la Banque mondiale : [Designing a result framework for achieving results](#)].

**Objectif du projet :** indiquer l'objectif du projet ici

**Indicateurs :** indiquer les indicateurs généraux adoptés pour mesurer l'avancement du projet

**Hypothèses :** exposer les hypothèses posées en matière d'obtention des résultats du projet, et l'objectif du projet effectivement atteint.

Composante du projet	Résultats attendus <sup>a</sup> et indicateurs <sup>b</sup>	Scénario de référence du projet <sup>c</sup>	Objectif à mi-parcours <sup>d</sup>	Objectif de fin de projet <sup>e</sup>	Produits de sortie attendus et indicateurs	Hypothèses
1. Décrire la composante du projet ici	1.1 Spécifier les résultats attendus et 1 à 3 indicateurs de résultats.				1.1.1 Spécifier les produits de sortie attendus et leurs indicateurs qui contribuent au résultat.	Exposer les hypothèses posées en matière d'obtention des <b>produits de sortie</b> , et d'atteinte effective de l' <b>objectif</b> du projet.
					1.1.2	
	1.2				1.2.1	
2.	2.1					
	2.2					
3.	3.1					
	3.2					
4. Gestion des connaissances et S&E						

<sup>a</sup> Les résultats du projet sont les résultats auxquels le projet contribue, et qui ont vocation à aider à atteindre l'objectif du projet. L'obtention des résultats sera influencée à la fois par les produits de sortie du projet (les accomplissements ou produits du projet) et par d'autres facteurs qui peuvent échapper au contrôle direct du projet.

<sup>b</sup> Les résultats doivent être traduits en un jeu d'indicateurs mesurables pour déterminer l'avancement du projet (efficacité). Les indicateurs sont liés aux résultats en se concentrant sur une ou plusieurs caractéristiques du résultat. Dans la mesure du possible, sélectionner des indicateurs nationaux prédéfinis ; ventiler par sexe, si pertinent ; les indicateurs doivent consister en une unité d'analyse neutre (ex. : %, nombre, quantité). Veiller à ce que les indicateurs de résultats ne soient pas les produits de sortie (qui mesurent les efforts, et non l'efficacité).

<sup>c</sup> Situation au moment de la prise en charge par la source de financement. Afin de prouver l'impact réel du projet, il importe de définir un scénario de référence qui rende compte de ce qui se serait passé si le projet n'avait pas été mis en œuvre (à ce stade, ce scénario de référence peut se contenter d'être qualitatif, sans aller jusqu'au quantitatif).

<sup>d</sup> Situation attendue au moment de l'examen à mi-parcours ou à mi-chemin de l'avancement du projet

<sup>e</sup> Situation attendue au moment de l'examen final ou à la fin du projet

**Justification :** *décrire de quelle manière les résultats et impacts attendus du projet/programme se justifient relativement au scénario de référence et au ou aux scénarios alternatifs*

## 5.2.4 Potentiel d'impact

Il y a lieu d'apporter une attention particulière aux impacts en matière de lutte contre les changements climatiques, à leur potentiel catalyseur et à leur potentiel de développement durable :

**Potentiel d'impact en matière de lutte contre les changements climatiques :** spécifier les impacts attendus en matière d'atténuation/adaptation, tels que la quantité de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> non émises par an, le nombre total de bénéficiaires directs et indirects, le nombre de bénéficiaires relativement à la population totale. S'agissant des mesures d'atténuation, accorder une attention particulière à : émissions de référence, quantité attendue d'émissions évitées. S'agissant des mesures d'adaptation, accorder une attention particulière : au contexte écologique et socioéconomique du projet/programme et ses perspectives quant aux changements climatiques, aux formes de vulnérabilité et de capacité de résilience existante, aux vulnérabilités que le projet/programme entend limiter.

[N.B. : la présente section doit comprendre une brève description de chaque activité/investissement d'adaptation/atténuation que le projet mettrait en œuvre, et de quelle manière elle/il capitaliserait sur les activités de développement existantes (c.-à-d. les activités de référence identifiées ci-dessus), la manière dont elle/il sera mis en œuvre dans la pratique, et sa contribution attendue en matière d'impact réducteur des vulnérabilités aux changements climatiques ou d'amélioration du profil d'émissions de GES ci-dessus. La présente section doit démontrer au financeur/baillleur sollicité de quelle manière le projet va donner lieu à des impacts tangibles et mesurables dans le secteur et/ou la région ciblés. La discussion peut prendre comme point de

départ la différenciation entre « activités d'investissement » et « activités de développement des capacités ».]

**Potentiel catalyseur des impacts :** spécifier le potentiel de transposition à plus grande échelle et de reproduction, de connaissances et d'apprentissage, de contribution à la création d'un environnement favorable et d'un cadre réglementaire ou politique :

- **Potentiel de transposition à plus grande échelle et de reproduction :** décrire les contributions attendues aux solutions mondiales de développement sobre en carbone et/ou résistant aux changements climatiques pour leur intensification et leur reproduction (ex. : à l'appui de la théorie du changement)

[N.B. : ainsi, de nombreux programmes visent à démontrer le potentiel de réussite de certains mécanismes de financement et modèles commerciaux, en impliquant des parties commerciales et en promouvant une dynamique de marché commercialement autonome, de sorte que les acteurs du marché continuent de développer, de mettre en œuvre et de financer des projets d'efficacité énergétique/d'énergies renouvelables au-delà de la mise en œuvre du programme une fois achevé. Ce qui est une stratégie particulièrement séduisante pour les financeurs. Il conviendra de discuter du plan programmatique destiné à atteindre ce résultat, et des stratégies de reproduction. Un budget de reproduction pourrait constituer la deuxième phase d'un programme.]

- **Potentiel d'apprentissage et de connaissances :** expliquer de quelle manière le projet/programme contribue à la création ou au renforcement des connaissances, de processus d'apprentissage collectif, ou d'institutions.

### Besoins en assistance technique et en développement des capacités

Les programmes prévoient généralement une composante assistance technique et développement des capacités, travaillant en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre clés. Cette AT peut prendre la forme de structuration des transactions, d'appui à la commercialisation, de formation, de planification commerciale / de l'activité, d'assistance aux sociétés ad hoc dédiées aux projets d'énergies renouvelables/d'efficacité énergétique pour intégrer le financement à leurs offres, d'audits préalables pour les institutions de financement corporate, pour confirmer la robustesse technique des projets proposés, et toute autre forme d'assistance généralement axée sur la préparation de projets d'investissement. Il convient de s'entretenir avec les partenaires de mise en œuvre pour définir leurs besoins en assistance technique et en développement des capacités, et ainsi garantir qu'ils puissent s'acquitter de leurs missions.



- **Contribution à la création d'un environnement favorable** : décrire de quelle manière les mesures proposées créeront des conditions favorables à une participation effective et soutenue des acteurs des secteurs privé et public. Expliquer de quelle manière le projet/programme proposé contribue à l'innovation, au développement et à la transformation du marché.
- **Contribution au cadre réglementaire et aux politiques** : expliquer de quelle manière le projet/programme entend renforcer les cadres réglementaire ou politique dans le but de stimuler de manière systématique les investissements dans les technologies ou les activités climatiques, de promouvoir l'élaboration de politiques supplémentaires destinées à réduire les émissions, et/ou d'améliorer des planification et développement adaptés à l'évolution du climat.

**Potentiel de développement durable** : spécifier les bénéfices associés attendus en termes économiques, sociaux et environnementaux (impacts sur la création d'emplois, transfert de technologies, activité économique, résilience accrue, nutrition améliorée, etc.)

### Viabilité et reproduction

De nombreux programmes visent à démontrer le potentiel de réussite de certains mécanismes de financement et modèles commerciaux, en impliquant des parties commerciales et en promouvant une dynamique de marché commercialement autonome, de sorte que les acteurs du marché continuent de développer, de mettre en œuvre et de financer des projets d'efficacité énergétique/ d'énergies renouvelables au-delà de la mise en œuvre du programme une fois achevé. Ce qui est une stratégie particulièrement séduisante pour les financeurs. Il conviendra de discuter du plan programmatique destiné à atteindre ce résultat, et des stratégies de reproduction. Un budget de reproduction pourrait constituer la deuxième phase d'un programme.

**Viabilité des impacts** : spécifier de quelle manière les activités du projet/programme se poursuivront post-mise en œuvre ; ex. : si, et comment, les acteurs du marché reprendront l'exécution, la mise en œuvre et le financement des activités. Démontrer que des mesures ont été prises pour garantir la viabilité des bénéficiaires du projet au-delà de la période de soutien (ex. : développer des capacités locales suffisantes pour poursuivre et permettre une intensification des activités ; arrêter une stratégie pour lever des fonds supplémentaires ; choisir des activités à faibles coûts de maintenance).

[N.B. : la présente section doit démontrer au bailleur de quelle manière les interventions du projet interventions ont été conçues pour garantir que les bénéficiaires en matière d'adaptation/atténuation continueront de produire tous leurs effets au-delà de la durée du projet. Cette discussion peut comprendre des éléments de viabilité financière, sociale et environnementale, selon les cas.]

**Atténuation des impacts négatifs** : présenter le principal résultat de l'étude environnementale et sociale (le cas échéant) et de quelle manière le projet/programme évitera ou atténuera les impacts négatifs à chaque étape (ex. : préparation, mise en œuvre, exploitation), conformément aux normes de protection environnementale et sociale de la source de financement, si spécifié. Prendre en compte et exposer les aspects de genre conformément à la politique de genre de la source de financement

## 5.2.5 Conditions de marché et prescriptions réglementaires

**Présentation générale du marché (si besoin est)** : présenter le marché du ou des produits et du ou des services. Donner un aperçu des données et projections historiques, des concurrents clés, avec parts de marché et de clientèle, structures de prix, contrôle des prix, aides disponibles et appuis de l'État.

**Environnement réglementaire, fiscalité et assurance (si besoin est)** : présenter les conditions des licences ou permis octroyés par l'État pour la mise en œuvre du projet, l'autorité de délivrance et la date de délivrance (attendue) ; les taxes et/ou la réglementation applicables en matière de change ; les polices d'assurance pertinentes.

## 5.2.6 Plan de mise en œuvre et de gestion

La présente section présente le plan de mise en œuvre et de gestion du projet/programme. Ces informations sont semblables à celles fournies pour la note succincte de projet, mais beaucoup plus détaillées s'agissant des arrangements de mise en œuvre et de coordination.

**Structure de gouvernance du projet/programme :** décrire la structure organisationnelle, les missions et responsabilités de l'unité de gestion du projet/programme, du comité de pilotage, des entités de mise en œuvre, etc.

**Entités de mise en œuvre :** indiquer quelles entités seront chargées de mettre en œuvre le projet/programme, et justifier ce choix (par comparaison avec d'autres entités de mise en œuvre potentielles). Faire état de leur expérience et de leur crédibilité. Indiquer la situation financière des entités de mise en œuvre. Indiquer les missions et responsabilités spécifiques de chaque entité de mise en œuvre, son degré d'implication dans la conception et la mise en œuvre du projet, et les dispositions contractuelles sous-jacentes. Indiquer qui sera chargé de la procédure de suivi/contrôle.

[N.B. : présenter de manière synthétique la structure juridique et organisationnelle proposée du projet. La présente section doit présenter clairement la configuration institutionnelle du projet proposé (c.-à-d. qui fera quoi et quand, quelle sera la structure de gestion du projet, de quelle manière les différentes activités des partenaires d'exécution seront coordonnées, etc.). Le choix de la ou des institutions de mise en œuvre (par comparaison à d'autres institutions de mise en œuvre potentielles) sera également exposé ici.) Fournir des informations de contexte sur le porteur de projet principal/l'acteur chargé de l'élaboration du projet, et notamment : historique et contexte de la société ; gestion ; états financiers ; expérience de projets (du type proposé)

### Plan et partenaires de mise en œuvre

Les missions et fonctions des intervenants du projet doivent être définies. Les projets d'efficacité énergétique/d'énergies renouvelables suivants servent à illustrer ces missions et fonctions :

- **Partenaires de mise en œuvre.** Toutes les missions et fonctions d'un programme doivent être définies. Les partenaires de mise en œuvre peuvent être des institutions de financement corporate, des sociétés dédiées à l'efficacité énergétique/aux énergies renouvelables, des associations d'usagers et autres.
- **Cycle de conception du projet.** Le cycle de conception des projets d'efficacité énergétique/d'énergies renouvelables, par exemple, est également une manière utile d'organiser la présentation des activités du programme, en retraçant les étapes de conception du projet, commercialisation, ingénierie, planification financière, signature des contrats de financement, mise en œuvre.
- **Commercialisation et vulgarisation.** La commercialisation et la vulgarisation sont des fonctions critiques qui boostent la participation au programme. Les acteurs de la commercialisation sont notamment les sociétés dédiées à l'efficacité énergétique/aux énergies renouvelables qui cherchent à vendre leurs équipements et services, par exemple. Il importera de décrire les caractéristiques économiques types des projets d'efficacité énergétique/d'énergies renouvelables du point de vue de l'usager final, ceci affectant les décisions de mise en œuvre.
- **Mécanismes de financement.** Il conviendra de présenter les mécanismes de financement qui seront déployés, et notamment : les institutions de financement corporate qui offriront des produits financiers, les dispositions de base en matière de crédit le mécanisme de collecte des produits financiers, les types de rehaussement de crédit, les conditions de financement, et de quelle manière ces conditions correspondent aux caractéristiques économiques des projets d'efficacité énergétique/ d'énergies renouvelables, et les étapes de recherche et d'obtention des financements. La stratégie d'optimisation de financement du programme devra être définie, et la manière dont le programme recrutera des institutions financières partenaires et leur fera une proposition commerciale attractive. Le portefeuille cible de projets à financer devra également être présenté.
- **Comité consultatif de parties prenantes.** Les parties prenantes du programme seront identifiées, à savoir des parties qui ont tout intérêt à ce que le programme soit une réussite, comprenant les usagers des énergies, les sociétés dédiées à l'efficacité énergétique/aux énergies renouvelables, les institutions financières, les services publics énergétiques et les agences d'État et de développement intéressées, y compris les ONG. De nombreux programmes mettent en place un comité consultatif de parties prenantes chargé de conseiller, à titre informel, le programme durant les opérations, et également d'offrir un canal de communication.
- **Gestion du programme.** Il conviendra d'identifier l'organisation et les personnels chargés de la gestion du programme, et leur aptitude à gérer les missions de mise en œuvre du programme, discutée.

et d'autres projets semblables, comprenant conception/mise au point, construction, exploitation et financement ; autres projets en cours de conception. Fournir la liste des autres parties clés au projet, en indiquant leur mission et des informations de contexte sur leur expérience, leur gestion, et leur situation financière. Ces parties clés peuvent notamment être : propriétaire du site ; ingénieur ; entreprise de construction et principaux sous-traitants ; fournisseurs d'équipements clés ; entreprise d'exploitation. Certaines informations pourront être jointes en annexe ou sous forme de pièces jointes (voir section 5.2.9)]

**Intégration :** indiquer de quelle manière le projet/programme sera articulé ou intégré aux activités liées en cours.

[N.B. : la présente section doit identifier brièvement l'ensemble des initiatives/projets analogues actuellement en cours de réalisation dans le secteur et la région ciblés, et discuter de la manière dont l'équipe du projet proposé veillera à ce que les activités du projet soient correctement liées et articulées avec ces initiatives/projets. L'intention est de garantir au financeur potentiel que le projet ne chevauchera pas ni ne sera une redite d'autres activités de développement, ou encore qu'il n'aura pas d'impact négatif sur ces activités, et que le potentiel de synergie et de collaboration avec les activités en cours sera pleinement exploité. Cette question est partiellement liée à la question du scénario de référence présenté ci-dessus, considérant que le projet devra être articulé/travailler en collaboration avec toute activité de développement habituelle pertinente qui sous-tend le projet d'adaptation/atténuation proposé (voir ci-dessus).

**Efficacité :** expliquer de quelle manière les meilleures techniques disponibles et pratiques sont prises en compte et

appliquées. Les innovations/ modifications/ ajustements effectués reposant sur les bonnes pratiques sectorielles devront être spécifiées, le cas échéant.

Il conviendra d'accorder une attention particulière à l'appropriation par le pays et à l'implication des parties prenantes :

**Appropriation par le pays :** indiquer de quelle manière se constitue l'appropriation par le pays bénéficiaire. Préciser de manière claire pour quelle(s) raison(s) ce projet ou programme doit être mis en œuvre, à la lumière des priorités de son plan national de développement et d'adaptation (dont communications nationales, contributions déterminées au niveau national (CDN) ou contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN)) ainsi que des dispositions réglementaires et juridiques nationales applicables, autorisation ou agrément du gouvernement pour mettre en œuvre le projet/ programme). Justifier les actions et les objectifs proposés sur la base des priorités du pays.

**Implication des parties prenantes :** identifier les parties prenantes du projet/programme, y compris la mesure de leur implication et leurs missions. Parties prenantes potentielles : chargé(e)s de mission planification à l'échelon national, institutions de l'échelon sous-national, experts financiers, universitaires, agronomes, climatologues, hydrologues et organisations de la société civile. Indiquer le processus d'association des organisations de la société civile et autres parties prenantes, et leurs retours. Les discussions portent notamment sur les résultats attendus, les ressources nécessaires, et les calendriers.

[N.B. : il est conseillé de mener des consultations larges avec les groupes de parties prenantes, en commençant au

### Démontrer l'appropriation et la cohérence avec la stratégie et les priorités nationales en matière d'action pour le climat :

- En fonction de la mesure d'adaptation/atténuation – une politique sectorielle ou un projet particulier dans une région particulière – différents processus décisionnels politiques seront nécessaires pour en voir la mise en œuvre. Dans le même temps, il est également capital de s'assurer de la cohérence de ces processus avec la politique du pays d'accueil en matière d'adaptation.
- Pour garantir que le projet sera soutenu par la communauté politique plus largement, il importera d'identifier des décideurs appropriés aux échelons local, régional et national. Il conviendra, en collaboration avec ces décideurs, de déterminer si et comment l'adaptation peut être intégrée dans les cadres existants à long terme.
- Il est important de tenir compte du travail effectué sur les plans d'adaptation/atténuation existants, tels que les Programmes d'adaptation à l'échelle nationale (PAAN), les Mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (MAAN), les communications nationales à la CCNUCC et la CNULCD. Les projets relevant de catégories prioritaires ont de grandes chances d'être soutenus politiquement et/ou financièrement par les institutions publiques.
- Le soutien d'une institution publique ou du gouvernement peut également aider à avoir accès à des financements sur la scène internationale.

stade de planification du projet. L'élaboration et la mise en œuvre d'une mesure d'adaptation/atténuation intéressera un certain nombre de parties prenantes et d'acteurs.]

**Jalons :** indiquer la date de début et de fin de mise en œuvre, la durée de vie du projet/programme, la signature des contrats de financement, et tout autre jalon tel que les livrables.

**Plan de travail pluriannuel :** remplir ci-dessous. Proposer un calendrier aussi détaillé que possible (ex. : une colonne pour chaque mois). Inclure les jalons.

Indicateurs des produits de sortie et des résultats attendus	Indicateur(s) de résultats	Activités planifiées	Calendrier				Partie responsable
			A1	A2	A3	A4	
Produit de sortie 1	1.1	1.1 Activité					
	1.2	1.2 Activité					
	1.3	1.3 Activité					
Produit de sortie 2							
Jalons							

### 5.2.7 Analyse des risques

Cette section énumère les risques prévus et des mesures pour les atténuer.

#### RISQUES ET GESTION DES RISQUES

Tout programme comporte certains risques, relatifs à sa mise en œuvre ainsi qu'à des conditions des marchés échappant à son contrôle. L'évaluation des risques est une étape importante de la préparation de la proposition. Toutes les sources de financement demanderont l'identification des risques majeurs susceptibles de nuire à la bonne mise en œuvre du projet proposé. Pour les programmes d'élaboration et de financement de projets d'efficacité énergétique/ d'énergies renouvelables par exemple, les risques de mise en œuvre les plus importants concernent généralement le succès de leur commercialisation et les importants délais commerciaux et d'élaboration nécessaires à la préparation des projets à des fins d'investissement. Ceci est également un des axes principaux des de l'assistance technique et des activités des programmes. Les principaux types de risques comprennent :

1. Les conditions macroéconomiques, les taux d'intérêt, l'inflation, les taux de changes ou la disponibilité de fonds à l'échelle nationale
2. Les risques politiques
3. Le succès de la commercialisation et l'adoption
4. Les prix futurs de l'énergie et de l'alimentation, par exemple, et les subventions ou politiques gouvernementales

5. Les risques de crédit des usagers (d'énergie)
6. Les risques de performance des prêts ou des financements
7. Les risques de mise en œuvre, relatifs notamment au personnel. Ces risques doivent être évalués et des méthodes d'atténuation et de gestion de ces risques décrites, en capitalisant sur les capacités des partenaires du programme et de conseillers experts, sur le soutien politique d'agences gouvernementales, des plans d'urgence, l'ajustement des paramètres de financement du programme, tels que les niveaux d'aides en capital ou de rehaussements de crédit.

Une démarche d'identification et d'évaluation scrupuleuse des risques doit être incluse dans la proposition : l'identification des risques ne suffit pas à elle seule. La proposition doit évaluer la probabilité de survenue de chaque risque, et définir les impacts potentiels desdits risques sur la mise en œuvre du projet et ses résultats. Elle doit également définir les mesures à prendre pour l'atténuation de chaque risque et de ses impacts. Même si chaque projet proposé est unique, et que les risques spécifiques à chaque projet doivent être évalués individuellement, il y a beaucoup à retirer de l'expérience de projets financés par les différentes sources de financement identifiées dans ce rapport. Les protracteurs du projet gagneront à examiner les propositions préparées pour des projets antérieurs ayant été financés par les sources pertinentes et d'en tirer des leçons pour l'élaboration d'un plan d'évaluation et de gestion des risques approprié.

**Cadre de gestion des risques du projet/programme :** Compléter le tableau ci-dessous. Ce cadre identifie les risques du projet/programme, le degré de risque (élevé/moyen/faible), et comment atténuer lesdits risques.

Type	Risque	Description	Probabilité de survenue (élevée-faible)	Sévérité (élevée-faible)	Mesures d'atténuation
Non financier <sup>a</sup>					
Financier <sup>b</sup>					

<sup>a</sup> Parmi les catégories de risques non-financiers, l'on retrouve les risques techniques, opérationnels, sociaux, environnementaux, réglementaires, juridiques, de conformité

<sup>b</sup> Parmi les catégories de risques financiers, l'on retrouve les risques de financement, de crédit, de marché, de liquidités

### 5.2.8 Indicateurs d'évaluation et d'impact

Cette section fournit des informations sur la méthodologie de S&E et de MNV, qui devra être beaucoup plus détaillée que pour la note succincte de projet.

#### Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation (S&E) font partie intégrante de la mise en œuvre du programme/ du projet. Le plan de S&E doit être élaboré rapidement, afin d'établir une base de référence avant de commencer à collecter les données nécessaires à l'évaluation. Le cadre de S&E d'un programme aura plusieurs fonctions : 1. suivre les progrès réalisés relativement aux objectifs du programme ; 2. améliorer l'exécution et la gestion du programme en fournissant un retour sur la mise en œuvre ; 3. fournir une base pour le rapport d'informations et la reddition de comptes en matière technique et financière. Le

plan S&E permettra d'évaluer les impacts directs du programme : nombre total de projets soutenus par le programme et réductions d'émissions de GES résultantes, par exemple. D'autres indicateurs clés devront être définis, notamment les impacts indirects sur le développement du ou des marchés. Afin d'évaluer les effets de transformation des marchés, un plan de S&E doit permettre de mesurer les impacts indirects et les effets de démonstration du programme, ce qui passe souvent par des entretiens avec les acteurs du programme, participants comme non-participants.

**Plan de suivi :** Compléter le tableau ci-dessous. Les résultats et produits de sortie doivent correspondre au cadre logique proposé à la section 5.2.3.

Résultats attendus	Indicateur(s) de résultats	Source de données/ méthode de collecte	Fréquence d'observation	Responsable de la collecte des données	Moyens de vérification	Hypothèses et risques	Responsable du suivi
<b>Résultats</b>							
Résultat 1	Indicateur 1 Décrire l'indicateur	Indiquer la source des données ou expliquer comment les données seront collectées et quelle méthodologie sera utilisée	Annuelle, p. ex.	Office national de statistique, p. ex.	Rapport national de statistique, p. ex.	Énumérer hypothèses et risques relatifs à la collecte des données du projet	Indiquer l'entité d'exécution chargée du suivi de ce résultat du projet.
	Indicateur 2						
	Indicateur 3						
Résultat 2							
Résultat 3							
<b>Résultats</b>							
Résultat 1.1	Indicateur 1.1						
	Indicateur 1.2						
Résultat 1.2							
Résultat 2.1							

**Méthodologie de mesure, notification et vérification :** *décrire brièvement la méthodologie de suivi et de notification des résultats clés du projet/ du programme, sur la base du plan de suivi.*

**Procédure S&E :** *décrire la procédure S&E et le calendrier à respecter. Indiquer comment les évaluations à mi-parcours et finale seront organisées.*

**Mécanismes de retour d'information :** *décrire comment le retour sur la mise en œuvre et les progrès accomplis sera exploité pour améliorer les performances et la gestion du programme/ du projet*

### 5.2.9 Documents étayants

*Cette section a pour fonction d'indiquer quels sont les documents disponibles. Cocher la ou les cases correspondantes. Cette liste n'est pas exhaustive, il peut y avoir des documents complémentaires.*

- Carte indiquant le lieu du projet/ du programme
- Modèle financier
- Lettres de recommandation pour l'ensemble des sources de cofinancement
- Étude de préfaisabilité
- Étude de faisabilité (le cas échéant)
- Étude d'impact environnemental et social (le cas échéant)
- Rapport d'évaluation (le cas échéant)
- Accords entre partenaires de mise en œuvre
- Lettre d'intention récapitulative
- Contrat d'exploitation

#### Indicateurs d'évaluation et d'impact

Le suivi et l'évaluation (S&E) font partie intégrante de la mise en œuvre du programme. Le plan de S&E doit être élaboré rapidement, afin d'établir une base de référence avant de commencer à collecter les données nécessaires à l'évaluation (voir ci-dessus). Le cadre S&E d'un programme servira plusieurs objectifs :

1. Suivre les progrès du programme vers la réalisation de ses objectifs.
2. Améliorer les performances et la gestion du programme en fournissant un retour sur la mise en œuvre.
3. Fournir une base pour le rapport d'informations et la reddition de comptes en matière technique et financière.

Le S&E évaluera les impacts directs du programme : le nombre total de projets soutenus par le programme et les réductions d'émissions de GES et des vulnérabilités résultantes. D'autres indicateurs clés devront être définis, notamment les impacts indirects sur le développement du ou des marchés. Afin d'évaluer les effets de transformation des marchés, un plan de S&E doit permettre de mesurer les impacts indirects et les effets de démonstration du programme, ce qui passe souvent par des entretiens avec les acteurs du programme, participants comme non-participants.

- Permis de projet
- Documentation relative à la propriété, aux conditions de bail du site, ou autres preuves du contrôle/ accès au site du porteur du projet

## 5.3 Liste de contrôle de la proposition

La liste de contrôle de proposition complète est utilisée lors de l'évaluation d'idées ou de concepts de projet, à fins d'examen interne ou externe par des responsables/ gestionnaires le supervisant. La liste de contrôle sert à déterminer si les éléments indispensables à une proposition complète sont présents. Un système de notation simple a été élaboré afin d'aider à déterminer si les idées ou concepts envisagés doivent être poursuivis, faire l'objet d'une demande d'informations supplémentaires, ou être entièrement rejetés. La notation prend en compte la mesure dans laquelle les informations demandées ont été fournies, ainsi que le contenu lui-même, et les chances de réussite du projet/ du programme. Le modèle de proposition correspondant se trouve à la section 5.

Une description détaillée de la structure de gouvernance du projet/ du programme est disponible, notamment pour les projets/ les programmes du secteur public, comprenant entre autres la structure organisationnelle, les rôles et responsabilités de l'unité de gestion du projet/ du programme, le comité de pilotage, les entités de mise en œuvre, etc.

Aspects/éléments clés	Questions & enjeux à considérer	Note (1-3*)
<b>Informations succinctes sur le projet/ le programme</b>	<p><i>Résumé analytique du projet/ du programme, c.-à-d. une courte description du projet/ du programme proposé, comprenant</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les objectifs et principaux avantages chiffrables (voir ci-dessous les résultats attendus qui répondront aux critères d'investissement sous-jacents)</li> <li>• Lieu</li> <li>• Jalons (dates de début et de fin de la mise en œuvre, cycle du projet/ du programme, clôture financière)</li> <li>• Taille du projet (volume des investissements)</li> <li>• Secteur/ technologies (c.-à-d. les domaines de résultats traités par le projet/ le programme proposé)</li> <li>• Autorités nationales impliquées pertinentes pour cette action climatique</li> </ul>	
<b>Informations concernant le financement et éléments financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de financement intégrant un modèle financier disponible et rigoureux, avec un budget détaillé par activité</li> <li>• Exposition du choix des instruments financiers, destinés à surmonter les obstacles, à atteindre les objectifs et à mobiliser davantage de financements</li> <li>• Informations détaillées sur les instruments et les volumes financiers, ainsi que sur les périodes de remboursement et les taux d'intérêts en cas de financements par emprunt</li> <li>• Montants sollicités auprès du/ d'un fonds particulier et montants de cofinancement prévus</li> <li>• Accords sur les honoraires avec les organismes intermédiaires</li> </ul> <p><i>Informations sur les marchés financiers (le cas échéant ; généralement fourni par un intermédiaire, un organisme accrédité par le Fonds vert pour le climat ou le Fonds d'adaptation, p. ex.)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations sur la détermination du prix de marché ou du taux de rendement commercial attendu dans le cas d'instruments non concessionnels</li> <li>• Présentation globale des avoirs bancaires, marchés des capitaux d'emprunts et marchés des capitaux d'actions fournis</li> <li>• Présentation générale des taux de marché des prêts obligataires et des prêts syndiqués (notamment notation de crédit, le cas échéant) et d'informations sur des transactions comparables</li> </ul>	
<b>Contexte stratégique et intégration dans les priorités nationales</b>	<p>Cohérence avec les stratégies nationales de développement durable, notamment, le cas échéant, les plans de développement nationaux, les stratégies de réduction de la pauvreté, les communications nationales, les contributions (prévues) déterminées au niveau national, les programmes d'action pour l'adaptation à l'échelle nationale/ plans d'adaptation nationaux, les mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale, rapports d'évaluation des besoins en matière de technologies, etc.</p>	
<b>Objectif et scénario de référence du projet/ du programme</b>	<p><i>Description claire et rigoureuse du scénario de référence (c.-à-d. niveau d'émissions de référence, vulnérabilité à l'évolution climatique de référence, obstacles, défis et/ ou politiques clés), comprenant les éléments suivants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Données historiques consultées et analysées</li> <li>• Problème climatique clairement identifié et énoncé</li> <li>• Problèmes développementaux identifiés et abordés</li> <li>• Causes immédiates, sous-jacentes et fondamentales identifiées (<i>se référer à la documentation relative aux cadres de gestion axés sur les résultats pour plus d'informations</i>)</li> <li>• Groupes, zones ou secteurs vulnérables identifiés (<i>uniquement dans le cas de l'adaptation</i>)</li> <li>• Niveau de vulnérabilité évalué</li> <li>• Situation ou vision privilégiée énoncée</li> <li>• Obstacles à la situation privilégiée identifiés</li> </ul> <p>Outcomes and the impact that the project/programme will aim to achieve in improving the baseline scenario are described and clear responses identified</p> <p><i>Résultats et impact recherchés par le projet/ le programme en matière d'amélioration du scénario de référence décrits, et réponses claires identifiées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un objectif de l'initiative identifié</li> <li>• Résultats de l'initiative identifiés et faisabilité évaluée, justifications fournies (p. ex., scénarios de référence et alternatif pour les résultats choisis décrits)</li> </ul>	
<b>Description du projet/ du programme</b>	<p>Description des activités principales et les mesures prévues du projet/ du programme fournies pour chacune de ses composantes</p>	



Aspects/éléments clés	Questions & enjeux à considérer	Note (1-3*)
<b>Présentation générale des marchés (le cas échéant)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les marchés du ou des produits ou du ou des services sont-ils décrits, données historiques et prévisions comprises ?</li> <li>Les principaux concurrents ayant des parts de marché et une clientèle sont mentionnés (si nécessaire).</li> <li>La structure de prix, le contrôle des prix, les aides disponibles et la participation du gouvernement sont décrits (si nécessaire).</li> </ul>	
<b>Environnement réglementaire, fiscalité et assurances (si nécessaire)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des informations concernant les licences ou permis gouvernementaux nécessaires à la mise en œuvre et l'exploitation du projet/ du programme, l'autorité de délivrance et la date de délivrance – ou date de délivrance prévue – sont-elles fournies ?</li> <li>Description des taxes applicables et législations applicables aux changes.</li> <li>Des informations sur les contrats d'assurance liés au projet/ au programme sont fournies</li> </ul>	
<b>Modalités de mise en œuvre/ institutionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Description détaillée de la structure de gouvernance du projet/ du programme</li> <li>Description des modalités opérationnelles des principaux accords contractuels une fois la construction achevée (<i>le cas échéant, la solvabilité des principales contreparties devrait être évaluée et des mesures d'atténuation des risques décrites</i>).</li> <li>Méthodologie de construction et de supervision et principaux accords contractuels présentés</li> <li>Les acteurs du projet aux niveaux local, régional, national et international ont été clairement identifiés – notamment leurs missions et responsabilités spécifiques, leur degré de participation à la conception du projet et à sa mise en œuvre – et les acteurs clés ont déjà été consultés</li> </ul>	
<b>Plan et calendrier de mise en œuvre du projet/ du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un plan de mise en œuvre du projet/ du programme comprenant toute les activités et un calendrier correspondant aux activités définies, indiquant leurs jalons/ résultats (un calendrier plus détaillé est également fourni/ joint à la proposition)</li> </ul>	
<b>Valeur ajoutée par l'intervention d'un fonds et longévité du projet/ du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Explication des raisons pour le soutien accordé par le fonds/programme de financement ciblé</li> <li>Explication de la manière dont la durabilité du projet/ du programme sera assurée sur le long terme, une fois le projet/ le programme mis en œuvre avec le soutien du fonds/ du programme de financement spécifique et d'autres sources, en prenant en compte la viabilité financière à long terme (voir également ci-dessous)</li> </ul>	
<b>Potentiel d'impact – soutenir les objectifs de l'action pour le climat et les domaines de résultats de l'organisme ou des organismes de financement</b>	<p>L'impact/ les impacts d'atténuation/ d'adaptation sont-ils indiqués, en prenant en compte les sous-critères et facteurs d'évaluation pertinents du cadre d'investissement des fonds/ des programmes de financement ? Appliquer les bonnes pratiques internationales ; ces cadres d'investissement examinent et sont généralement attentifs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>fort potentiel de changement de paradigme, vers un développement durable sobre en carbone et résistant aux changements climatiques</li> <li>Optimiser les financements et le potentiel d'utilisation des financements publics et de fonds philanthropiques pour mobiliser le capital privé</li> <li>Engagement du secteur privé</li> <li>Éviter l'éviction de financements issus d'autres sources publiques et privées</li> <li>Appropriation par le pays et capacité institutionnelle</li> <li>Efficacité économique</li> <li>Viabilité financière</li> </ul> <p>Les méthodologies utilisées pour calculer les indicateurs ci-dessous sont-elles décrites en détail, des valeurs numériques spécifiques sont-elles fournies pour les indicateurs clés ci-dessous, et les valeurs des indicateurs sont-elles décrites relativement aux repères ou scénarios de référence appropriés, déterminés dans un contexte comparable ?</p> <p><b>Atténuation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les réductions à long terme d'émissions de GES du projet peuvent-elles être mesurées et tracées (c.-à-d. le nombre de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> qu'il est projeté de réduire ou éviter [annuellement et cumulativement]) ?</li> </ul> <p><b>Adaptation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Quelles sont les activités d'adaptation spécifiques qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce projet/ de ce programme, et qui ont vocation à améliorer la résilience aux changements climatiques ?</li> <li>Le suivi proposé prévoit-il des indicateurs chiffrables appropriés pour l'évaluation du succès des mesures d'adaptation proposées par ce projet/ ce programme (c.-à-d. le nombre total attendu de bénéficiaires directs et indirects [vulnérabilité réduite ou résilience accrue] ; nombre de bénéficiaires par rapport à la population totale [%]) ?</li> </ul>	

Aspects/éléments clés	Questions & enjeux à considérer	Note (1-3*)
<p><b>Potentiel de transposition à plus grande échelle (montée en puissance) et de reproductibilité</b></p> <p><b>Potentiel d'apprentissage et de connaissances</b></p> <p><b>Contribution à la création d'un environnement favorable</b></p> <p><b>Contribution au cadre réglementaire et aux politiques</b></p> <p><b>Potentiel de développement durable</b></p> <p><b>Appropriation par le pays (et capacité à mettre en œuvre un projet/ programme financé),</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une description des contributions attendues aux solutions de développement sobre en carbone et/ou résistant aux changements climatiques pour la transposition à plus grande échelle (la montée en puissance) du projet/ du programme, ou sa reproduction, est fournie</li> <li>• Explication de la manière dont le projet/programme contribue à la création ou au renforcement des connaissances, des processus d'apprentissage collectif ou du développement institutionnel</li> <li>• Description de la manière dont les actions de soutien par les secteurs public et privé sont valorisées. Explication de la manière dont l'innovation, le développement des marchés et la transformation sont favorisés</li> <li>• Description de la manière dont les cadres juridiques nationaux/ locaux sont renforcés, et stimulent l'investissement et la planification et le développement d'actions pour le climat (si nécessaire)</li> <li>• Le projet/ le programme est-il soutenu par un environnement politique et institutionnel national favorable, ou prévoit-il des modifications politiques ou institutionnelles (si nécessaire)</li> <li>• Description des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques liés</li> <li>• Description de l'expérience et des acquis des intermédiaires en rapport avec les activités qu'ils se sont engagés à entreprendre (si nécessaire)</li> <li>• Un plan d'engagement et des consultations multipartites sont spécifiés</li> </ul>	
<p><b>Efficacité et efficacies</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Description du bien-fondé et de la justesse de la structure financière – et tient compte des goulets d'étranglement et/ou des obstacles existants –</li> <li>• Le taux de rendement économique et financier attendu, avec et sans soutien du fonds/ du programme de financement, est spécifié</li> <li>• Description de l'efficacité et des efficacies par comparaison avec un repère pertinent (voir également ci-dessous)</li> <li>• Le taux de cofinancement (montant total de cofinancement divisé par l'investissement du fonds/ du programme de financement dans le projet/ le programme) et/ou la capacité à attirer d'autres investissements sur le long terme en cas d'action d'atténuation</li> <li>• Volume de financements complémentaires attendus du fait de l'apport du fonds/ du programme de financement, en distinguant les sources publiques et les sources privées</li> <li>• Description de la viabilité financière sur le long terme, au-delà de l'intervention du fonds/ du programme, ainsi qu'une stratégie de retrait financière en cas d'exploitation par le secteur privé</li> <li>• Explication de la manière dont les meilleures techniques disponibles et les bonnes pratiques sont prises en compte et appliquées.</li> <li>• D'autres indicateurs pertinents (coût estimatif pour chaque bénéfice additionnel généré à la suite de la mise en œuvre du projet/ du programme, p. ex.) sont fournis</li> </ul>	
<p><b>Analyse économique et financière</b></p> <p><b>Évaluation technique</b></p> <p><b>Évaluation environnementale et sociale (en ce inclus les aspects liés à la question de genre)</b></p> <p><b>Gestion financière et approvisionnement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposé discursif et justification de l'analyse économique et financière détaillée (et notamment du modèle financier, voir ci-dessus)</li> <li>• Justification économique et financière (qualitative et quantitative) du prêt bonifié consenti par le fonds/ le programme de financement</li> <li>• Si une solution technologique particulière a été choisie, explication de la pertinence de ce choix</li> <li>• Le résultat principal de l'étude d'impact environnemental et social est présenté, ainsi que le plan de gestion environnementale et sociale et la manière dont le projet/ le programme évitera ou atténuera les impacts négatifs</li> <li>• Description de la gestion financière et de l'approvisionnement du projet/ du programme, et notamment de la comptabilité, des méthodes de décaissement et d'audit</li> </ul>	

Aspects/éléments clés	Questions & enjeux à considérer	Note (1-3*)
<b>Analyse des risques et stratégie d'atténuation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un résumé des principaux facteurs de risque et une description détaillée des facteurs de risque et des mesures d'atténuation sont fournis</li> <li>• Une grille d'analyse des risques est présentée, comprenant les risques financiers, techniques, opérationnels, sociaux, environnementaux et autres risques</li> <li>• Une stratégie clairement définie visant l'atténuation des risques identifiés est présentée</li> </ul>	
<b>Cadre logique</b>	<p>Un cadre logique conforme à la méthode de mesure des résultats du fonds/ du programme de financement est spécifié, comprenant (<i>se référer à la documentation sur les cadres de gestion axés sur les résultats pour plus de précisions</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse du cadre logique</li> <li>• Résultats et produits de sortie identifiés et priorisés</li> <li>• Coût de certains résultats et produits de sortie identifié</li> <li>• Indicateurs, risques et hypothèses pour chacun des résultats/ des produits de sortie identifiés</li> <li>• Indicateurs SMART. ((Simple, Measurable, Achievable, Realistic, Time-bound – simples, mesurables, atteignables, réalistes, définis dans le temps))</li> </ul>	
<b>Suivi, notification et évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cadre institutionnel et les dispositions de mise en œuvre pour le suivi et la notification sont spécifiés, notamment la manière dont les évaluations à mi-parcours et finale seront organisées</li> <li>• Les méthodologies pour le suivi et la notification des résultats clés du projet/ du programme sont fournies.</li> </ul>	
<b>Autre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents étayant la proposition destinée à être financée sont fournis, et notamment une carte indiquant la localisation du projet/ du programme, son modèle financier, des lettres de recommandation pour toutes les sources de cofinancement, une étude de pré-faisabilité/ de faisabilité, une étude d'impact environnemental et social, un rapport d'évaluation – selon le stade d'avancement de la conception du projet/ du programme</li> </ul>	

\*N.B. : La notation devra être effectuée par rangée, en évaluant dans quelle mesure les informations requises pour la rangée ont été fournies. Le barème est le suivant: 1. Aucune information disponible (y compris sur demande) 2. Informations partiellement disponibles (potentiellement communiquées en temps utile) 3. Informations généralement/ entièrement disponibles (lacunes rapidement comblées). Les candidats ne pouvant fournir les informations clés ci-dessus dans des délais raisonnables (quelques semaines), c.-à-d. une note de 1, ne doivent pas être examinés plus avant. Les candidatures ayant été notées 3 à toutes les rangées peuvent passer à l'étape d'évaluation suivante. Les candidatures recevant une note de 2 dans (une) certaine(s) catégorie(s) doivent se voir donner l'occasion d'atteindre une note de 3 une fois l'information fournie. La notation devra prendre en compte le contenu en soi, ainsi que la viabilité du projet/ du programme proposé (p. ex., une proposition ne pouvant présenter aucune contribution de ressources, même en nature, ou ne pouvant démontrer une compréhension élémentaire de la conception d'une action pour le climat, ni d'aucune expérience dans le pays, ou qui ne répond pas aux priorités gouvernementales, ne sera pas être examinée plus avant).

# BIBLIOGRAPHIE

- Adaptation Fund. 2016. Climate Finance: Direct Access. Disponible à l'adresse : <https://www.adaptation-fund.org/about/direct-access/>, consulté en novembre 2016.
- Bonizella, B. et al. 2012. Financing Adaptation Action. Least Developed Countries Fund. Special Climate Change Fund. Global Environment Facility. Disponible à l'adresse : <http://www.thegef.org/publications/financing-adaptation-action-0>, consulté en novembre 2016.
- Bonizella, B. et al. 2012. Financing Adaptation Action. Least Developed Countries Fund. Special Climate Change Fund. Global Environment Facility. Disponible à l'adresse : <http://www.thegef.org/publications/financing-adaptation-action-0>, consulté en novembre 2016.
- Bonizella, B. et al. 2012. Least Developed Countries Fund. Disponible à l'adresse : <http://www.thegef.org/publications/least-developed-countries-fund>, consulté en novembre 2016.
- Bonizella, B. and S. Dobardzic. 2011. Accessing Resources under the Special Climate Change Fund. Disponible à l'adresse : <http://documents.worldbank.org/curated/en/745521468160525349/Accessing-resources-under-the-special-climate-change-fund>, consulté en novembre 2016.
- Bonizella, B. and S. Dobardzic. 2011. Accessing Resources under the Least Developed Countries Fund. Disponible à l'adresse : <http://documents.worldbank.org/curated/en/404451468314703693/Accessing-resources-under-the-least-developed-countries-fund>, consulté en novembre 2016.
- Christiansen, L. et al. 2012. Accessing International Funding for Climate Change Adaptation – A Guidebook for Developing Countries. UNEP TNA Guidebook Series. Disponible à l'adresse : <http://www.unepdtu.org/PUBLICATIONS/TNA-Guidebook-Series>, consulté en novembre 2016.
- Green Climate Fund. 2015. Elements 02 - Investment Opportunities for the Green Climate Fund. Disponible à l'adresse <http://www.greenclimate.fund/media/multimedia/publication-list>, consulté en novembre 2016.
- Green Climate Fund. 2015. Elements 01 - Engaging with the Green Climate Fund. Disponible à l'adresse : <http://www.greenclimate.fund/media/multimedia/publication-list>, consulté en novembre 2016.
- GEF. 2016. Time to Adapt: Insights from the GEF's Experience in Adaptation to Climate Change. Disponible à l'adresse : <http://www.thegef.org/publications/time-adapt-insights-gefs-experience-adaptation-climate-change>, consulté en novembre 2016.
- Limaye, D and X. Zhu. 2012. Accessing International Funding for Climate Change Mitigation – A Guidebook for Developing Countries. UNEP TNA Guidebook Series. Disponible à l'adresse : <http://www.unepdtu.org/PUBLICATIONS/TNA-Guidebook-Series>, consulté en novembre 2016.
- UNDP. 2010. Designing Climate Change Adaptation Initiatives. A UNDP Toolkit for Practitioners. Disponible à l'adresse : <http://adaptation-undp.org/resources/training-tools/designing-climate-change-adaptation-initiatives-toolkit-practitioners>, consulté en novembre 2016.

# ANNEXE 1 DÉCODEUR DE JARGON

SOURCE: FacIMPBE CC Climate Finance Study MENA - Jargon Buster, envoyé le 28/10/16

**Assistance technique (AT) :** Fourniture de services techniques et/ou de financements (généralement des subventions) pour des services techniques, p. ex. des études de faisabilité de projets ou le renforcement des capacités d'acteurs locaux.

**Autorité nationale désignée (AND) :** Service, ministère, ou autre entité officielle nommée par une partie au Protocole de Kyoto et chargée d'examiner et de donner l'aval national à des projets proposés au titre du Mécanisme de développement propre, le principal point de communication entre un pays et le FVC ou le FA. L'AND veille à ce que les activités soutenues par le FVC/FA aillent dans le sens des objectifs et des priorités stratégiques à l'échelle nationale, et contribuent à promouvoir des actions d'adaptation et d'atténuation ambitieuses répondant aux besoins nationaux. L'un des rôles clés des AND est de fournir des lettres de nomination aux entités d'accès direct.

**Budget par activité :** Budget réparti par activité planifiée. Détermine quelles sont les activités qui engendrent des dépenses au sein d'une organisation, en déterminant la manière dont elles sont articulées entre elles pour décider par la suite de la proportion du budget total à allouer à chaque activité.

**Capital :** Investissement en échange de la prise (partielle) de parts d'une société et du droit à participer à la distribution des revenus une fois l'ensemble des autres investisseurs (créanciers, p. ex.) remboursés de leur investissement. La valeur réelle de l'investissement est étroitement liée à la réussite – ou à l'échec – de l'entreprise, plutôt qu'au remboursement avec intérêts dans le cas d'un financement par emprunt.

**Changement de paradigme :** Changement fondamental dans la démarche ou dans les hypothèses sous-jacentes d'une discipline ou d'un groupe, ou passage d'un paradigme à un autre.

**Cofinancement :** Pratique selon laquelle plusieurs entités financent ensemble un projet, ou fournissent des fonds à une entreprise, prenant ainsi en charge le coût total.

**Communication nationale :** Document soumis conformément aux prescriptions de la CCNUCC dans lequel une partie informe d'autres parties des activités entreprises pour affronter les changements climatiques. La plupart des pays développés ont maintenant soumis leur cinquième communication nationale ; la plupart des pays en voie de développement ont complété leur première communication nationale et sont en passe d'élaborer leur deuxième communication.

**Contrat d'achat d'électricité :** Contrat entre un producteur d'électricité et un acheteur, qui définit les conditions commerciales de vente d'électricité entre deux parties, notamment le début de l'exploitation commerciale d'un projet, le calendrier de fourniture d'électricité, les pénalités en cas de retard de fourniture, les conditions de paiement, et les modalités de fin de contrat.

**Contribution déterminée au niveau national (CDN) :** Contribution à faire par chaque État signataire de la CCNUCC pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris. L'article 3 de l'Accord de Paris exige que cet effort soit « ambitieux », représente « une progression dans le temps » et soit établi « en vue de réaliser l'objet du présent Accord ». Les contributions doivent être communiquées tous les cinq ans et enregistrées par le Secrétariat de la CCNUCC. Chaque nouvel objectif devra être plus ambitieux que le précédent, selon le principe de « progression ». Les Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) annoncées lors de la Conférence sur les changements climatiques de 2015 servent – sauf disposition contraire – de CDN initiale.

**Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) :** stratégie de réduction des émissions de GES que tous les pays signataires de la CCNUCC ont été priés de publier avant l'avant-dernière Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (2015), la COP 21. Les actions pour le climat communiquées dans ces CPDN (ou dans les CDN à venir) déterminent dans une large mesure si la planète atteindra les objectifs à long terme de l'Accord de Paris : maintenir la hausse de la température moyenne de la planète bien en-deçà de 2° C, poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 °C, et réaliser l'objectif « zéro émissions » dans la seconde moitié de ce 21<sup>e</sup> siècle.

**Contributions en nature :** Mise à disposition de travaux, de biens, de services, de foncier ou de biens immobiliers sans contrepartie financière ou monétaire.

**Dettes/ créances/ emprunt :** Financement initial sous forme de prêt ou d'obligations, moyennant le remboursement de ce financement (appelé « principal ») assorti d'intérêts, sur la base d'échéanciers et de taux d'intérêt prédéterminés.

**Engagement :** Accord formel écrit entre deux ou plusieurs entités.

**Entité d'exécution :** Entité accréditée qui exécute, réalise ou met en œuvre tout ou partie d'une activité financée. En ce qui concerne le FVC ou le FA, l'entité d'exécution est responsable de la gestion générale des projets, ainsi que des aspects financiers, de suivi et de notification des activités des projets.

**Entité nationale d'exécution (ENE) :** Organisation nationale accréditée par le fonds (FVC ou FA, p. ex.) pour recevoir des transferts financiers directs du fonds pour la mise en œuvre de projets et de programmes, conformément à l'outil de gouvernance et aux décisions pertinentes du conseil d'administration. Ceci exige d'évaluer si les candidats sont capables d'une gestion financière rigoureuse et de protéger les projets et programmes financés contre tout préjudice environnemental ou social inattendu.

**Éviction :** Une proposition selon laquelle les dépenses publiques réduiraient ou élimineraient les dépenses du secteur privé.

**Financement à coût complet :** Concept appliqué par les fonds à contrainte de liquidité – comme le FEM ou le Fonds d'adaptation (FA) – couvrant le montant de financement nécessaire à la mise en œuvre de mesures qui ne seraient pas nécessaires en l'absence des changements climatiques, mais parfois seulement une part de coût complet d'un projet. Par exemple, si un pays investit dans une nouvelle centrale électrique afin de favoriser le développement économique, le fonds pourra apporter les financements coûts supplémentaires nécessaires à l'achat d'équipements permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Des activités habilitantes, comme l'élaboration des communications nationales, par exemple, ou la conception de plus petits projets liés à des actions communautaires parrainées par des organisations non gouvernementales, pourront pour leur part être complètement financés.

**Financement concessionnel :** Financement aux conditions avantageuses, ne correspondant pas aux conditions de marché normales. Un prêt concessionnel a des caractéristiques spéciales, comme des taux d'intérêt faibles ou nuls (dits « bonifiés »), un calendrier de remboursement étendu, ou des modifications de taux d'intérêt en cours de prêt.

**Financement de projet :** Financement structuré autour des flux de trésorerie et des actifs du projet lui-même.

**Financement innovant :** Mélange hétérogène d'innovations en matière de levée de fonds et de dépenses, c.-à-d. d'innovations à la fois dans la manière de lever des fonds que de les dépenser. Le financement innovant pour le développement se distingue des modes traditionnels de mobilisation de financements pour le développement qui font exclusivement appel aux budgets des bailleurs ou aux banques de développement multilatérales et nationales pour atteindre les objectifs de financement. Il vise à : 1) mobiliser des fonds publics supplémentaires ; 2) utiliser les fonds publics comme levier ou comme catalyseur de capitaux privés ; 3) exploiter les

financements de façon plus efficace. Il inclut l'échange de droits d'émissions de carbone, le mécanisme REDD, le micro-financement, les concessions, les obligations, les fonds pour l'environnement/ pour la conservation/ pour les forêts ou les fonds fiduciaires les paiements pour services environnementaux, la taxation des transactions financières internationales, les prélèvements sur la vente de billets d'avions, et les nouveaux mécanismes de marché sous l'égide du Protocole de Kyoto ou de l'accords le succédant.

**Garantie** : Protège les investisseurs de l'incapacité d'un emprunteur à rembourser un emprunt, qui sera alors remboursé (en partie) par l'émetteur de la garantie. Une garantie peut protéger (une partie de) l'investissement tout au long de son existence, ou couvrir l'investissement entier au titre d'un calendrier prédéfini.

**Gestion/ financement axé sur les résultats** : Stratégie de gestion axée sur la performance et l'obtention de résultats, de produits de sortie et d'impacts. Cette stratégie repose souvent sur un cadre logique, outil de gestion permettant d'améliorer la conception des activités du programme ou du projet. Elle identifie les éléments stratégiques du projet/ du programme (apports, produits de sortie, résultats, impacts) et leurs liens de causalité. Elle élabore des indicateurs, et les hypothèses ou risques pouvant influencer son succès ou son échec. Elle facilite ainsi la planification, l'exécution et l'évaluation du projet ou du programme.

**Marché de capitaux** : Marché se lequel l'on vend et achète des créances à long terme (des obligations, p. ex.) et des actions participatives. Sur ce marché, les fonds capitaux composés à la fois d'actions et de créances sont émis et négociés. Ceci inclut également les placements privés de créances et d'actions, ainsi que des marchés organisés comme les marchés boursiers.

**Mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (MAAN)** : Mesures volontaires de réduction des émissions prises par des pays en voie de développement, communiquées par les gouvernements nationaux au secrétariat de la CCNUCC. Elles peuvent prendre la forme de politiques, de programmes ou de projets mis en œuvre aux échelles nationale, régionale ou locale.

**Obligations** : Titres de créance émis par des États, des entreprises et autres entités afin de mobiliser des financements (à long terme) pour des projets et activités variés. Une obligation est un prêt que les investisseurs accordent à l'émetteur de l'obligation pour une période déterminée, à taux d'intérêt fixe ou variable.

**Panachage** : Mécanisme de financement associant différents instruments financiers comme les subventions, les prêts ou le capital provenant de financeurs publics et de financeurs privés.

**Partenariat public-privé (PPP)** : Forme de coopération entre des organes publics et le secteur privé, permettant d'assurer des services publics sur la base d'un partage des risques, de la mobilisation de l'expertise du secteur privé ou de sources supplémentaires de capital.

**Parties prenantes** : Toutes personnes ayant des intérêts liés à une décision ou activité, soit en tant qu'individu ou en tant que représentant d'un groupe. Ceci inclut les personnes pouvant influencer sur une décision comme celles que celle-ci affecte. Les décideurs sont également des parties prenantes. Les agences gouvernementales, les ONG, les communautés, les associations, etc. sont des exemples de parties prenantes. Les parties prenantes aux projets de l'échelle locale (les agriculteurs vulnérabilisés, p. ex.), de l'échelle régionale (les coopératives agricoles ou les groupes d'affaires, p. ex.), de l'échelle nationale (ministère de l'agriculture, ministère de l'environnement, p. ex.) et de l'échelle mondiale (les différents organismes des Nations Unies, p. ex.), doivent être prises en considération.

**Porteur de projet** : Entité effectuant la recherche de fonds pour un projet et les demandes de financement.

**Prêts syndiqués** : Un prêt syndiqué est mis en place lorsqu'une banque chef de file accepte de fournir un prêt bancaire important à un client pour un projet donné, mais que ce prêt dépasse ce que la banque elle-même est capable de fournir à long terme. La banque

prend une commission en contrepartie de sa mise en place, ou de sa souscription, de la facilité entière, et prend le risque d'arriver à « vendre » des portions du prêt convenu à d'autres prêteurs (mécanisme de « syndication »), à des conditions et à un prix préétablis avec le client. La banque souscriptrice prend le risque de trouver le juste équilibre entre risques et retour pour qu'un nombre suffisant de prêteurs s'associent à l'opération.

**Programmes** : Les programmes sont conçus afin de développer et de mettre en œuvre de façon systématique une série de projets similaires de moindre envergure au moyen d'un dispositif de financement commun. On trouve par exemple l'ouverture d'une ligne de crédit dédiée au financement de projets d'efficacité énergétique dans les petites et moyennes entreprises (PME) et la création de programmes de financement pour l'installation de chauffe-eau solaires dans les habitations.

**Programmes d'action pour l'adaptation à l'échelle nationale (PAAN)** : Documents élaborés par les pays en voie de développement identifiant les besoins urgents et immédiats d'adaptation aux changements climatiques.

**Repère** : Un indice de référence utilisé comme point de comparaison pour l'évaluation d'une performance donnée.

**Scénario de référence/ statu quo** : Scénario ou tendance fondé(e) sur l'hypothèse que les conditions d'exploitation et les politiques appliquées resteront inchangées. S'agissant d'adaptation, il fournit une projection du niveau de vulnérabilité, des risques climatiques et de la capacité d'adaptation en l'absence d'intervention politique ou de mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du projet. S'agissant d'atténuation, il fournit une projection du niveau des émissions futures en l'absence d'intervention politique ou des activités proposées par le projet.

**Stratégie de retrait (financière)** : Stratégie garantissant que les activités, impacts et résultats du projet/ du programme seront maintenus après le retrait des financements.

**Structure de financement de projet** : Structure financière du projet, en ce inclus les sources et les fournisseurs de financements. Le capital et l'emprunt en sont les deux sources principales.

**Structure de gouvernance de projet/ de programme** : Cadre de gestion dans lequel sont prises les décisions relatives au projet.

**Structure financière** : Cadre de différents types de financements utilisés pour l'acquisition et le maintien des ressources nécessaires à l'exploitation.

**Subvention** : Contribution financière, sous forme de don, sur le budget.

**Subvention remboursable** : Contribution financière, sous forme de don, sur le budget, avec la perspective d'un remboursement à long terme, dont les conditions sont précisées dans l'accord de financement. Le financeur assume le risque de l'échec total ou partiel de son investissement, qu'il peut également décider à tout moment de récupérer.

**Taux de cofinancement** : Montant total de cofinancement divisé par l'investissement consenti par le fonds/ le programme de financement au projet/ au programme.

**Taux de rendement économique** : Le rendement économique des investissements se définit comme le retour sur investissement du point de vue de l'économie nationale, plutôt que le retour sur investissement du point de vue des investisseurs commerciaux.

**Taux de rendement financier** : Produit ou perte sur un investissement pendant une période donnée, exprimé(e) en pourcentage du coût de l'investissement.



## ANNEXE 2. FONDS/ PROGRAMMES MULTILATÉRAUX RETENUS<sup>5</sup>

Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) Fonds international de développement agricole (FIDA) (agence de l'ONU)	Adaptation Réduction des risques de catastrophe	Agriculture Gestion des ressources naturelles Gestion foncière durable Eau	30-40 milliards de dollars jusqu'en 2030	Cofinancement Subvention	<p>Les petits exploitants agricoles dans les pays en voie de développement (programmes d'investissement du FIDA, existants comme nouvellement établis, dans les pays pauvres en voie de développement particulièrement vulnérables aux répercussions climatiques).</p> <p>L'objectif de l'ASAP est de renforcer la résilience aux changements climatiques des programmes de développement rural à grande échelle, et de renforcer la capacité d'au moins 8 millions de petits exploitants agricoles à multiplier leurs options dans un environnement en mutation rapide.</p> <p>Le projet doit renforcer la capacité de résilience des petits exploitants agricoles et s'inscrire dans l'un des sous-objectifs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer la gestion foncière/ des terres et favoriser des pratiques et technologies agricoles sensibles aux questions de genre et résistantes aux changements climatiques</li> <li>2. Augmenter la disponibilité et l'utilisation efficace de l'eau pour la production et la transformation agricoles paysannes</li> <li>3. Renforcer les capacités de gestion des risques climatiques à court et long terme et réduire les pertes dues aux catastrophes liées au climat</li> <li>4. Accroître la résilience aux changements climatiques de l'infrastructure rurale</li> <li>5. Documenter et diffuser des connaissances concernant l'agriculture paysanne intelligente sur le plan climatique</li> </ol> <p>Les critères qualitatifs clés sont (i) l'additionnalité du financement ASAP au projet qu'il cofinance ; et (ii) si le projet soutenu par l'ASAP bénéficie d'un soutien fort du gouvernement bénéficiaire, de la division régionale du FIDA, de l'équipe nationale et des communautés de petits exploitants, y compris des femmes et des groupes marginalisés. Les estimations quantitatives ex ante des contributions potentielles au projet pour les dix indicateurs clés du cadre de résultats ASAP constitueront le critère principal de sélection de projets.</p>	<p>Sur la base de la demande nationale et de la volonté et la capacité institutionnelles identifiées à intégrer le financement ASAP dans des programmes d'investissement relevant, ou non, du FIDA, des estimations ex ante des contributions potentielles au projet pour les dix indicateurs clés du cadre de résultats ASAP constitueront le critère principal de sélection de projets :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de petits exploitants défavorisés dont la résilience aux changements climatiques a été renforcée par l'ASAP, ventilé par sexe.</li> <li>2. Montant de l'investissement total résultant</li> <li>3. Ratio de levier financier du projet provenant de financements ASAP par rapport aux financements non ASAP</li> <li>4. Tonnes d'émissions de GES évitées et/ou séquestrées</li> <li>5. Augmentation du nombre d'espèces végétales cultivées par petite exploitation bénéficiaire</li> <li>6. Nombre d'hectares supplémentaires gérés selon des pratiques résistantes aux changements climatiques</li> <li>7. Pourcentage d'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau par tonne/hectare dans la zone du projet par les hommes et par les femmes</li> <li>8. Nombre de groupes communautaires – y compris organisations de femmes – intervenant dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (GERN) et/ou dans la réduction des risques de catastrophes (RRC) créés ou renforcés</li> <li>9. Valeur des infrastructures rurales, nouvelles ou déjà en place, rendues résistantes aux changements climatiques</li> <li>10. Nombre de dialogues nationaux et internationaux auxquels le projet pourrait activement contribuer.</li> </ol> <p>Les exigences de financement ASAP et l'envergure du programme sont déterminés par la disponibilité des fonds et la capacité du FIDA à influencer et améliorer efficacement les programmes d'investissement à grande échelle. En ce qui concerne le deuxième point, le volume de financement qui permet au FIDA de structurer de façon efficace environ un quart de ses nouveaux engagements, soit au total environ 1 milliard de dollars par an, tout en influençant le reste du portefeuille indirectement, et, surtout, les politiques et les programmes d'investissement de gouvernements partenaires, a été évalué à environ 150 millions de dollars par an (pour les 3 premières années de la mise en œuvre du programme ASAP). Le programme peut absorber et distribuer des contributions supplémentaires, notamment provenant du secteur privé, de donateurs bilatéraux et multilatéraux.</p>	<p>Plus d'informations sur la procédure de candidature :</p> <p><a href="https://www.ifad.org/documents/10180/ab3054ad-d9f4-4c64-bd75-2dc7f9d4f97b">https://www.ifad.org/documents/10180/ab3054ad-d9f4-4c64-bd75-2dc7f9d4f97b</a>.</p>

<sup>5</sup> Pour un aperçu complet des opportunités bilatérales et multilatérales de financement public pour le climat dans d'autres pays, voir la base de données du Fonds climatique d'inventaire de l'OCDE : <http://qdd.oecd.org/subject.aspx?subject=climatefundinventory>

Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
Fonds pour les changements climatiques en Afrique (FCCA) – Banque africaine de développement (BAD)	Adaptation Atténuation Renforcement des capacités	Résilience aux changements climatiques Croissance sobre en carbone	9,4 millions d'euros (fin 2015)	Subvention	Gouvernements africains, ONG, organismes de recherche basés en Afrique et institutions régionales  Pour des projets de 250 000 dollars ou plus	Activités éligibles : travaux de préparation vers l'obtention de financements pour le climat ; intégration des changements climatiques et de la croissance verte dans des documents et/ou projets stratégiques ; préparation et financement de projets d'adaptation et d'atténuation ; gestion des connaissances et partage d'informations sur les changements climatiques ; renforcement des capacités ; préparation de stratégies et de politiques résistantes aux changements climatiques et sobres en carbone ; travaux d'analyse de la croissance verte ; plaidoyer et sensibilisation.	
Facilité africaine de l'eau (FAE) -BAD	Adaptation Renforcement des capacités	Eau	130 millions d'euros	Cofinancement Subvention Prêt Gestion des risques	Pays membres régionaux de la Banque africaine de développement (BAD), subdivisions politiques ou agences travaillant dans ces pays, ou agences ou institutions régionales travaillant au développement des ressources en eau en Afrique  La FAE offre un soutien dans les domaines suivants: 1. Améliorer la gouvernance de l'eau en renforçant les capacités de gouvernance des pays africains et des organisations régionales de leurs ressources en eau, sur la base de principes de la GIRE et d'accords coopératifs 2. Satisfaire les besoins en eau par l'élaboration de programmes et de projets qui attireront des investissements de suivi, et le pilotage de technologies et d'approches innovantes pouvant mener à une adoption généralisée 3. Renforcer la base financière des pays africains et des organisations régionales en mobilisant davantage de fonds pour le secteur et en assurant une utilisation plus efficace des fonds disponibles 4. Améliorer les connaissances sur l'eau en renforçant la capacité à prendre des décisions éclairées en matière de planification et de mise en œuvre de la valorisation des ressources en eau  L'éligibilité d'un projet proposé sera établie sur la base de sa conformité avec les, et de sa réponse efficace aux, trois domaines stratégiques suivants: (i) Élaboration de projets d'investissement et de facilitation connexe pour une mobilisation financière tangible et une transposition à plus grande échelle ; (ii) Amélioration de la gouvernance de l'eau ; et (iii) Appui à la prise en compte et de l'utilisation pratique des connaissances acquises  Les résultats en cohérence avec des sujets prioritaires comme les changements climatiques, l'équité sociale et l'égalité hommes-femmes et la protection de l'environnement pourront se voir donner la priorité	Tous les projets financés par la FAE doivent avoir des indicateurs de rendement clairs avec des résultats attendus satisfaisants et des objectifs clairs. Lorsqu'une demande de financement est examinée, une attention particulière est accordée aux critères suivants : 1. Engagement politique du pays, que démontre, sur la foi d'indications claires, l'importance accordée au secteur de l'eau 2. Conformité avec les priorités nationales et le consensus régional 3. Crédibilité, appropriation et engagement du bénéficiaire 4. Efficacité et durabilité/ viabilité des institutions et des investissements 5. Possibilité de mise en œuvre efficace 6. Des résultats attendus satisfaisants avec des indicateurs clairs et des objectifs bien définis.	Candidatures fermées jusqu'à nouvel ordre  Formulaire de candidature pour financements FAE : <a href="http://www.africanwaterfacility.org/fileadmin/uploads/awf/Documents/AWF%20Application%20format%20final%20version%20English_2013.docx">http://www.africanwaterfacility.org/fileadmin/uploads/awf/Documents/AWF%20Application%20format%20final%20version%20English_2013.docx</a>

Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
Fonds pour les technologies propres (FTP), l'un des Fonds d'investissement climatique (FIC) - Banque mondiale	Atténuation	Agriculture Efficacité énergétique Énergies renouvelables Transports Autre	Réserve de 134 projets totalisant 6,1 milliards de dollars, cofinancements de 51 milliards de dollars attendus d'autres sources ; à ce jour, 3,9 milliards de dollars (74 % du financement du FTP) sont approuvés pour 70 projets, recueillant 44 milliards de dollars de cofinancement ; les principaux contributeurs sont UK-ICF, le Japon par le biais de Fast Start Finance, les États-Unis et l'Allemagne	Subvention Prêt	Pays à revenu intermédiaire et en voie de développement. Pays disposant d'un programme national actif d'une banque multilatérale de développement (BMD ; Banque mondiale, banques régionales de développement), dont l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Maroc, la Tunisie.  L'éligibilité d'un projet et le niveau de financement sont évalués selon les potentiels effets « transformateurs » ainsi que la viabilité du projet en l'absence d'un financement concessionnel. Les programmes du FTP ont pour but « d'entraîner un changement durable dans la structure/ la fonction d'un secteur ou d'un marché » en améliorant les taux de rentabilité interne des investissements à faibles émissions de GES.	Activités éligibles : secteur énergétique (énergies renouvelables et technologies hautement efficaces pour réduire l'intensité carbone) ; secteur des transports (efficacité et transferts modaux) ; efficacité énergétique (bâtiment, industrie, agriculture).	Le pays intéressé demande une mission commune du groupe de la Banque mondiale et des Banques régionales de développement pertinentes afin de préparer un plan d'investissement

Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
Caisse du FEM - Domaine focal pour les changements climatiques (FEM6/GEF6) – Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	Adaptation Atténuation Renforcement des capacités	Biodiversité Produits chimiques et déchets Changements climatiques Efficacité énergétique Forêts Infrastructure Dégradation des sols Aménagement Énergies renouvelables Transports Eau	3 milliards de dollars pour 2015-2019, avec le fonds d'adaptation	Subvention	<p>Pays éligible : Pays pouvant recevoir des financements de la Banque mondiale (BIRD et/ou IDA) ou une assistance technique du PNUD à travers son objectif pour l'allocation des ressources de base (spécifiquement TRAC-1 et/ou TRAC-2). Le soutien du FEM est fourni aux agences gouvernementales, aux organisations de la société civile, aux entreprises du secteur privé, aux instituts de recherche, parmi la grande diversité de partenaires potentiels, pour la mise en œuvre de projets et de programmes dans les pays bénéficiaires.</p> <p>Priorité nationale : Le projet doit être piloté par le pays (plutôt qu'un partenaire externe) et être cohérent avec les priorités nationales soutenant le développement durable.</p> <p>Priorités du FEM : Le projet doit répondre aux stratégies d'un ou plusieurs domaines focaux (biodiversité, eaux internationales, dégradation des sols, produits chimiques et déchets, et atténuation des changements climatiques, ainsi que des questions transversales comme la gestion durable des forêts).</p> <p>Financement : Le projet peut demander un financement du FEM uniquement pour couvrir les surcoûts convenus de mesures pour l'atteinte de bénéfices environnementaux mondiaux.</p> <p>Participation : Le projet doit impliquer le public dans sa conception et sa mise en œuvre, conformément à la Politique en matière de participation du public dans les projets financés par le FEM et aux directives connexes.</p>	<p>Le FEM alloue des fonds par l'intermédiaire de quatre modalités : projets de grande envergure (USD &gt;2 m), projets de moyenne envergure (USD &lt;2 m), activités habilitantes (USD &lt;1 m) et approches programmatiques (combinaison de projets de grande et de moyenne envergure. La modalité choisie devrait être celle à même de soutenir au mieux les objectifs du projet. Chaque modalité demande à produire des documents à partir de modèles, à consulter à l'adresse suivante : <a href="http://beta.thegef.org/documents/templates">http://beta.thegef.org/documents/templates</a>.</p>	<p>Les ressources du FEM sont mises à la disposition des parties et acteurs intéressés par les agences accréditées par le FEM (<a href="https://www.thegef.org/gef/gef_agencies">https://www.thegef.org/gef/gef_agencies</a>) ou, pour certaines activités habilitantes, par le biais d'une modalité d'accès direct.</p> <p>Il existe différents types de projets (nationaux, régionaux et mondiaux). Le Point focal opérationnel doit fournir une confirmation écrite pour tous les projets nationaux. Pour les projets et programmes régionaux, les Points focaux opérationnels de tous les pays participants doivent approuver le projet ou programme. Pour les projets mondiaux, une lettre de confirmation n'est pas nécessaire.</p>

Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
<p>Conseil d'administration du Global Climate Partnership Fund (GCPF) (BMU, SFI, KfW, Gouvernement du Danemark etc.)</p>	<p>Adaptation Atténuation Assistance technique</p>	Tous	300 millions de dollars	<p>Principalement des créances prioritaires, mais aussi des financements mezzanine (de façon limitée, uniquement pour les projets)</p>	<p>Exigences pour les institutions financières : Les Institutions financières (les banques commerciales locales, p. ex.) ou les ESCO (petites sociétés de services énergétiques présentes sur le marché de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique dans les pays ciblés) qui :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nécessitent un financement d'entre 5m et 30m de dollars pour l'octroi de prêts à des projets d'énergie verte</li> <li>2. Sont prêts à initier ou à développer des produits d'énergie verte supplémentaires (énergies renouvelable ou efficacité énergétique)</li> <li>3. Ont un système de gestion des risques sociaux et environnementaux ou sont disposés à en mettre un en œuvre</li> </ol> <p>Exigences pour un investissement direct : Projets pour l'efficacité énergétique : ceux-ci doivent accroître l'efficacité énergétique et/ou réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments, centrales ou procédés d'au moins 20 %. Projets pour les énergies renouvelables : les technologies privilégiées comprennent les microcentrales photovoltaïques ou hydroélectriques, les parcs éoliens terrestres et les projets de biomasse.</p>	<p>Investissements directs : Tous les projets ont idéalement un effet de favorisation pour la culture locale d'énergie durable, se conforment aux normes environnementales et sociales pertinentes (normes de performance de la SFI, exigences sociales et environnementales du Fonds, p. ex.) et veillent à leur intégration dans l'économie locale (contributions des entreprises et banques locales, création d'emplois, p. ex.). Le Fonds prendra uniquement en considération les technologies commercialement éprouvées (solaires, éoliennes, p. ex.), les autres technologies nécessiteront une validation de leur viabilité financière par une tierce partie compétente. Les capitaux sont investis avec un co-investisseur (préférentiellement local) et ne sont disponibles que pour des projets, et non des entreprises.</p>	<p>Pour plus d'informations : Processus d'investissement disponible sur le site : <a href="http://www.gcpf.lu/investment-process.html">http://www.gcpf.lu/investment-process.html</a></p> <p>Les pays cibles sont les pays ENPI Sud suivants : Maroc, Libye, Tunisie, Liban, Jordanie</p>

Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF) - Union européenne	Atténuation	Efficacité énergétique Énergies renouvelables	222 millions d'euros (mai 2015)	Capital (Fonds de fonds)	<p>En tant que fonds de fonds : investit dans des fonds de capitaux privés se spécialisant dans l'apport de fonds propres à des projets d'énergies propres de petite et moyenne envergure dans les pays en voie de développement</p> <p>En tant que fonds : projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique déployant des technologies éprouvées</p> <p>Le GEEREF NeXt a une approche en cinq temps pour la sélection initiale des fonds, l'évaluation, la décision d'investissement et le suivi :</p> <p>Pour les fonds :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sélection de fonds (autorisation d'évaluation) : examen de la documentation (E&amp;S), des politiques environnementale et sociale et du SGES, le cas échéant, par rapport aux exigences du GEEREF</li> <li>2. Audit préalable</li> <li>3. Décision d'investissement : Examen des documents soumis par le front office au comité d'investissement</li> <li>4. Accord d'investissement : Négociation d'un accord contractuel entre le GEEREF NeXt et le gestionnaire du fonds</li> </ol> <p>Pour les investissements directs dans des projets :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sélection de projet : identification initiale, examen E&amp;S et classement du projet dans une catégorie environnementale (A, B ou C)</li> <li>2. Audit préalable : audit préalable externe d'E&amp;S pour les catégories A et B</li> <li>3. Décision d'investissement : Liste de conditions, y compris conditions générales standard relatives à la conformité ; proposition d'investissement</li> <li>4. Accord d'investissement avec les clauses E&amp;S pertinentes</li> </ol> <p>Source : <a href="http://geeref.com/assets/documents/EN%20-%20FINAL%20-%20GEEREF%20NeXt%20ESMS%20-%20August%202016.pdf">http://geeref.com/assets/documents/EN%20-%20FINAL%20-%20GEEREF%20NeXt%20ESMS%20-%20August%202016.pdf</a></p>	<p>Cohérence avec les objectifs prioritaires de l'UE ; qualité et robustesse générales, sur la base de la qualité technique, la viabilité de la mise en œuvre du projet, les capacités du porteur relatives à l'exploitation et à l'entretien du projet, conformité avec la législation et les directives de la BEI, impact environnemental, marché et demande, coût et rentabilité de l'investissement.</p> <p>Pour le GEEREF Next :</p> <p>Indicateurs environnementaux et sociaux : Impact environnemental et social : énergie (capacité installée, énergie produite, économies énergétiques) ; environnement (réduction de CO<sub>2</sub>) ; développement durable (nombre d'hommes salariés, de femmes salariées, nombre de sessions de formation/ de sensibilisation, taxes payées, nombre de ménages bénéficiaires)</p> <p>Conformité environnementale et sociale : Fonds avec SGES mis en œuvre ; Projets avec SGES mis en œuvre ; Fonds ayant un personnel spécialisé en GES ; Nombre de griefs ; Nombre de décès et de blessures graves</p> <p>Évaluation de l'égalité hommes-femmes : Conscience des inégalités entre les sexes et efforts entrepris pour leur élimination, de façon concrète ou potentielle, dans le projet.</p> <p>Égalité d'accès aux ressources, biens, bénéfices, opportunités, services et renforcement des capacités du projet.</p> <p>Égalité de traitement dans les processus décisionnels du projet.</p> <p>Collecte et analyse annuelles de données, ventilées par sexe, et d'informations qualitatives afin de suivre les impacts réels du projet en matière d'égalité des sexes.</p>	

Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
Fonds vert pour le climat (FVC) COP (CCNUCC) et conseil du Fonds vert pour le climat	Adaptation Atténuation REDD Transfert de technologies Renforcement des capacités	Tous	10,2 milliards de dollars (accordés au 1er juin 2015)	Subvention Prêt concessionnel Garanties Capital	<p>Toutes pays en voie de développement signataires de la CCNUCC</p> <p>Le Fonds finance la totalité des surcoûts convenus d'activités afin de permettre et d'appuyer une action renforcée pour l'adaptation, l'atténuation (notamment REDD+), le développement et le transfert de technologies (notamment le captage et le stockage du carbone), le renforcement des capacités et l'élaboration de rapports nationaux par les pays en voie de développement. (Exemples de domaines : la préparation; l'innovation, notamment la recherche et le renforcement technologiques ; les capacités institutionnelles ; le renforcement des capacités ; l'environnement politique, réglementaire et habilitant ; la collaboration avec le secteur privé ; le déploiement de technologies; l'accès à des cuisinières plus propres et à l'éclairage grâce à des modèles d'entreprise innovants)</p> <p>Programme de préparation du FVC : (i) Renforcement des AND et des points focaux ; (ii) Développement d'un cadre stratégique ; (iii) Accréditation des entités d'exécution ; (iv) Développement de la filière ; (v) Partage d'informations et d'expérience</p>	<p>La taille des projets est très variable, avec les catégories potentielles suivantes :</p> <p>Microprojets : 10 millions de dollars ou moins</p> <p>Petits projets : 50 millions de dollars ou moins</p> <p>Projets de moyenne envergure : 250 millions de dollars ou moins</p> <p>Grands projets : au-delà de 250 millions de dollars</p> <p>Cinq priorités d'investissement transversales : (1) villes respectueuses du climat ; (2) agriculture durable à faibles émissions et résistante aux changements climatiques ; (3) augmentation des financements pour les forêts et les changements climatiques ; (4) renforcement de la résilience dans les PEID ; (5) transformation de la production et de l'accès énergétiques</p> <p>Huit impacts stratégiques :</p> <p>Atténuation : réduction des émissions (1) de la production et de l'accès énergétiques ; (2) des transports; (3) de l'utilisation des forêts et des sols; (4) des bâtiments, des villes, des industries, et de l'électroménager)</p> <p>Adaptation : Résilience accrue (1) de la santé et la sécurité alimentaire et de l'eau ; (2) des moyens de subsistance des personnes et des communautés; (3) des écosystèmes et des services écosystémiques ; (4) des infrastructures et de l'environnement bâti. Les éléments clés du cadre politique en évolution du FVC comprennent :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les normes fiduciaires</li> <li>2. les dispositifs de protection environnementaux et sociaux</li> <li>3. la politique et le plan d'action pour l'égalité hommes-femmes</li> </ol>	<p>Les pays bénéficiaires peuvent soumettre leur proposition de financement par l'intermédiaire des Autorités nationales désignées (AND).</p> <p>Les documents pertinents (le « manuel d'exploitation ») sont disponibles sur <a href="http://www.gcfund.org/operations/resource-guide.html#c1326">http://www.gcfund.org/operations/resource-guide.html#c1326</a></p>
Société nordique de financement pour l'environnement (NEFCO) Carbon Finance and Funds (NeCF) - NEFCO	Adaptation Atténuation	Efficacité énergétique Commutation de combustibles Industrie Énergies renouvelables Gestion des déchets	165,3 millions d'euros	Subvention Assistance technique	Les projets doivent être conformes aux exigences du Protocole de Kyoto, notamment en ce qui concerne la satisfaction des exigences du Comité de supervision de la MOC et du Conseil exécutif du MDP du Secrétariat de la CCNUCC, et la deuxième période de négociation du SCEQE (et les périodes ultérieures).		La procédure de mise en concurrence des deux appels à propositions de projets au titre de la Norwegian Carbon Procurement Facility s'est close fin 2015 lorsque la facilité a atteint son objectif, la NEFCO ayant contracté quelques 30 millions d'URCE à travers 17 transactions.

Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
Public-Private Infrastructure Advisory Facility (PPIAF) - Banque mondiale	Adaptation Renforcement des capacités	Tous	16,95 millions de dollars approuvés lors de l'exercice 2016	Subvention Assistance technique	<p>Les économies en développement ou en transition faisant partie des listes I à IV des bénéficiaires d'aide du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sont éligibles à un financement du PPIAF.</p> <p>Les activités éligibles comprennent, l'électricité, le transport et la distribution du gaz, l'eau et les eaux usées, les déchets solides, les télécommunications, les chemins de fer, les aéroports, et les routes.</p>	<p>Soutient les gouvernements et les entités publiques par la création d'un environnement propice aux projets de PPP, la conceptualisation préliminaire de projets, et l'élaboration de projets pré-faisabilité ; Assiste la planification et la priorisation de projets respectueux de l'environnement, en élaborant des environnements juridiques et réglementaires ; Assiste la recherche et la justification de subventions pour le paiement de coûts ou l'atténuation de risques rendant la participation privée non viable ; Assistance technique sous-nationale dans les cas où les PPP seraient inopportuns ou inappropriés pour soutenir l'accès aux financements de banques ou de marchés obligataires sans avoir recours à des garanties souveraines, obtenir une note de crédit - ou une note améliorée - d'une agence de notation reconnue, prendre des mesures pour améliorer leur solvabilité, aider les entités sous-nationale à accéder aux marchés financiers.</p> <p>Le PPIAF accepte les propositions de subventions conformes à son mandat visant à soutenir les activités dans les catégories suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Stratégies de développement des infrastructures tirant pleinement avantage du potentiel d'implication du secteur privé</li> <li>2. Programmes de vulgarisation et de communication pour impliquer les acteurs/ parties prenantes et garantir la transparence et la reddition de comptes/ la responsabilité dans les réformes</li> <li>3. Conception et mise en œuvre de réformes politiques, réglementaires et institutionnelles</li> <li>4. Conception et mise en œuvre de transactions et de projets pionniers</li> <li>5. Développement des capacités gouvernementales à concevoir et exécuter des contrats d'infrastructure privés et réglementer les prestataires privés</li> <li>6. Identification, diffusion, et promotion des meilleures pratiques émergentes</li> <li>7. Amélioration de la solvabilité des entités sous-nationales</li> </ol>	<p>Toutes les propositions sont évaluées en continu.</p> <p>Le PPIAF applique une procédure de candidature en cinq étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contact avec le PPIAF</li> <li>2. Note succincte de projet</li> <li>3. Dépôt de la candidature</li> <li>4. Sélection et évaluation</li> <li>5. Communication</li> </ol> <p>Source : <a href="http://www.ppiaf.org/page/apply-funds">http://www.ppiaf.org/page/apply-funds</a></p>



Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) - FEM	Adaptation Atténuation Renforcement des capacités	Agriculture Énergie Forêts Industrie Transports Gestion des déchets	349 millions de dollars (accordés au 31 août, 2015)	Subvention	<p>Tout les pays en voie de développement signataires de la CCNUCC</p> <p>Le FSCC a quatre guichets de financement : (a) adaptation aux changements climatiques ; (b) transfert de technologies ; (c) énergie, transports, industrie, agriculture, forêts et gestion des déchets ; et (d) diversification économique (pour les pays fortement dépendants des revenus générés à travers la production, transformation, et exportation ou la consommations des combustibles fossiles et de produits apparentés à forte intensité énergétique).</p> <p>Les projets peuvent être de petite, de moyenne ou de grande envergure, mais doivent se concentrer sur les « coûts supplémentaires » qu'imposent les changements climatiques aux prévisions initiales en matière de développement. Les projets doivent être destinés à une appropriation nationale.</p>	<p>Critères de présélection pour les guichets adaptation et technologie :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Qualité du programme ou du projet : la proposition doit avoir une impulsion nationale ; une conception solide ; être durable et reproductible ; avoir un bon rapport coût/efficacité, impliquer la société civile et le public, et prendre en compte l'égalité hommes-femmes, le cas échéant ; ainsi que, dans le cas de projets soumis dans le cadre du guichet adaptation, financer des activités d'adaptation concrètes</li> <li>2. Répartition équilibrée des fonds entre pays éligibles</li> <li>3. Distribution régionale équitable</li> <li>4. Soutien équilibré de tous les secteurs prioritaires</li> <li>5. Distribution équilibrée entre les agences du FEM, en tenant compte des avantages comparatifs.</li> </ol> <p>Nécessite un concept de projet et l'assistance de l'agence de mise en œuvre du FEM Le point focal national du FEM doit approuver le projet Projets de grande envergure : plus d'1 million de dollars, contrairement aux projets de moyenne envergure : 1 million de dollars ou moins.</p>	<p>L'agence du FEM doit déposer une fiche d'identité de projet (FIP). Une FIP est une courte (maximum 4 pages) description d'un concept de projet servant à déterminer si un projet répond à certains critères de base du FEM. Si ces critères sont satisfaits, le projet se voit alors accordé l'appui du FEM, c.-à-d. que des fonds sont alloués au projet pour couvrir son coût total (les fonds ne sont engagés qu'après approbation du PDG)</p> <p>Source : <a href="http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/23470_SCCF.pdf">http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/23470_SCCF.pdf</a></p>

Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
Fonds des énergies durables pour l'Afrique (SEFA) – Banque africaine de développement (BAD)	Atténuation Renforcement des capacités	Efficacité énergétique Énergies renouvelables	95 millions de dollars (fin 2015)	Subventions en cofinancement Assistance technique	Porteurs de projets privés pour faciliter les activités de pré-investissement pour les projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique	<p>Pour la préparation du projet : subventions en cofinancement et assistance technique aux porteurs/ concepteurs de projets privés pour faciliter les activités de pré-investissement pour les projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Les critères d'éligibilité minimaux suivants seront utilisés pour l'évaluation des demandes de subventions pour l'élaboration de projets :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les projets ayant recueilli un engagement total d'entre 30 et 200 millions de dollars.</li> <li>2. Le projet sous-jacent doit être mis en œuvre dans un pays membre régional de la BAD, et le porteur du projet doit être enregistré en tant qu'entité juridique dans un pays membre régional au moment de l'approbation de la subvention</li> <li>3. Activités d'élaboration de projet de la préfaisabilité jusqu'au bouclage du financement. Des travaux de préfaisabilité auront déjà eu lieu et la viabilité préliminaire aura été établie.</li> <li>4. Il est attendu que les bénéficiaires fournissent au moins 30 % des coûts totaux de pré-investissement.</li> <li>5. Les projets doivent être portés par des agences des secteurs privé ou public, le projet devant être un producteur indépendant ou un partenariat public-privé (PPP). Les services d'utilité publique détenus par l'État ne sont pas éligibles à un soutien direct.</li> <li>6. Des preuves de l'approbation du gouvernement (p. ex. permis, concessions, protocoles d'entente, contrat d'achat d'électricité etc.)</li> </ol> <p>Source :</p> <p><a href="http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Conditions_for_PPG_Requests_-_09_2014.pdf">http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Conditions_for_PPG_Requests_-_09_2014.pdf</a></p> <p>Pour les investissements en capital : en combinaison avec une AT déployée par le Fonds africain des énergies renouvelables (AREF) uniquement axé sur les producteurs indépendants de petite et moyenne envergure (5-50 MW) basés sur des technologies solaires, éoliennes, hydriques, de biomasse et également géothermiques et de gaz non commercialisable</p> <p>Pour un environnement favorable : renforcement des capacités et activités de conseil pour le secteur public. Pas plus de 10 % d'une subvention du SEFA ne peut être utilisé pour des dépenses en capital, notamment en équipements et licences de logiciels</p>	Le SEFA est conçu pour répondre aux demandes provenant ou défendues par le personnel du BAD

Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
Fonds d'adaptation (FA) - Conseil du Fonds d'adaptation (FEM/Banque mondiale en tant que fiduciaire)	Adaptation	Tous	343 millions de dollars (décembre 2015)	Subvention	<p>Les pays en voie de développement signataires du Protocole de Kyoto étant particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les pays de faible élévation et autres petits pays insulaires, les pays ayant des zones côtières de faible élévation, des zones arides ou semi-arides ou des zones sujettes aux inondations, à la sécheresse et à la désertification, ainsi que les pays en développement ayant des écosystèmes montagneux fragiles.</p> <p>La décision de l'allocation des ressources du Fonds d'adaptation entre parties éligibles prendra en compte : (a) le niveau de vulnérabilité ; (b) le niveau d'urgence et des risques qu'entraîneraient des retards ; (c) l'assurance de l'accès équilibré et équitable au fonds ; (d) les enseignements de la conception et de la mise en œuvre du projet et du programme à exploiter ; (e) l'obtention de co-bénéfices régionaux dans la mesure du possible, le cas échéant ; (f) l'optimisation des bénéfices plurisectoriels ou transversaux ; (g) les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques.</p> <p>Sélection de projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Soumission de la documentation du projet basée sur un modèle approuvé par le Conseil (voir Annexe A sur <a href="http://unfccc.int/files/adaptation/implementing_adaptation/adaptation_funding_interface/application/pdf/afbguide.pdf">http://unfccc.int/files/adaptation/implementing_adaptation/adaptation_funding_interface/application/pdf/afbguide.pdf</a>), trois échéances de soumission par an</li> <li>a. Examen par le Secrétariat ; b. examen par le Comité d'examen des projets et programmes sur les critères de projets (Annexe 3 dans la source)</li> <li>Le Comité fait ses recommandations au Conseil</li> </ol>	<p>Les petits projets et programmes d'un montant inférieur à 1 million de dollars et projets et programmes standard d'un montant supérieur à 1 million de dollars. Il y a une limite par pays de 10 millions de dollars (qui est automatiquement la demande de financement maximum). Le Conseil étudie actuellement l'éventuelle modification de la limite par pays.</p> <p>Lorsqu'il évalue les propositions de projets et de programmes, le Fonds d'adaptation se concentre sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>La cohérence avec les stratégies de développement durable nationales, notamment, le cas échéant, les plans de développement nationaux, les stratégies de réduction de la pauvreté, les communications nationales et les programmes d'action pour l'adaptation à l'échelle nationale, ainsi que tout autre instruments pertinent, le cas échéant ;</li> <li>Les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux des projets ;</li> <li>La conformité avec les normes techniques nationales, le cas échéant ;</li> <li>Le rapport coût/efficacité des projets et programmes ;</li> <li>Les dispositions de gestion, notamment pour la gestion financière et des risques ;</li> <li>Les dispositions pour le suivi et l'évaluation et l'évaluation d'impact ;</li> <li>Éviter les chevauchements avec d'autres sources de financement pour l'adaptation pour la même activité de projet ;</li> <li>L'orientation vers une approche programmatique, le cas échéant.</li> </ol> <p>Source : <a href="https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2015/01/OPG%20ANNEX%201.pdf">https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2015/01/OPG%20ANNEX%201.pdf</a></p>	<p>Informations sur la procédure de candidature : <a href="https://www.adaptation-fund.org/apply-funding/">https://www.adaptation-fund.org/apply-funding/</a></p>
Action en faveur du climat au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (CAMENA) – Banque européenne d'investissement (BEI)	Atténuation	Efficacité énergétique Énergies renouvelables Transports Agriculture, forêts et utilisation des sols Déchets et eaux usées Autre	Le financement initial de CAMENA est fourni par le Secrétariat britannique pour le développement international (DFID), conformément à leur décision prise fin 2014 de contribuer de manière importante (15 millions de livres sterling) au Fonds fiduciaire de la FEMIP sur une période de 4 ans (2015-2018).	Assistance technique	<p>La CAMENA peut être utilisée :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Pour identifier, catalyser et élaborer des projets d'investissement dans l'action pour le climat qui pourraient par la suite bénéficier de financements de la BEI</li> <li>Pour financer des actions pour l'amélioration de l'environnement favorable aux investissements pour le climat parmi les institutions publiques et privées dans les pays partenaires méditerranéens</li> <li>Pour financer des opérations en fonds propres</li> </ol> <p>Pays éligibles : Algérie, Égypte, Gaza/Cisjordanie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie</p>	<p>Les critères d'évaluation généraux comprennent :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Le projet soutient le développement du secteur : objectif clair, approche stratégique, solutions rapides, reproductibilité et effets de démonstration</li> <li>Le projet a un processus approprié : processus rationnel et transparent pour la fixation de priorités, implication des acteurs, appropriation aux échelles locale et nationale, en cohérence avec d'autres politiques sectorielles</li> <li>Viabilité technique, financière et économique (conception technologique, planification et livraison, recouvrement des coûts, TRI, rapport coût/efficacité etc.)</li> <li>Bien-fondé environnemental et social</li> </ol>	

Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
Programme d'investissement dans les zones critiques en Méditerranée  (MeHSIP) - BEI	Atténuation  Adaptation	Industrie  Déchets et eaux usées  Eau	Financé par des subventions de la Commission européenne au Fonds d'assistance de la FEMIP	Assistance technique	Pays éligibles : Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie.  Fournit un conseil technique et financier pour l'élaboration de projets d'investissement.  Soutient l'objectif de l'initiative Horizon 2020 de réduction de la pollution de la mer Méditerranée. Domaines éligibles : 1. Eaux usées 2. Déchets solides 3. Dépollution industrielle 4. Ressources en eau, approvisionnement et efficacité 5. Ou contribue à l'atténuation ou à l'adaptation aux changements climatiques dans un ou plusieurs des domaines ci-dessus	Les critères d'évaluation généraux comprennent : 1. Le projet soutient le développement du secteur : objectif clair, approche stratégique, solutions rapides, reproductibilité et effets de démonstration 2. Le projet a un processus approprié : processus rationnel et transparent pour la fixation de priorités, implication des acteurs, appropriation locale et nationale, en cohérence avec d'autres politiques sectorielles 3. Viabilité technique, financière et économique (conception technologique, planification et livraison, recouvrement des coûts, TRI, rapport coût/efficacité etc.) 4. Bien-fondé environnemental et social	
Horizon2020 – Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	Atténuation  Adaptation	Efficacité énergétique  Énergies renouvelables  Transports  Transversal et technologie	80 milliards d'euros (2014-2020)	Subvention	Les candidats de pays hors UE sont presque toujours libres de participer aux programmes Horizon 2020. Toutes les candidatures doivent répondre aux conditions minimales des Règles de Participation. La Tunisie est associée à l'initiative Horizon 2020 et est donc automatiquement éligible au financement. Les candidats hors UE peuvent recevoir un financement si : 1. Il existe un accord scientifique/technologique bilatéral ou un accord semblable entre l'UE et le pays où est implanté le candidat 2. L'appel à propositions indique clairement que les candidats de ces pays sont éligibles au financement 3. Leur participation est jugée essentielle à la réalisation de l'action par la Commission ou l'organisme de financement pertinent, la participation du candidat ayant des avantages évidents pour le consortium  Un consortium d'au moins 3 organisations est nécessaire pour postuler pour un projet de recherche standard. Chaque membre du consortium doit être une organisation ayant un statut juridique, par exemple une entreprise, un partenariat ou un organisme caritatif déclaré. D'autres concours pour financements peuvent avoir des conditions différentes.	Horizon 2020 offre différents types de mécanismes de financement : 1. Actions pour la recherche et l'innovation : étudier la faisabilité de nouvelles connaissances ou technologies (financement jusqu'à 100 % des coûts directs) 2. Actions pour l'innovation : proche des projets de marchés (prototypage, tests, démonstrations, pilotage, première application ou validation à grande échelle du produit etc., financement de jusqu'à 70 % des coûts directs pour les entreprises, jusqu'à 100 % pour les organisations à but non lucratif) 3. Actions de coordination et de soutien : mise en réseau et coordination de projets pour la recherche et l'innovation (normalisation, diffusion, sensibilisation, services de mise en réseau et de soutien etc., financement de jusqu'à 100 % des coûts directs) 4. Instrument en faveur des PME : pour développer le potentiel de croissance des PME. Il consiste en en 3 phases, couvrant l'ensemble du cycle d'innovation. Vous pouvez également accéder à un service de d'accompagnement et de conseil.	L'enregistrement via l'outil d'enregistrement des bénéficiaires – <a href="#">beneficiary registration tool</a> — doit être effectué avant de pouvoir signer un accord de subvention

Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
Centre de financement et de transfert des technologies climatiques (FINTECC) – Banque européenne pour la reconstruction et le développement (EBRD)	Transfert de technologies	Efficacité énergétique Eau Matériaux	5,5 millions d'euros pour la région Méditerranée méridionale et orientale (SEMED) (subventions 5m d'euros ; AT 0,5m d'euros) (octobre 2015)	Subvention Assistance technique	Deux domaines clés : 1. Développer des environnements favorables aux projets de technologies climatiques : soutien politique et connaissance des marchés 2. Fournir un soutien aux projets : soutien technique et aide aux investissements  Trois domaines prioritaires de soutien politique ont été identifiés pour la région SEMED : 1. Elaboration ou amélioration des Plans nationaux d'action en matière d'efficacité énergétique selon le besoin 2. Création de systèmes de normes de performance énergétique et d'étiquetage (S&L) 3. Elaboration de processus connexes de suivi, de vérification et d'application		Pays ciblés ; la région SEMED (Égypte, Jordanie, Maroc, Tunisie), Kazakhstan, pays aux premiers stades de la transition (ETC), Ukraine
Conseil de la Facilité MAAN –NAMA Facility (BMUB (Allemagne), BEIS (Royaume-Uni), EFKM (Danemark), et Commission européenne) ; GIZ à titre de fiduciaire	Atténuation	Tous	Plus de 260 millions d'euros sont mis à disposition	Subvention	Soutient la mise en œuvre des MAAN les plus ambitieuses. La facilité lance des appels à propositions ouverts et concurrentiels pour la sélection de Projets de soutien de MAAN (NSP). Les grandes lignes d'un NSP peuvent être soumises par : 1. Un ministère national 2. Entités juridiques répondant aux critères suivants : a. Expérience dans le pays de mise en œuvre (au moins 3 ans) b. Expérience dans le secteur en question (au moins 5 ans) c. Expérience dans l'élaboration/ la gestion de projets (au moins 5 projets de taille similaire) d. Expérience dans l'élaboration de politiques et/ou de programmes d'investissement/ de financement de l'action pour le climat (au moins 5 projets) e. Expérience avec le secteur public (au moins 3 ans) f. Chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins 1 million d'euros au cours des 3 dernières années et 10 % du financement demandé pour la mise en œuvre Le pays doit être éligible à l'APD tout au long de la période de mise en œuvre du NSP.	Pour soumettre les grandes lignes d'un NSP, il faut impérativement utiliser le modèle de présentation de NSP préparé pour l'appel spécifique (publié sur le site Internet). La présentation et ses annexes doivent être soumises en anglais.  • Documents fournis en anglais  • Durée envisagée de la mise en œuvre de 3-5 ans  • Durée envisagée de la phase de préparation détaillée de 18 mois maximum  • Qualification du financement de la Facilité MAAN en tant que financement d'APD  • Volume de financement demandé à la Facilité MAAN pour la mise en œuvre 5-20 millions d'euros  • Le financement de la Facilité MAAN ne doit pas être utilisé pour la production de quotas d'émissions de GES ou, s'ils sont produits, leur annulation doit être vérifiable	Date limite de soumission pour le 4 <sup>ème</sup> appel : 31 octobre 2016.  Plus d'informations sur la procédure de candidature :: <a href="#">General Information Document, 4th Call</a>

## ANNEXE 3. FONDS/ PROGRAMMES BILATÉRAUX RETENUS

Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation/ taille	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
Initiative internationale pour le climat (IKI), Ministère fédéral allemand pour l'environnement, la préservation de la nature, la construction et la sûreté nucléaire (BMU)	Atténuation Adaptation REDD+	Tous	Volume total de financement: 1,2 milliards d'euros ; 120 millions d'euros par an	L'IKI a recours à diverses approches, notamment les subventions, les prêts concessionnels et, le cas échéant, des contributions aux fonds internationaux basées sur des projets.	Les mesures de réduction des GES dans le contexte du développement d'économies respectueuses du climat et des d'investissement liées L'efficacité énergétique et les systèmes d'énergies renouvelables/d'énergie durable Activités éligibles : atténuation des émissions de GES, adaptation aux impacts des changements climatiques, sauvegarde des puits de carbone naturels, avec un axe majeur sur la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, conservation de la diversité biologique Bénéficiaires potentiels : pays partenaires des organismes fédéraux de mise en oeuvre, ONG, entreprises, universités et instituts de recherche, organisations et institutions internationales et multinationales.	Soutien des projets et activités d'investissement dans les domaines du transfert des technologies, du conseil en politiques publiques, de la coopération à la recherche, du renforcement des capacités, de la formation, et de l'élaboration d'études et de stratégies Pas de restriction connue concernant les organisations ou partenaires des projets Les projets doivent démontrer des effets d'atténuation, être ancrés dans les stratégies nationales des pays partenaires, être innovants et avoir un impact au-delà de la mise en oeuvre du projet individuel même, ainsi qu'être transférables, s'appuyer sur les points forts des politiques climatiques allemandes et avoir des synergies avec la conservation d'autres biens environnementaux mondiaux.	Procédure en deux étapes:  Évaluation des présentations de projets (des modèles sont fournis <a href="#">sur le site web de l'IKI</a> ) et, une fois approuvés, demande formelle de subvention.

Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation/ taille	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
Fondation pour l'avenir du marché carbone, KfW	Atténuation	Énergies renouvelables  Efficacité énergétique	Capital de dotation de 10 millions d'euros	Prêts souverains, subventions, prêts, fonds délégués (fonds de capitaux privés, p. ex.)	<p>Activités éligibles :</p> <p>Financement initial pour les projets programmatiques de réduction des émissions dans le cadre du Protocole de Kyoto (Programmes d'activités, Pd'A)</p> <p>Rehausser le profil et surmonter les réserves concernant les investissements dans les projets programmatiques de réduction des émissions par le biais d'ateliers, la participation à des conférences et la diffusion d'informations</p> <p>Fournir une expertise aux gouvernements de pays en voie de développement sur la combinaison des politiques nationales relatives aux changements climatiques avec des projets programmatiques financés par le marché</p>	<p>La priorité est donnée aux programmes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>dont la planification et la préparation sont déjà bien avancées et, dans le cas des Pd'A de MDP, sont en règle générale déjà enregistrés auprès de la CCNUCC</li> <li>étant réalisés dans les pays les moins développés ou contribuant fortement au développement durable des populations défavorisées et des populations particulièrement vulnérables aux changements climatiques,</li> <li>intégrés dans les politiques relatives au climat du pays hôte</li> <li>contribuant de manière utile à l'élaboration et au design conceptuel de nouveaux mécanismes de marchés du carbone</li> <li>ayant une entité de gestion de programme compétente</li> <li>dont la viabilité économique est démontrable</li> <li>reproductibles</li> <li>pouvant améliorer les conditions de vie et de travail des femmes dans le pays hôte et contribuer de façon générale au développement durable.</li> </ol>	<p>Axé sur les PMA</p> <p>Formulaire de candidature :</p> <p><a href="http://www.carbonmarketfoundation.org/submitting-anapplication">http://www.carbonmarketfoundation.org/submitting-anapplication</a></p>

Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation/ taille	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), Direction de la stratégie de l'AFD	Atténuation Adaptation REDD+	Énergies renouvelables Efficacité énergétique Industrie Agriculture Infrastructure Transports Tourisme Forêts	Budget 2015-2018 : 90 millions d'euros	Subventions, lignes de crédit et garanties	<p>Suivant les engagements français quant aux questions liées aux changements climatiques, notamment ceux concernant l'organisation de la COP 21, le FFEM cherche à axer ses opérations sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>S'axe principalement sur les territoires urbains durables, le financement innovant pour la biodiversité, la gestion intégrée et la résilience des zones côtières et marines, la transition énergétique et la gestion durable des forêts.</p> <p>Bénéficiaires potentiels : les pays en voie de développement</p>	<p>Le cofinancement est nécessaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le gouvernement français doit être impliqué dans l'élaboration et le suivi des projets</li> <li>- Le caractère novateur des projets est important</li> <li>- Aucune véritable restriction concernant les organisations ou partenaires des projets</li> <li>- L'AFD est souvent impliquée dans la gestion de la mise en oeuvre</li> <li>- La fourniture d'équipements et de services, le renforcement des capacités, les formations et la quantification des résultats et des impacts sont financés</li> </ul>	Axé sur l'Afrique et la région méditerranéenne



Fonds/programme et organisme de gestion	Domaine	Secteur	Capitalisation/ taille	Instruments financiers disponibles	Critères d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
International Climate Fund (ICF), DfID, DECC, DEFRA, FCO	Atténuation Adaptation	Tous	Engagements: 3,87 milliards de livres sterling entre 2011 et 2016	<p>Le portefeuille de financements de l'ICF est divisé entre les contributions en capital/ prêts concessionnels et les subventions</p> <p>Les fonds de l'ICF sont généralement acheminés par le biais de programmes mondiaux gérés multilatéralement (FIC etc.) plutôt que vers des initiatives nationales spécifiques. Les subventions sont principalement utilisées en tant que mécanisme pour des contributions bilatérales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Futur sobre en carbone, réduction de la pauvreté, axé sur la croissance et les énergies sobres en carbone, l'efficacité énergétique, les financements et l'innovation technologiques propres ;</li> <li>Contributions financières privées garanties ;</li> <li>Activités éligibles : renforcement des connaissances et des données factuelles mondiales ; élaboration et intensification des programmes sobres en carbone et résistants aux changements climatiques ; renforcement des capacités dans les secteurs public et privé et soutien aux actions au niveau des pays ; intégration des changements climatiques dans l'aide au développement du Royaume-Uni ;</li> <li>Mécanismes de financement : les fonds sont généralement acheminés par le biais de programmes mondiaux gérés multilatéralement plutôt que vers des initiatives nationales spécifiques ;</li> <li>Bénéficiaires potentiels : les pays en voie de développement, les organisations de la société civile, les entités du secteur privé</li> </ul>	<p>Les fonds de l'ICF sont généralement acheminés par le biais de programmes mondiaux gérés multilatéralement plutôt que vers des initiatives nationales spécifiques. Parmi les principes guidant les dépenses de l'ICF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conformes à la définition du CAD de l'APD ;</li> <li>Conformes aux accords du Royaume-Uni sur l'efficacité de l'aide (dans le cadre de la Déclaration de Paris) ;</li> <li>Performance des projets ouverte et transparente ;</li> <li>Choix de l'instrument ;</li> <li>Environnement favorable pertinent</li> </ul>	Actif au Maroc, en Algérie, en Égypte, en Jordanie

# ANNEXE 4. FINANCEMENT BILATÉRAL ET MULTILATÉRAL DU DÉVELOPPEMENT LIÉ AU CLIMAT

## Instruments financiers disponibles

- **Subventions pour l'assistance technique** : Régimes de subventions pour la promotion et le renforcement des capacités de mise en œuvre des acteurs du marché (c.-à-d. les porteurs/concepteurs de projets) pour la constitution d'une masse critique d'utilisateurs qualifiés et l'élimination des obstacles non financiers (élaboration/structuration des opérations financières associées, p. ex.)
- **Subventions pour l'élaboration de projets** : Assistance aux porteurs/ concepteurs de projets, afin d'atteindre un bouclage de financement en couvrant certains coûts des activités de conception de projets les plus onéreuses et les plus chronophages
- **Programmes de flexibilisation des prêts** : Incitations sous forme de subventions avec intérêts ou fourniture d'une garantie partielle. Ces programmes sont offerts aux côtés d'autres instruments financiers par le biais de sociétés financières, les bénéficiaires étant acheminés jusqu'aux clients par le biais de taux d'intérêt plus bas, une baisse des dépôts initiaux et des périodes de remboursement prolongées
- **Prêts concessionnels** : Prêts à de meilleurs taux d'intérêt et/ou à des conditions d'amortissement plus indulgentes lorsque les investissements génèrent des flux de trésorerie stables. Étant donné que la somme du prêt doit, tôt ou tard, être remboursée (c.-à-d. le principal ainsi que les intérêts), les opérations efficaces sont encouragées.
- **Facilités de prêt aux projets** : Des facilités de financement de gouvernements ou de BMD servant de véhicules ad hoc afin d'offrir un financement de projet sous forme de financement de la dette. S'applique aux projets n'arrivant pas à boucler leur financement dû à l'incapacité des sociétés financières locales à fournir le financement nécessaire.
- **Programmes de prêts bonifiés** : Prêts pour le financement des déficits lors de l'élaboration proprement dite du projet et de sa pré-commercialisation, fournis par des agences à participation publique à des taux d'intérêt réduits. Ils peuvent lancer des technologies innovantes et aider les porteurs de projet en partageant des coûts – mobiliser plus de financements commerciaux en démontrant aux sociétés financières la viabilité des technologies et des projets
- **Lignes de crédit et dette subordonnée** : Financement de dettes pour combler les problèmes de liquidité concernant les besoins en financement à moyen et à long terme de projets, comme les activités pour les énergies propres. Pour les projets avec d'importants risques de crédit, des lignes de crédit sans recours ou à recours limité peuvent être appliquées pour que le risque des prêts des IF soit partagé par l'IFD
- **Investissements en capital** : Les participations en capital peuvent provenir non seulement de sources privées mais également de partenaires publics acquérant une participation subordonnée dans une entreprise ou un projet – ouvrant la porte à de potentiels partenaires privés (voir ci-dessous).

## Procédures et processus

- **Des cadres pluriannuels avec des pays prioritaires sont élaborés et définis** : Les projets peuvent être élaborés en fonction des demandes des (pays) bénéficiaires. Dans certains cas, les stratégies régionales ou des documents programmatiques constituent le cadre pour quelques années. Ils peuvent soit être élaborés par le pays donateur en collaboration avec le pays bénéficiaire ou être élaborés par le bénéficiaire, ou être élaborés conjointement. Les stratégies ou plans nationaux sont concrétisés par des stratégies sectorielles ou par des processus et documents analogues, comme des plans opérationnels. Les critères et indicateurs sont élaborés afin de déterminer la démarche de financement appropriée et fournir une base pour la quantification des impacts.
- **Approche globale à la coopération bilatérale pour le développement** : Le processus dans son ensemble peut être relativement décentralisé et impliquer ou être dirigé par des ambassades locales et les bureaux nationaux du pays donateur. Dans d'autres cas, les sièges d'agences de coopération technique ou financière sont plus impliqués. Les pays donateurs disposant de grandes agences de développement, comme l'Allemagne (GIZ/KfW), la France (AFD), et la Suède (ASDI), ont tendance à s'impliquer plus activement dans l'élaboration des propositions de projets, et dans la gestion et le suivi des projets. Dans les pays ne disposant pas de grandes agences de développement, les activités de coopération au développement sont souvent menées par les ambassades. S'il n'existe aucune autre agence de développement, la responsabilité de la mise en œuvre revient souvent au gouvernement bénéficiaire, ou à des conseillers ou des organisations de la société civile (OSC). La programmation de la coopération au développement bilatérale en Norvège se base sur les demandes des pays partenaires. Après réception d'une demande, l'ambassade élabore un accord devant être signé par les deux parties. Le pays partenaire est responsable de la mise en œuvre.

- **Canaux de financement** : La majorité du budget bilatéral de l'APD est canalisée par le ministère des affaires étrangères ou de la coopération au développement (ou l'agence de coopération au développement sous-jacente). Dans d'autres pays, le budget de l'APD bilatérale est réparti entre plusieurs ministères (ministères des finances, de l'économie, de l'éducation etc.). En outre, l'APD bilatérale est canalisée par le biais d'OSC, tandis que les parts de l'APD bilatérale accordées aux OSC varient considérablement. De manière générale, les petits pays ont tendance à en canaliser une plus grande part par le biais des OSC. Les financements de l'APD alloués aux OSC sont souvent canalisés par le biais du budget de l'agence nationale de développement. Ceci peut impliquer des appels à propositions en procédure concurrentielle
- **Outils pour la planification, le suivi, la notification et l'évaluation** : Certains outils sont fréquemment utilisés pour l'intégration des changements climatiques dans le cycle des projets de coopération au développement. Ceux-ci peuvent être synthétisés comme suit : A) Évaluation ex ante des impacts climatiques des projets de développement envisagés/ planifiés (grille de sélectivité de l'AFD, Hands-on Energy Adaptation Toolkit , Climate-Proofing for Development, processus d'examen par les pairs Quality@Entry (Q@E), le Climate Finance Impact Tool japonais, le 6-step Vulnerability & Adaptation approach de l'USAID, l'outil Integrating disaster risk reduction, environment and climate change (DEC) de l'AusAID, le protocole GES du World Resources Institute et du World Business Council for Sustainable Development); B) Évaluation ex ante et ex post des projets en cours et des portefeuilles de projets (prise en compte des considérations climatiques, marqueurs CAD/OCDE de Rio, p. ex.) avec un protocole de S&E contenant des indicateurs climatiques spécifiques intégrés dans les processus conventionnels d'évaluation de projets pour le développement (Royaume-Uni) ou processus d'évaluation de la prise en compte des considérations climatiques avec un manuel pour les études climatiques et environnementales (Allemagne); C) « Suivre l'argent », c.-à-d. déclarations financières (la plupart des donateurs bilatéraux tout comme des fonds multilatéraux pour le climat ont maintenu élaboré des cadres de gestion axés sur les résultats pour guider les programmes liés aux problématiques climatiques).

### Critères et principes d'investissement/ de projets

**Secteurs** : La coopération au développement est généralement répartie en secteurs, même si ceux-ci sont souvent étroitement liés. Les secteurs clés sont très différents d'un pays donateur à un autre. P. ex., les secteurs ayant reçu la plus grande part de l'APD bilatérale des plus grands pays donateurs européens et de l'UE (2012) sont l'éducation, relations gouvernement-société civile, et l'aide humanitaire, tandis que l'industrie, la construction et l'activité minière, le soutien au budget général, l'eau et l'assainissement en ont reçu la plus petite part (mais font néanmoins partie des cinq secteurs les plus importants pour certains pays donateurs). Les actions d'atténuation se retrouvent principalement dans les secteurs de l'infrastructure, de l'industrie, de l'agriculture et forestier. Elles nécessitent trois actions transversales : (1) la transition vers des sources d'énergie sobres en carbone ; (2) l'amélioration des puits de GES ; et (3) l'amélioration de l'efficacité énergétique. Les actions d'adaptation sont généralement mieux intégrées dans les projets et démarches d'aide au développement traditionnels.

**Intégration des stratégies et approches** : Il existe différentes stratégies et approches d'intégration recommandées au niveau local/ des projets, notamment :

- Établir le profil climatique de la zone afin de détecter les vulnérabilités et les opportunités à l'appui d'une analyse des opportunités liées à la morphologie de la zone et des activités pour le renforcement de la résilience aux changements climatiques.
- Impliquer les initiatives locales dans des cadres plus larges pour une meilleure gouvernance nationale des actions. Ceci peut intégrer les actions liées aux changements climatiques et leur conférer plus de cohérence. Ceci peut également améliorer la gouvernance nationale.
- Fournir et mobiliser des financements pour l'élaboration et la mise en œuvre d'approches intégrées en finançant différents partenariats et types de coopération. Ceci peut être accompli à travers des financements internationaux fournis par
  - Les différents canaux et sources bilatéraux et multilatéraux pertinents et propres au climat
  - Les ressources publiques locales (budget national, rentrées fiscales)
  - Les ressources du secteur privé (PPP, investissement dans des programmes d'action, fondations, institutions de microfinance, p. ex.).
- Appliquer des critères de résilience et de faibles émissions/ d'énergie aux actions au niveau local avec des termes de référence précisant des conditions minimales de faibles émissions et de résilience. Ceux-ci peuvent être définis pour les communautés locales et appliqués à des projets mis en œuvre, financés ou subventionnés par les communautés, et aux actions mises en œuvre dans la région par les acteurs locaux du développement.
- Renforcer la participation des décideurs, des planificateurs et des citoyens grâce à des actions de sensibilisation en organisant des campagnes d'informations et de formation à l'intention des populations locales, des employés d'organisations de soutien au développement local et des planificateurs et décideurs locaux. Il est préférable de les organiser lors de l'établissement du profil climatique local et très tôt dans le processus de planification. Exemple de campagnes : programmes de gestion des risques permettant de changer la perception des risques qu'ont les communautés.

### Composantes pour l'intégration du climat dans le développement (actuellement en cours de mise en place et financés par des donateurs ou qui doivent être en place prochainement)

- Un environnement favorable : Celui-ci est généralement établi par le biais des composantes liées au climat des politiques ou législations nationales pour le développement, des politiques/stratégies et plans d'action ou objectifs climatiques des politiques et programmes sectoriels. Ceci peut comprendre la mise en place ou l'amélioration des inventaires et ensembles de données, outils, méthodes et institutions générant et gérant ces données.
- Politiques et planification : Intégration effective et efficace des considérations liées aux changements climatiques dans les plans sectoriels et de développement annuels et à moyen et long terme, ainsi que dans les cadres de dépenses et budgétaires annuels et à moyen terme. En outre, il est essentiel de disposer de stratégies de mobilisation de ressources pouvant orienter les ressources selon les besoins au fil de la mise en œuvre pour atteindre les échelles escomptées et les capacités nécessaires pour accéder à et gérer des financements climatiques (avec des décaissements en cohérence avec l'enveloppe budgétaire).
- Projets et programmes : À ce stade, les outils d'adaptation et d'atténuation ou approches analogues peuvent être utilisés afin de veiller à ce que les actions pour le climat soient intégrées dans les initiatives de planification du développement existantes ou prévues.

**Approches intégrées :** La plus grande partie de l'APD est planifiée et programmée bilatéralement entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires, et l'intégration augmente pour tous les donateurs bilatéraux. Les priorités des donateurs respectifs concernant les stratégies et les programmes doivent être prises en compte. Les institutions espagnoles et l'UE, par exemple, préfèrent intégrer les considérations climatiques dans des projets plutôt que de créer des projets dont l'objectif principal est l'atténuation/ l'adaptation. Différence entre atténuation et adaptation : les projets d'atténuation reçoivent des volumes importants de financement. Cependant, si le financement et la conception de projets ne sont pas intégrés dans les plans nationaux, leur influence générale sur les émissions restera limitée par rapport à celle qu'ils auraient eu s'ils faisaient automatiquement partie des plans de développement nationaux. Les projets d'adaptation sont en revanche mieux intégrés dans les plans nationaux, mais leur capacité à toucher les populations, les communautés et les sociétés vulnérables reste limitée tant qu'ils n'existent qu'à petite échelle.

**Focalisation sur les canaux de financement bilatéraux et mise en place de fonds nationaux pour le climat :** Les pays donateurs offrent la majorité de leur APD par des canaux bilatéraux. Plusieurs pays ont également mis en place des fonds/ des programmes nationaux pour le climat (voir également ci-dessus) pour soutenir les pays en voie de développement dans leur action pour le climat.

**Des approches de financement innovantes sont apparues :** Plusieurs approches de financement innovantes pour l'intégration de la coopération pour le climat et le développement sont apparues en pratique. Les instruments s'axent sur : 1. L'atténuation des risques d'investissement (tests de solvabilité, directives en matière de prêts, réglementation des agences de notation, p. ex.) ; 2. La réduction des coûts des capitaux (politique monétaire, marchés obligataires, incitations fiscales, instruments d'institutions financières publiques, p. ex.); 3. Rendre les actifs moins respectueux du climat (actifs « bruns ») moins attractifs (taxation des externalités, obligation fiduciaires, exigences de divulgation et de communication).

**Soutien à la programmation et aux actions appartenant aux pays et dirigés par les pays :** L'aide au développement liée au climat doit être développée à la lumière des considérations et plans locaux pour le climat. La prise en charge des projets par les pays bénéficiaires est généralement perçue comme une caractéristique de projets et programmes réussis. En responsabilisant davantage les experts locaux quant à la conception et à la mise en œuvre, les projets ont une meilleure chance d'être mis en œuvre plus efficacement, à moindre coût, et de façon mieux intégrée et coordonnée avec d'autres projets mis en œuvre nationalement et internationalement.

**Le renforcement des capacités est essentiel :** De nombreux efforts ont été et sont toujours déployés pour le renforcement des capacités dans les pays en voie de développement, afin de constituer une base solide pour l'intégration durable de la problématique climatique dans les plans de développement nationaux et la mise en œuvre d'actions pour le climat.

**Développement et déploiement de technologies pour le climat :** On préfère souvent que le soutien au transfert et au développement de technologies fasse partie d'enveloppes et d'efforts communs à tous les courants de politiques pour le climat, comme l'atténuation, l'adaptation et les forêts. Un soutien direct au développement des technologies climatiques, et/ou à l'accès et au déploiement à grande échelle dans le cas de l'adaptation ou de mesures d'énergie hors réseau dans les interventions de développement rurales, est probablement plus facile à intégrer dans les projets et programmes de coopération au développement que l'intégration d'activités d'atténuation industrielle à grande échelle, par exemple. Une autre question liée aux technologies est la contribution et la collaboration avec le secteur privé.

# ANNEXE 5. OPPORTUNITÉS NATIONALES DE FINANCEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT (ÉTUDE DE CAS : MAROC)<sup>6</sup>

Instruments financiers disponibles	Critères/procédures d'éligibilité	Critères de projet/ d'investissement	Exemples/remarques
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les banques marocaines ont des offres de prêts intéressantes, particulièrement en ce qui concerne l'atténuation des émissions (énergies renouvelables, ER et efficacité énergétique, EE).</li> <li>Soutien technique complet et subventions aux investissements, développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, et expansion de la production locale. Pour l'adaptation, des outils simples et accessibles existent depuis des décennies, mais dans le cadre des secteurs de l'eau/l'agriculture/des forêts etc., et non en tant qu'approches pour l'adaptation en soi.</li> </ul>	<p><b>Atténuation</b> Le groupe Banque Populaire/Banque Centrale Populaire (BCP), l'un des plus importants du pays, a au moins deux offres intéressantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Offre Eco Energy Invest pour les projets d'ER/EE. Cette offre de la BCP est conçue pour des entreprises cherchant à réduire leur facture énergétique par le biais de mesures d'ER ou de d'EE. Cet instrument a été mis en place par la banque avec le soutien de la BERD, de l'AFD et de la KFW dans le cadre de la facilité de financement « Morocco Sustainable Energy Financing Facility » (MorSEFF - ligne marocaine de financement de l'énergie durable, destinée aux entreprises privées marocaines : 8 millions d'euros). Eco Energy Invest est un instrument de financement flexible ayant une subvention à l'investissement de 10 à 15 % du prêt éligible sur la base des subventions de l'UE. Les entreprises bénéficiaires peuvent également tirer parti d'un soutien technique gratuit.</li> <li>La Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE Bank of Africa) et sa filiale de crédit-bail Maghrebail prêtent des fonds aux petites et moyennes entreprises et à de grandes entreprises industrielles et commerciales, notamment dans les domaines de la construction commerciale et des services énergétiques dans le cadre du MorSEFF. La BMCE veut sensibiliser sa clientèle en promouvant les technologies contribuant au développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, et l'expansion de la production locale. Les clients de la BMCE reçoivent également un soutien pour la mise en œuvre de leurs projets et l'investissement dans les subventions pour l'énergie durable.</li> </ul> <p><b>Adaptation</b> Le concept de l'adaptation n'est pas encore répandu dans le secteur bancaire marocain, qui soutient néanmoins les agriculteurs par des crédits lors de périodes de sécheresse, établit des fonds pour aider les régions à affronter les inondations, et met en place des régimes d'assurance contre les catastrophes naturelles et la sécheresse. Le secteur bancaire connaît et exerce ces pratiques depuis des décennies, le CRÉDIT AGRICOLE en particulier. Il ne reste plus qu'à améliorer l'intégration des vulnérabilités et l'adaptation aux changements climatiques dans leurs opérations.</p>	<p><b>Eco Invest</b> Parmi les critères d'accès à ce financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les bénéficiaires doivent être détenus à plus de 50 % par des entités privées</li> <li>Les investissements financés dans ce cadre, notamment l'achat d'équipements, doivent engendrer une économie d'énergie d'au moins 20 % et une réduction d'émissions de GES d'au moins 20 %.</li> <li>Anticipation des risques climatiques</li> </ul> <p>Le critère « risques climatiques » n'est pas encore intégré dans les opérations du secteur bancaire. Ce n'est que depuis quelques années, avec le soutien de la Banque mondiale, que les risques environnementaux ont timidement commencé à apparaître dans les listes de critères. L'intégration explicite des risques climatiques dans les opérations bancaires reste une nécessité absolue dans une région aussi vulnérable que le Maroc.</p>	<p><b>Promotion de l'EE par la BCP et la Société d'investissements énergétiques (SIE) :</b> La BCP la SIE ont un accord de partenariat pour le soutien et le développement du secteur des énergies propres au Maroc - réunissant leurs efforts afin de faciliter la transition énergétique, contribuant ainsi au développement du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>soutien aux investissements dans le secteur de l'énergie grâce à des financements adaptés aux conditions concurrentielles ;</li> <li>soutien aux PME afin de faire partie de ce secteur dynamique en offrant des solutions de financement, du conseil et un soutien nécessaires et les plus pertinents ;</li> <li>renforcement du rôle des grandes entreprises en tant que moteurs du développement de l'efficacité énergétique.</li> </ul> <p>La SIE est une société publique fondée en 2010, agissant dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. La SIE prend des participations minoritaires dans les entreprises d'ER/EE. La SIE est le bras financier de la nouvelle stratégie énergétique du Maroc. La SIE a récemment lancé un fonds pour les ER et travaille actuellement sur le lancement d'un deuxième fonds pour l'EE.</p>

<sup>6</sup> La présidence marocaine de la COP 22 mise à part, le secteur bancaire marocain constitue une étude de cas intéressante sur la manière dont des banques unilatérales et régionales dans la région couverte par l'IEVP voient les investissements pour le climat, notamment avec des initiatives de pointe, positionnant le Maroc comme leader dans la région. Les acteurs financiers régionaux suivants seront examinés lors d'une phase ultérieure : Banque algérienne de développement, Industrial Development and Workers Bank of Egypt, Principal Bank for Development and Agricultural Credit, Société de financement pour le développement agricole, Société Tunisienne de Banque, Jordan Islamic Bank, Palestine Housing and Mortgage Corporation, Banque africaine d'import-export.

## ANNEXE 6. OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Acteurs majeurs du secteur privé (financements)	Instruments financiers disponibles	Critères/procédures d'éligibilité	Critères de projet/d'investissement	Exemples/remarques
<p><u>Phase initiale (preuve de concept, développement initial de produit)</u></p> <p>Famille et amis</p> <p>IFD (subventions et aides)</p> <p>Fondations</p> <p>Organisations non gouvernementales/ de la société civile</p> <p>Investisseurs providentiels</p> <p>Multinationales (au sein du même marché)</p> <p>Institutions de microfinance</p> <p>Plateformes de financement collectif (crowd-funding)</p>	<p>Autofinancement (famille et amis), et investisseurs providentiels</p> <p>Subventions, aides (sources publique et privées)</p> <p>Capital (bilan/hors bilan)</p> <p>Dette, emprunts bonifiées, prêts conditionnels</p> <p>Rendement, augmentation de la valeur</p>	<p>Présentation de l'activité, concept</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Description de l'activité,</li> <li>Projections financières initiales, besoins en financement</li> <li>Structure du capital</li> <li>Concurrence prévue</li> <li>Structure de gestion et équipe existante</li> <li>Innovation</li> <li>Étude d'impact, MNV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rentabilité</li> <li>Prévisions de flux de trésorerie</li> <li>Taille</li> <li>Environnement juridique</li> <li>Environnement national</li> <li>Principaux éléments de comptabilité (dettes, passifs)</li> <li>Financement mezzanine</li> <li>Autres éléments descriptifs (structure de propriété, historique de l'organisation, personnel)</li> </ul>	<p>En phase initiale, l'autofinancement (famille, amis) représente généralement une grande partie du financement. Cependant, un mélange de sources de financement est souvent la formule gagnante, afin de mobiliser suffisamment de financements pour garantir la croissance du projet. Ceci permet de faire jouer différents effets de levier entre sources de financement, et sera un avantage lors de la levée de fonds futurs.</p>

# ANNEXE 7. INVESTISSEMENTS PHILANTHROPIQUES, NON GOUVERNEMENTAUX ET SOCIAUX

Principaux acteurs	Instruments financiers disponibles	Critères/procédures d'éligibilité	Critères de projet/d'investissement	Exemples/remarques
<p><u>Phases ultérieures (entreprise économiquement viable, croissance ultérieure)</u></p> <p>Mobilisation (IFD, fondations, ONG)</p> <p>Banques (internationales et locales)</p> <p>Porteurs de projets/ fournisseurs de technologies internationaux</p> <p>Porteurs de projets/fournisseurs de technologies/autres investisseurs locaux</p> <p>Sociétés de capital-risque et de capital-investissement</p> <p>Investisseurs/ fonds d'investissement à impact social</p> <p>Institutions de microfinance</p> <p>Plateformes de financement collectif (crowd-funding), investisseurs institutionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance autofinancée</li> <li>• Subventions, pour mobiliser du capital de croissance</li> <li>• Dette, prêts, mécanismes de financement structuré, obligations climatiques, titrisation, financements conjoints, garanties de prêts, prêts conditionnels,</li> <li>• Actions de fonds de capital-risque et de capital-investissement (fonds inscrits au bilan), rendement, PPP (Partenariats public privé) propriété conjointe.</li> <li>• Solutions sur mesure : Des programmes à l'intention des particuliers peuvent être élaborés, avec des subventions liées à la valorisation de leurs terres, ou à la contribution de leur logement à l'atténuation ou à l'adaptation</li> </ul>	<p>Présentation de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Description de l'activité</li> <li>• Projections financières</li> <li>• Structure de capital</li> <li>• Exigences juridiques quant aux données financières pour les trois derniers exercices, éléments comptables</li> <li>• Autres information financières (taxes, mouvements historiques, p. ex.)</li> <li>• Marketing, vente, clientèle</li> <li>• Concurrence</li> <li>• Gestion et personnel</li> <li>• Innovation, R&amp;D</li> <li>• Autres information financières (taxes, mouvements historiques, p. ex.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rentabilité</li> <li>• Prévisions de flux de trésorerie</li> <li>• Taille</li> <li>• Environnement juridique</li> <li>• Environnement national</li> <li>• Principaux éléments de comptabilité (dettes, passifs)</li> <li>• Autres éléments descriptifs (structure de propriété, historique de l'organisation, personnel)</li> <li>• Dans le cas de fondations, d'ONG/ OSC et d'investissements à impact social, le critère principal n'est pas la rentabilité mais l'impact. Cependant la microfinance et le financement collectif (crowd-funding) nécessiteront le plus souvent une rentabilité. Dans le cas de la microfinance, le taux des prêts peut être bien plus élevé que pour les banques dû à la taille de l'investissement, aux exigences d'acceptation et aux risques inhérents du projet.</li> </ul>	<p>Dans la plupart des cas un mélange de sources de financement est la meilleure approche. Ceci permet de faire jouer différents effets de levier entre sources de financement.</p> <p>Les investissements privés interviennent le plus souvent pour des activités rentables ou peu rentable, l'investisseur doit trouver d'autres avantages à l'opération, en terme d'image, d'accès à d'autres marchés, etc.</p> <p>Un couplage entre IFD et microfinance peut garantir un niveau de remboursement du prêt et un taux d'emprunt inférieur.</p> <p>Les mécanismes de finance carbone peuvent être utilisés, en particulier dans les pays les moins développés. Il s'applique aux projets d'atténuation et aux projets mixtes d'adaptation et d'atténuation, p. ex. pour l'utilisation des terres.</p>

